

Département des Bouches du Rhône (13)



**CC VALLEE DES BAUX ALPILLES -
COMMUNE DE SAINT REMY DE
PROVENCE**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



ZI Bois des Lots
10, allée des Gonsards
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24
Télécopie : 04-75-04-78-29

GRUPE MERLIN/Réf doc : 13180004-ER1-ETU-ME-1-001

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	PE.JOSSERAND	A.MARTY	29/01/2018	Création
B	PE.JOSSERAND	A.MARTY	30/10/2018	Modification à l'issue de l'enquête publique

SOMMAIRE

1	CADRE REGLEMENTAIRE	5
1.1	CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
1.2	PRECISIONS	5
2	DONNEES DE BASE.....	6
2.1	DEMOGRAPHIE ET URBANISATION PROJETEE.....	6
2.2	ACTIVITES ECONOMIQUES	7
2.3	CONFIGURATION DE L'HABITAT.....	7
2.4	RESEAU HYDROGRAPHIQUE	8
2.4.1	DESCRIPTION.....	8
2.4.2	RISQUE INONDATION.....	10
2.5	DOCUMENTS D'ORIENTATION.....	11
2.5.1	SDAGE RHONE-MEDITERRANEE.....	11
2.5.2	DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT	12
2.5.3	SCOT.....	12
2.6	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE	14
2.7	PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE	17
2.7.1	PUITS DES PALUDS.....	17
2.7.2	FORAGE DES MEJADES.....	19
2.7.3	PERIMETRES DE PROTECTION ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.....	20
2.8	ETAT DES LIEUX – ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22
2.8.1	COMPETENCE.....	22
2.8.2	SYSTEME DE COLLECTE	22
2.8.3	STATION D'EPURATION.....	24
2.9	ETAT DES LIEUX – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	36
2.9.1	COMPETENCE.....	36
2.9.2	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS.....	36
2.9.3	DISPOSITIONS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	38
3	ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	46
3.1	ZONES URBAINES	46
3.2	ZONES A URBANISER	46
3.3	ZONES AGRICOLES : ZONE A	47
3.4	ZONES NATURELLES	48
3.5	SYNTHESE DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT.....	49
4	DISPOSITIONS DECOULANT DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	50
4.1	ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	50
4.1.1	OBLIGATION DE RACCORDEMENT.....	50
4.1.2	CONDITIONS DE RACCORDEMENT.....	50
4.2	ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	53
4.2.1	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	53
4.2.2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ATTACHEES AUX DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	53
5	PROGRAMME DE TRAVAUX.....	58
5.1	PREAMBULE.....	58
5.2	EXTENSIONS DE RESEAU.....	58
5.2.1	LOCALISATION DES EXTENSIONS.....	58
5.2.2	EXTENSION QUARTIER LA GALINE.....	60
5.2.3	EXTENSION QUARTIER TROU DU BŒUF.....	61
5.2.4	EXTENSION QUARTIER LES JARDINS / ROUTE DE MAILLANE.....	62
5.2.5	EXTENSION ZONE D'USSOL	63
5.2.6	SYNTHESE.....	64
5.3	RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	64
5.4	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	65
5.4.1	REHABILITATION DES DISPOSITIFS NON CONFORMES	65

ANNEXE SANITAIRE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

5.4.2	INVESTISSEMENTS	65
5.4.3	MISES EN CONFORMITE.....	65
5.4.4	ENTRETIEN.....	65
6	ANNEXES.....	66
6.1	ANNEXE 1 : TABLEAU DE RECENSEMENT DES INSTALLATIONS D'ANC.....	66
6.2	ANNEXE 2 : PLAN D'APTITUDE DES SOLS A L'ANC ET PLAN DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS D'ANC	67
6.3	ANNEXE 3 : PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	68

Table des Tableaux, Figures et Illustrations

TABLEAU 1 :	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION – SAINT REMY DE PROVENCE (INSEE)	6
TABLEAU 2 :	CARACTERISTIQUES GENERALES DU SCOT (<i>SCOT PAYS D'ARLES</i>).....	12
TABLEAU 3 :	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS DU TERRITOIRE (<i>DREAL PACA</i>).....	14
TABLEAU 4 :	CARACTERISTIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE (<i>SOURCE : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CABINET TRAMOY – 2012</i>).....	22
TABLEAU 5 :	CARACTERISTIQUES DE LA STEP DE SAINT REMY DE PROVENCE	24
TABLEAU 6 :	ANALYSE DES VOLUMES DE LA STATION D'EPURATION TOUS TEMPS CONFONDUS (2013 - 2017)	31
TABLEAU 7 :	ANALYSE DES CHARGES DE POLLUTION DBO ₅ EN ENTREE DE STATION D'EPURATION TOUT TEMPS CONFONDUS (2013 - 2017).....	32
TABLEAU 8 :	DETERMINATION DE LA CAPACITE RESIDUELLE PROJETEE DE LA STEP.....	34
TABLEAU 9 :	CONCENTRATIONS ET RENDEMENTS OBSERVES AU REJET DE LA STEP (2013-2017)	35
TABLEAU 10 :	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS ANC ET DE LEUR DIAGNOSTIC.....	36
TABLEAU 11 :	RECENSEMENT DES DISPOSITIFS ANC SITUES A L'INTERIEUR DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES	37
TABLEAU 12 :	NOTATIONS RETENUES DES CRITERES SERP	39
TABLEAU 13 :	CLASSIFICATION SERP	40
TABLEAU 15 :	RESULTATS DES ANALYSES DES SOLS REALISEES DANS LE CADRE DU SDA	44
TABLEAU 15 :	SYNTHESE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PAR ZONES DU PLU.....	49
TABLEAU 16 :	ENTRETIEN PRECONISE A EFFECTUER	57
TABLEAU 17 :	ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION « QUARTIER LA GALINE»	60
TABLEAU 18 :	ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION « QUARTIER TROU DU BOEUF »	61
TABLEAU 19 :	ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION « QUARTIER LES JARDINS / ROUTE DE MAILLANE »...	62
TABLEAU 20 :	ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION « ZONE D'USSOL ».....	63
TABLEAU 21 :	SYNTHESE DES TRAVAUX D'EXTENSION SUR LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE	64
TABLEAU 22 :	SYNTHESE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DU SDA	64
FIGURE 1 :	EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE (<i>DONNEES INSEE</i>)	6
FIGURE 2 :	REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITE (<i>INSEE</i>).....	7
FIGURE 3 :	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE (<i>GEOPORTAIL - 2017</i>)	9
FIGURE 4 :	ALEA INONDATION SUR LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE - ATLAS DES ZONES INONDABLES EN PACA (<i>SOURCE DREAL PACA – RISKPACA.BRGM.FR</i>).....	10
FIGURE 5 :	COMMUNES CONCERNEES PAR LE SCOT (<i>SCOT PAYS D'ARLES</i>).....	13
FIGURE 6 :	LOCALISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CULTURELS (<i>DREAL PACA</i>).....	16
FIGURE 7 :	LOCALISATION DU PUIITS DES PALUDS (<i>GEOPORTAIL – 2017</i>)	17
FIGURE 8 :	DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU PUIITS DES PALUDS (<i>M. CAMPREDON – HYDROGEOLOGUE AGREE – 02/2012</i>).....	18
FIGURE 9 :	LOCALISATION DU FORAGE DE MEJADES (<i>GEOPORTAIL – 2017</i>)	19
FIGURE 10 :	DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE DES MEJADES (<i>M. CAMPREDON – HYDROGEOLOGUE AGREE – 11/2009</i>).....	20
FIGURE 11 :	PLAN DU RESEAU EU DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE.....	23
FIGURE 12 :	LOCALISATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT REMY DE PROVENCE	25
FIGURE 13 :	SYNOPTIQUE DE LA STATION.....	28
FIGURE 14 :	EVOLUTION DES VOLUMES JOURNALIERS DE LA STEP TOUT TEMPS CONFONDUS (2013-2017) ...	30

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE
PLAN LOCAL D'URBANISME

FIGURE 15 : EVOLUTION DES CHARGES DE POLLUTIONS ENTRANTES EN DBO ₅ (2013-2017)	33
FIGURE 16 : ETAT DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ANC SUR LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE.....	37
FIGURE 17 : CARTE GEOLOGIQUE – SAINT REMY DE PROVENCE - BRGM	41
FIGURE 18 : ALEA REMONTEE DE NAPPE – SAINT REMY DE PROVENCE - BRGM.....	42
FIGURE 19 : CARTE TOPOGRAPHIQUE – SAINT REMY DE PROVENCE – TOPOGRAPHIC MAP	42
FIGURE 19 : SCHEMA D'UNE TRANCHEE D'INFILTRATION (<i>LANDRU.FR</i>).....	54
FIGURE 20 : SCHEMA D'UN FILTRE A SABLE (<i>MON-ASSAINISSEMENT.FR</i>).....	55
FIGURE 21 : SCHEMA D'UN TERTRE D'INFILTRATION (<i>CC-HUCQUELIERS.FR</i>)	56
FIGURE 22 : LOCALISATION DES EXTENSIONS DE RESEAUX PREVUES AU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT.....	59
FIGURE 23 : EXTENSION QUARTIER LA GALINE.....	60
FIGURE 24 : EXTENSION QUARTIER TROU DU BŒUF.....	61
FIGURE 25 : EXTENSION QUARTIER LES JARDINS / ROUTE DE MAILLANE.....	62
FIGURE 26 : EXTENSION ZONE D'USSOL.....	63

1 CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'article **L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** en vigueur au 14 juillet 2010 stipule que « *Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :*

- ✓ « *1° Les **zones d'assainissement collectif** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*
- ✓ *2° (L. n° 2006-1772, 30 déc. 2006, art. 54, I, 8°) Les **zones relevant de l'assainissement non collectif** où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;*
- ✓ *[...]* »

Il est par ailleurs précisé dans :

- ✓ L'article **R.2224-7 du CGCT** en vigueur au 13/09/2007 que « peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif » ;
- ✓ L'article **R.2224-8 du CGCT** en vigueur au 01/06/2012 que « *L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées à l'article L. 2224-10 est conduite par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement* » ;
- ✓ L'article **R.2224-9 du CGCT** en vigueur au 13/09/2007 que « *le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé* ».

1.2 PRECISIONS

En zone d'assainissement collectif, la position des habitations par rapport au réseau collectif d'eaux usées peut conduire, dans certains cas de figure, à la mise en place d'un poste de refoulement en domaine privé. **Celui-ci est à la charge des propriétaires.**

Les propriétaires des habitations situées en zone d'assainissement non collectif peuvent demander à la collectivité le raccordement au réseau collectif d'eaux usées. La collectivité est libre d'accéder ou non à cette demande et d'effectuer les travaux.

L'arrêté préfectoral du 27/09/2007 autorisant le système global d'assainissement précise **qu'un taux de raccordement de 90 %** est requis dans la zone relevant de l'assainissement collectif tel que défini par le décret du 03/06/1994.

2 DONNEES DE BASE

2.1 DEMOGRAPHIE ET URBANISATION PROJETEE

L'évolution démographique de la commune de Saint Rémy de Provence est présentée sur le graphique ci-après à partir des recensements effectués par l'INSEE.

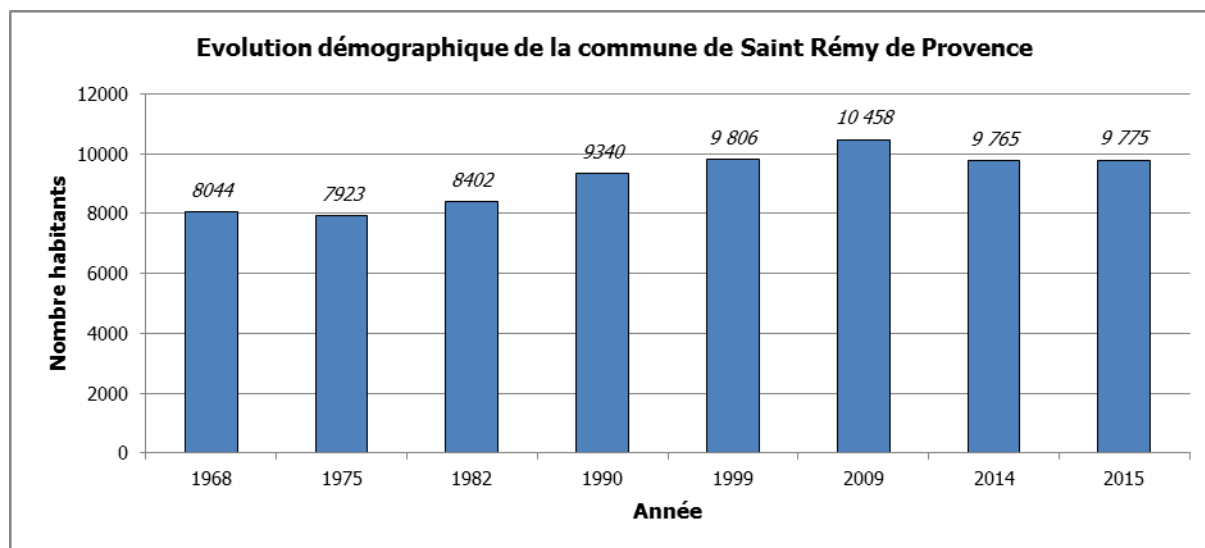


Figure 1 : Evolution démographique de la commune de Saint Rémy de Provence (*Données INSEE*)

Année	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	0,8	1,3	0,5	0,6	-1,4

Tableau 1 : Variation annuelle moyenne de la population – Saint Rémy de Provence (INSEE)

La population légale de 2015 (INSEE) est de **9 993 habitants** (9 775 population municipale et 218 population comptée à part). L'évolution de la population a été relativement constante entre 1975 et 2009 avec un rythme annuel de croissance de **0,8 %**. On note une tendance à la baisse entre 2009 et 2014.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration prévoit un taux de croissance de 0,8 % avec comme objectif une population en 2030 d'environ **11 000 habitants**.

POPULATION PROJETEE

Le PLU de la commune de Saint Rémy de Provence prévoit pour 2030 une population d'environ 11 000 habitants, soit une augmentation de 1 000 habitants par rapport à la population recensée en 2015.

A noter que la population saisonnière est estimée à environ **3 100 personnes** (données INSEE sur la capacité d'accueil touristique).

2.2 ACTIVITES ECONOMIQUES

Le nombre d'établissements actifs s'élève à **2 046** au 31 décembre 2015 sur la commune de Saint Rémy de Provence, avec plus des deux tiers d'activités de commerce, transports et services divers (1 372 établissements). La répartition des établissements par secteur d'activité est présentée sur le graphique ci-après.

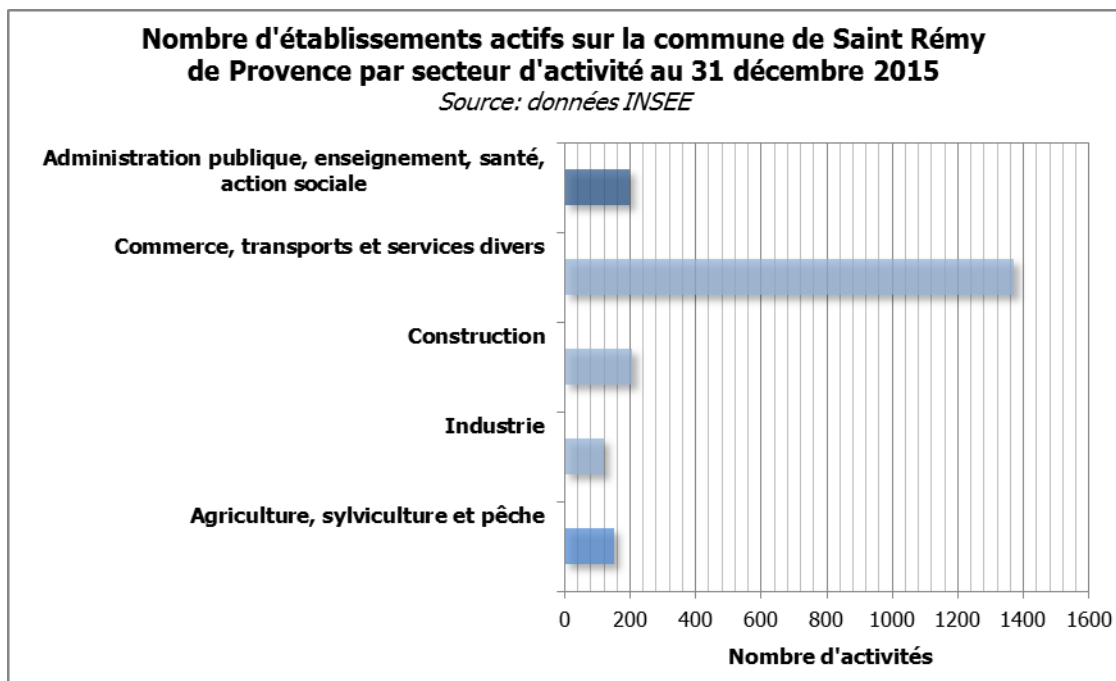


Figure 2 : Répartition des établissements par secteurs d'activité (INSEE)

Les autres secteurs d'activités représentent entre 5 (industrie) et 10 % (Administration publique, enseignement, santé, action sociale / construction) du nombre total d'établissements actifs.

2.3 CONFIGURATION DE L'HABITAT

La configuration de l'habitat sur la commune de Saint Rémy de Provence est :

- ✓ **Zone urbaine** : Centre-Ouest de la commune avec un habitat dense ;
- ✓ **Zone de plaine** : Nord et Est de la commune avec habitat diffus ;
- ✓ **Zone montagnaise** : Partie Sud (massif des Alpilles) avec aucun habitat.

2.4 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

2.4.1 DESCRIPTION

L'Ouest de la commune de Saint-Rémy-de-Provence est situé dans le bassin versant du Viguièrat tandis que l'Est du territoire fait partie du bassin versant de l'Anguillon.

Le réseau hydrographique de la commune de Saint-Rémy-de-Provence s'articule autour des principaux cours d'eau et ouvrages hydrauliques suivants :

- **L'Anguillon**

L'Anguillon s'écoule au Nord-Est de la commune. D'une longueur totale de 20,1 km, il conflue avec la Durance au Sud d'Avignon. Le syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Anguillon est chargé de la gestion et de l'entretien du cours d'eau. L'Anguillon collecte les eaux des gaudres ainsi que l'ensemble des eaux pluviales des secteurs Nord et Est de Saint-Rémy.

- **Le Canal du Viguièrat**

A l'Ouest de Saint-Rémy, le canal du Viguièrat s'écoule au Nord de la commune. D'une longueur totale de 34 km, il longe le canal de navigation d'Arles à Fos-sur-Mer pour se jeter dans l'étang du Landre. Sa gestion et son entretien ont été confiés à une Association Syndicale Autorisée Forcée (ASAF). Le Viguièrat collecte la totalité des écoulements du secteur Ouest de Saint-Rémy.

- **Le Réal**

Le Réal est le principal évacuateur d'eau pluviale de la ville. Il sert également à l'arrosage de terres agricoles. Ce canal constitue l'un des principaux affluents de rive gauche du Viguièrat. Il est partiellement souterrain dans le centre-ville ; le tracé de la partie amont du tronçon enterré reste inconnu. A l'origine, le canal du Réal servait à alimenter un moulin. Il est aujourd'hui inutilisé. Son profil en long a également évolué : des contre-pentes peuvent notamment être observées à certains endroits. Une Association Syndicale Autorisée (ASA) est chargée de la gestion et de l'entretien du Réal.

- **Les Paluds**

Le réseau hydraulique des Paluds est constitué d'un ensemble de fossés et de roubines destinés essentiellement à l'irrigation des terres agricoles dans le bassin versant de l'Anguillon. L'ASA des Paluds gère ce réseau hydraulique ainsi que le canal naturel de la Terrenque situé à proximité.

- **Le Canal des Alpines**

La majorité des parcelles agricoles ont accès à l'irrigation gravitaire grâce à un maillage de canaux qui transportent l'eau depuis le canal des Alpines. Le canal des Alpines a été créé en 1772. Il recueille les eaux de la chaîne des Alpilles à partir de Saint-Rémy et se sépare en plusieurs branches (branche septentrionale, branche St-Gabriel, branche d'Eyragues, etc.). Le canal des Alpilles conduit l'eau jusqu'au Nord d'Arles. Il est géré par le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpilles Septentrionales (SICAS), qui a à sa charge l'entretien du canal et la distribution de l'eau. Depuis plusieurs années, la baisse du nombre d'agriculteurs a entraîné une diminution considérable des surfaces irriguées par les eaux du canal ; de nombreuses filioles d'arrosage ont cessé de fonctionner.

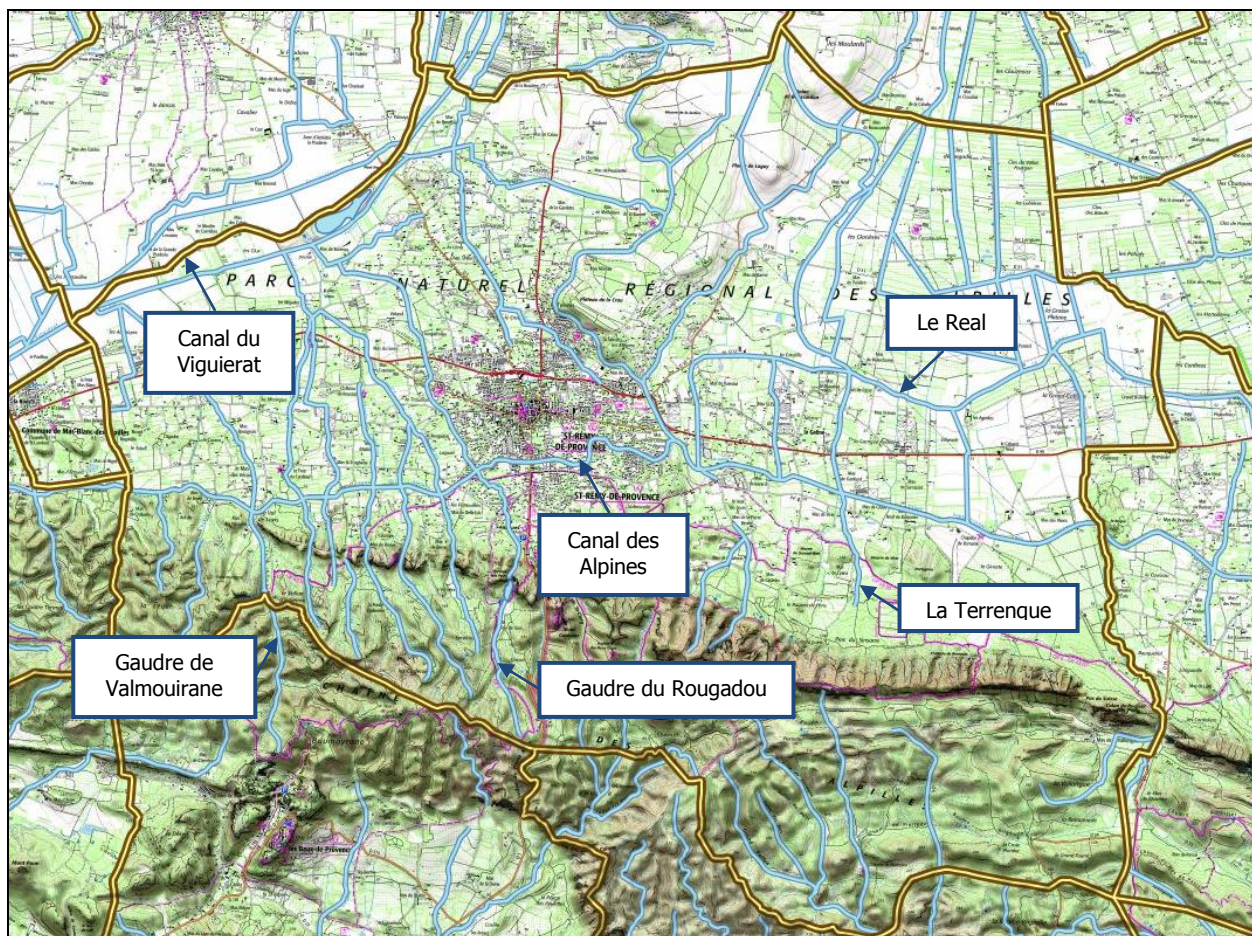


Figure 3 : Réseau hydrographique de la commune de Saint Rémy de Provence (*Géoportail - 2017*)

2.4.2 RISQUE INONDATION

La commune de Saint Rémy de Provence est concernée par un aléa inondation lié au débordement de la Durance et au ruissellement des eaux pluviales d'après l'Atlas des Zones Inondables en PACA.

Les zones concernées sont situées au nord-ouest de la commune en dehors du centre urbain.

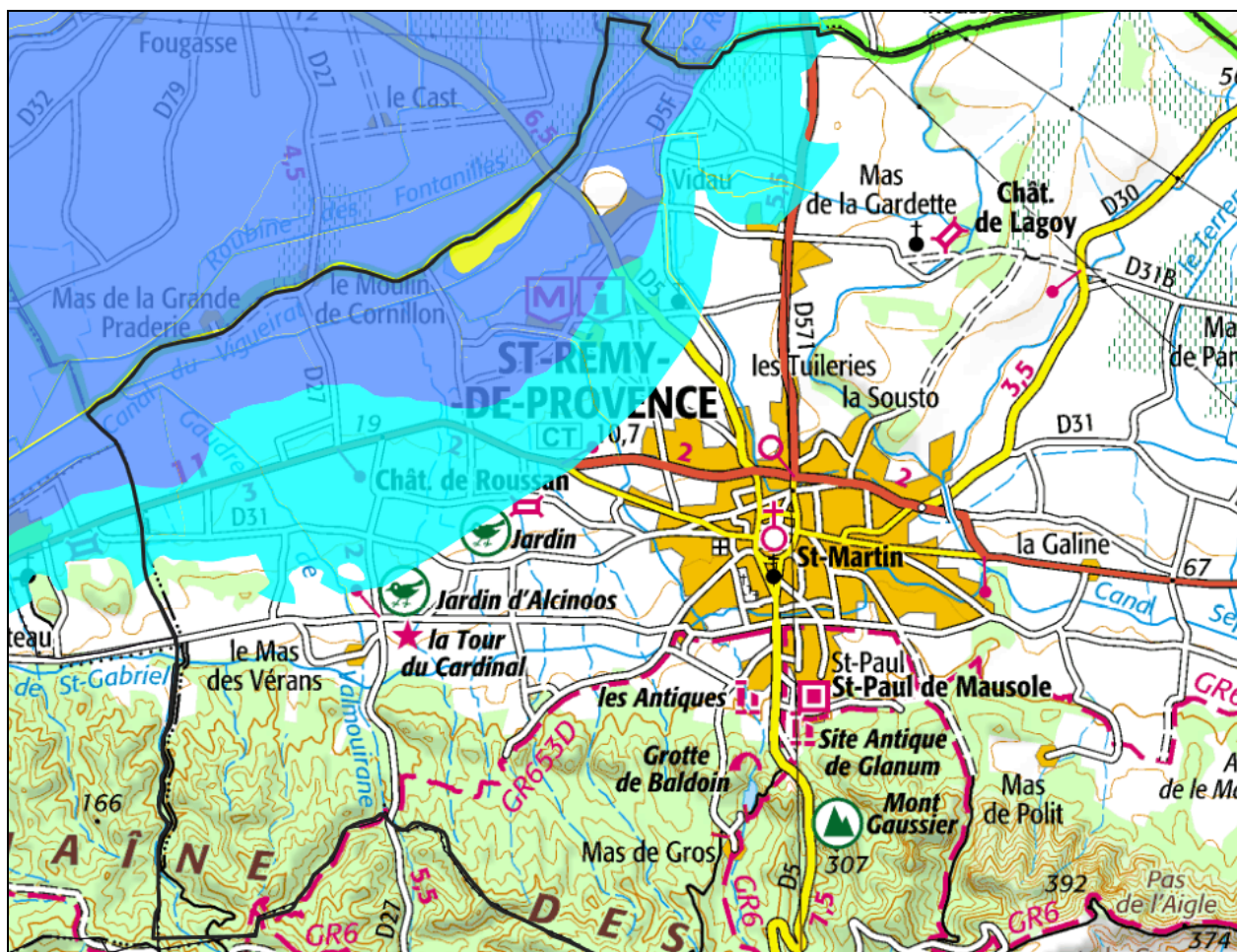


Figure 4 : Aléa inondation sur la commune de Saint Rémy de Provence - Atlas des zones inondables en PACA (source DREAL PACA – riskpaca.brgm.fr)

2.5 DOCUMENTS D'ORIENTATION

2.5.1 SDAGE RHONE-MEDITERRANEE

2.5.1.1 Présentation du SDAGE Rhône-Méditerranée

Après leur adoption par le Comité de bassin le 20 novembre 2015, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 ainsi que le programme de mesures associé ont été approuvés par le Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la Région Rhône-Alpes par arrêté préfectoral signé le 3 décembre et publié au Journal officiel le 20 décembre. Par conséquent, **le SDAGE 2016-2021 est devenu applicable à partir du 21 décembre 2015**, pour une durée de 6 ans.

Le SDAGE 2016-2021 comprend **9 orientations fondamentales** que sont :

- ✓ **OF0** : s'adapter aux effets du changement climatique ;
- ✓ **OF1** : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- ✓ **OF2** : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- ✓ **OF3** : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- ✓ **OF4** : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- ✓ **OF5** : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- ✓ **OF6** : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- ✓ **OF7** : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- ✓ **OF8** : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

2.5.1.2 Masses d'eau superficielles concernées

La masse d'eau superficielle suivante est située sur le territoire de la commune de Saint Rémy de Provence :

- ✓ **FRDR10693** : Gaudre d'Aureille
Etat écologie moyen et état chimique mauvais en 2017

2.5.1.3 Masses d'eau souterraines concernées

Les masses d'eau souterraines suivantes sont situées sur le territoire de la commune de Saint Rémy de Provence :

- ✓ **FRDG204** : Calcaires et marnes des Alpilles
Bon état quantitatif et chimique en 2009
- ✓ **FRDG229** : Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat
Bon état quantitatif et chimique en 2009
- ✓ **FRDG323**: Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon
Bon état quantitatif et chimique en 2015

2.5.2 DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône est un document d'urbanisme à l'échelle du département permettant de cadrer l'ensemble des démarches de planification telles que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sur son territoire. Il permet en outre :

- ✓ de **favoriser le renforcement du rayonnement métropolitain** et l'amélioration de ses relations avec le reste du territoire national et l'espace méditerranéen en prenant appui sur l'économie maritime, la logistique et les pôles de compétitivité ;
- ✓ d'**améliorer le fonctionnement interne du territoire** à partir de l'organisation d'un véritable système de transport collectif métropolitain et par la maîtrise de l'urbanisation ;
- ✓ de **valoriser les espaces naturels et agricoles** qui participent à l'attractivité du territoire et à la qualité du mode et du cadre de vie.

La DTA des Bouches du Rhône a ainsi été approuvée par décret le **10 mai 2007**.

En ce qui concerne le Pays d'Arles où est situé la commune de Saint Rémy de Provence, la DTA précise que « *l'enjeu pour l'Ouest départemental sera :*

- ✓ *de tirer profit de ces grandes infrastructures tout en maîtrisant les pressions qu'elles génèrent ;*
- ✓ *d'insérer le port d'Arles dans les enjeux du transport marchandises de l'axe rhodanien et de la logistique ;*
- ✓ *de conforter les filières d'excellence dans les domaines agroalimentaires (élevage, bois) mais aussi les secteurs économiques spécifiques (édition, imagerie..) ;*
- ✓ *d'inclure dans les projets de développement la préservation des richesses naturelles et patrimoniales, des espaces agricoles ainsi que des équipements hydrauliques qui font l'attractivité et la spécificité de ce territoire. »*

2.5.3 SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un **document stratégique d'aménagement du territoire et de planification à l'échelle intercommunale**. Il permet d'organiser le territoire et de mettre en cohérence les politiques publiques en termes d'urbanisation. Il permet l'articulation avec les autres documents d'urbanisme, tels que les PLU et est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles.

Le SCoT a été dans un premier temps institué par la loi SRU adoptée le **13 décembre 2000** puis a été renforcé par le Grenelle 2 de l'Environnement du **12 Juillet 2010**, prenant en compte les principes de développement durable, d'économie, de transport mais aussi d'environnement.

L'article **L.122-1-1 du Code de l'Urbanisme** précise le contenu des SCoT :

« Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

Les caractéristiques du SCoT du Pays d'Arles dont l'élaboration a été engagée le **13/06/2006** et le périmètre publié le 27/06/2005 sont précisées ci-après.

Tableau 2 : Caractéristiques générales du SCoT (SCoT Pays d'Arles)

Surface couverte	2 000 km ²
Population	162 913 habitants
Nombre de communes	29

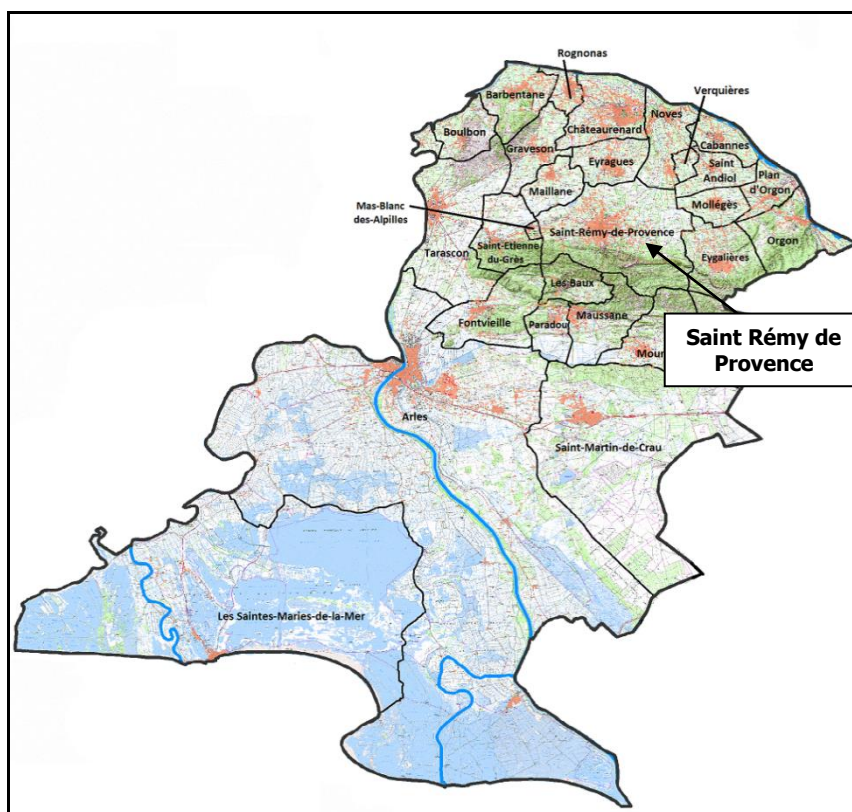


Figure 5 : Communes concernées par le SCoT (SCoT Pays d'Arles)

Le SCoT du Pays d'Arles a été arrêté le **12/04/2017**. Les quatre axes stratégiques définis dans le PADD sont :

- ✓ **Accueillir la population en préservant les équilibres.** Un des objectifs du SCoT est de poursuivre la croissance de la population ; des taux de croissance ont ainsi été définis par intercommunalité. Pour la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, dont Saint Rémy de Provence fait partie, il est de **0,64 %**. L'accueil de la population doit s'accompagner de politiques en faveur du logement, de la formation, de l'emploi et des services ;
- ✓ **Développer une économie diversifiée** en s'appuyant sur les filières de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de l'industrie et des services aux entreprises, de la logistique, de la culture et du tourisme : Il s'agit également de renforcer le commerce de proximité et de revitaliser l'offre commerciale des centres urbains.
- ✓ **Structurer le territoire en réseau hiérarchisé** afin de permettre à l'ensemble de la population un accès à des services de proximité, de diminuer les besoins en mobilité, et de faciliter les déplacements selon un système de transport durable ;
- ✓ **Gérer l'espace de manière économe et raisonnée** : valoriser les espaces remarquables, limiter les consommations d'espace, miser sur la reconquête des centres urbains, prendre en compte les aléas naturels et économiser l'énergie.

2.6 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

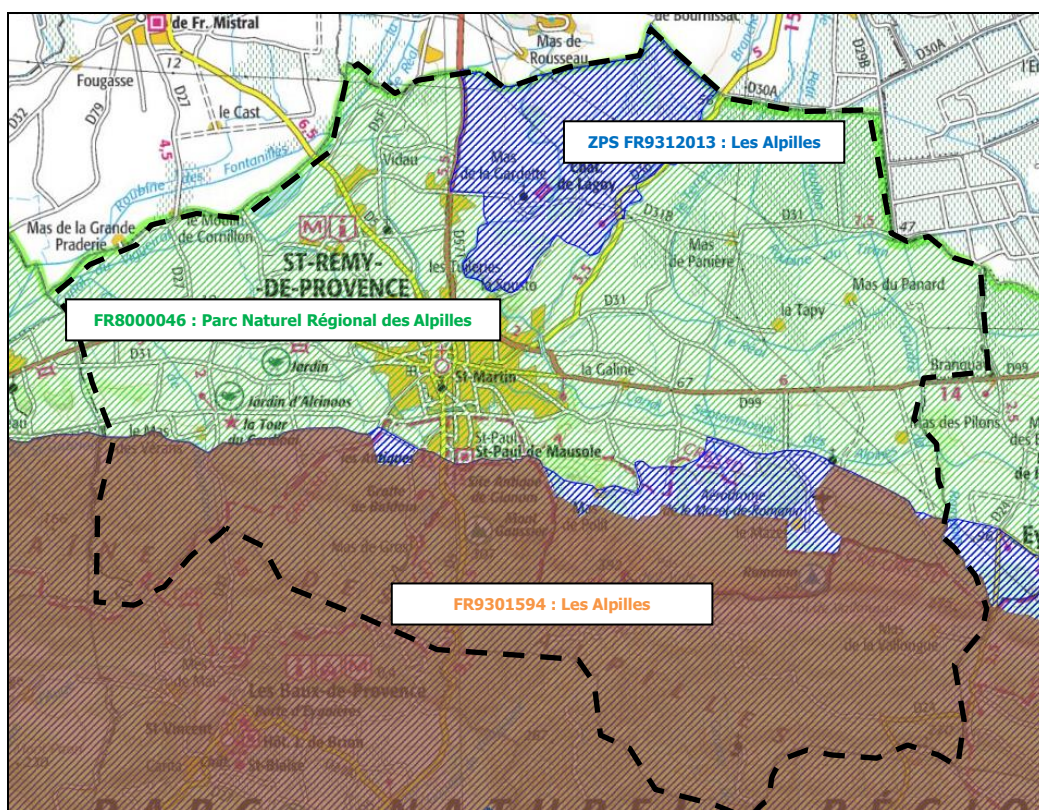
Le tableau et la cartographie ci-après caractérisent les enjeux environnementaux et culturels présents sur le territoire communal de Saint Rémy de Proence à partir de la base de données de la DREAL PACA.

Enjeux environnementaux	Commune de Saint Rémy de Provence
Nature et biodiversité - Protection contractuelle	
Parc Naturel Régional	FR8000046 : Parc Naturel Régional des Alpilles
Site Natura 2000 – Directive Habitats – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR9301594 : Les Alpilles
Site Natura 2000 – Directive Oiseaux – Zone de Protection Spéciale (ZPS)	FR9312013 : Les Alpilles
Nature et biodiversité - Protection réglementaire	
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	FR3800447 : Plateau de la Caume et des vallons de Valrugue et St-Clerg
	FR3800534 : Carrière Saint-Paul et carrière Deschamps
Nature et biodiversité - Inventaire patrimonial	
ZNIEFF II	930012398 : Petite Crau
	930012400 : Chaîne des Alpilles
ZNIEFF I	930020173 : Plateau de la Caume - crêtes de Vallongue - les Calans
Sites et paysages - Protection réglementaire	
Site classé	93C13016 : Plateau des Antiques
Site inscrit	93I13056 : Chaîne des Alpilles

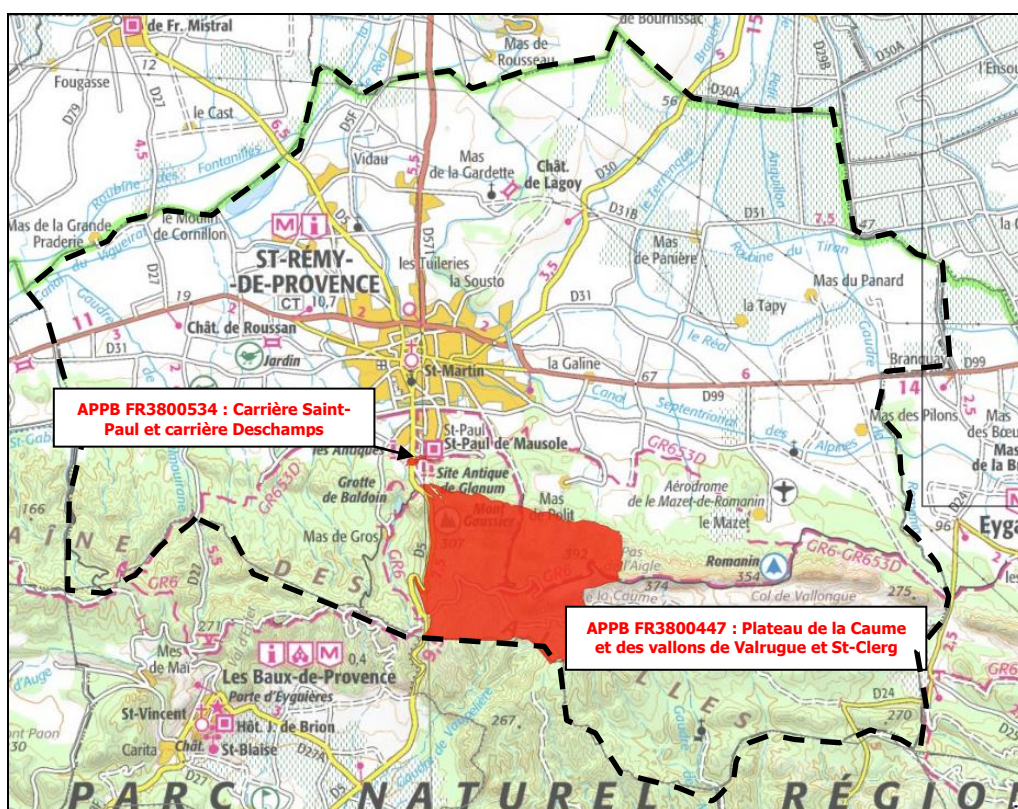
Tableau 3 : Enjeux environnementaux et culturels du territoire (DREAL PACA)

La localisation de ces différentes zones est présentée ci-après.

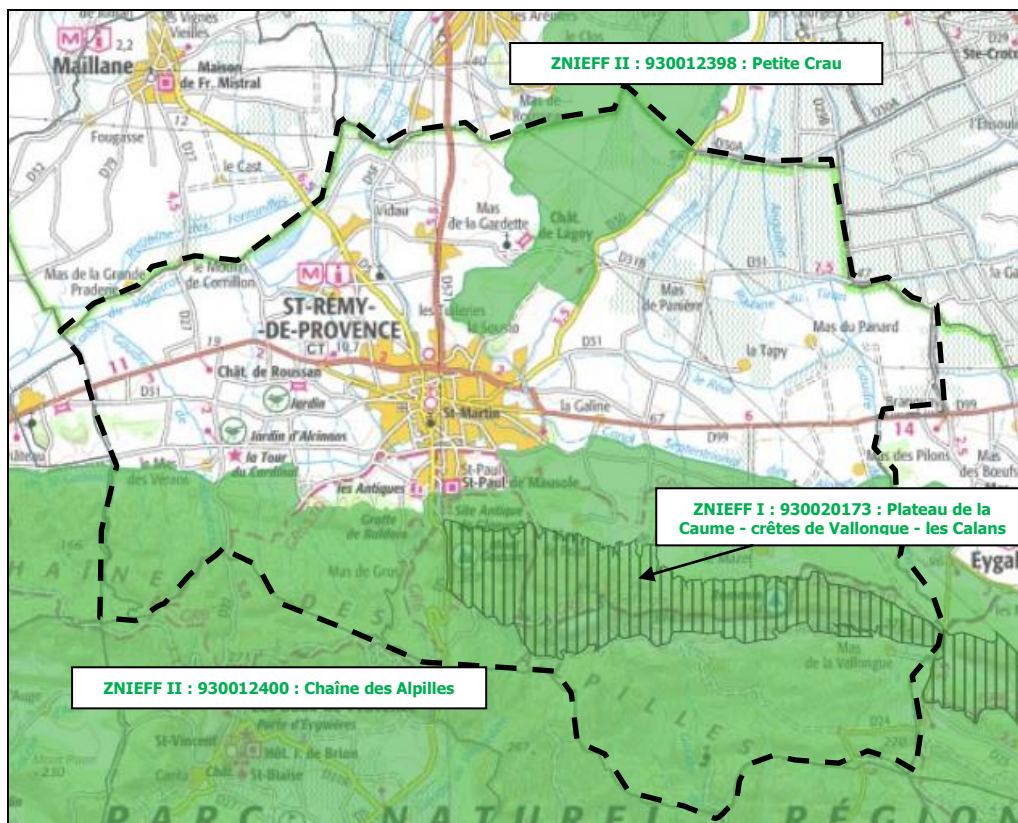
**CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE
PLAN LOCAL D'URBANISME**



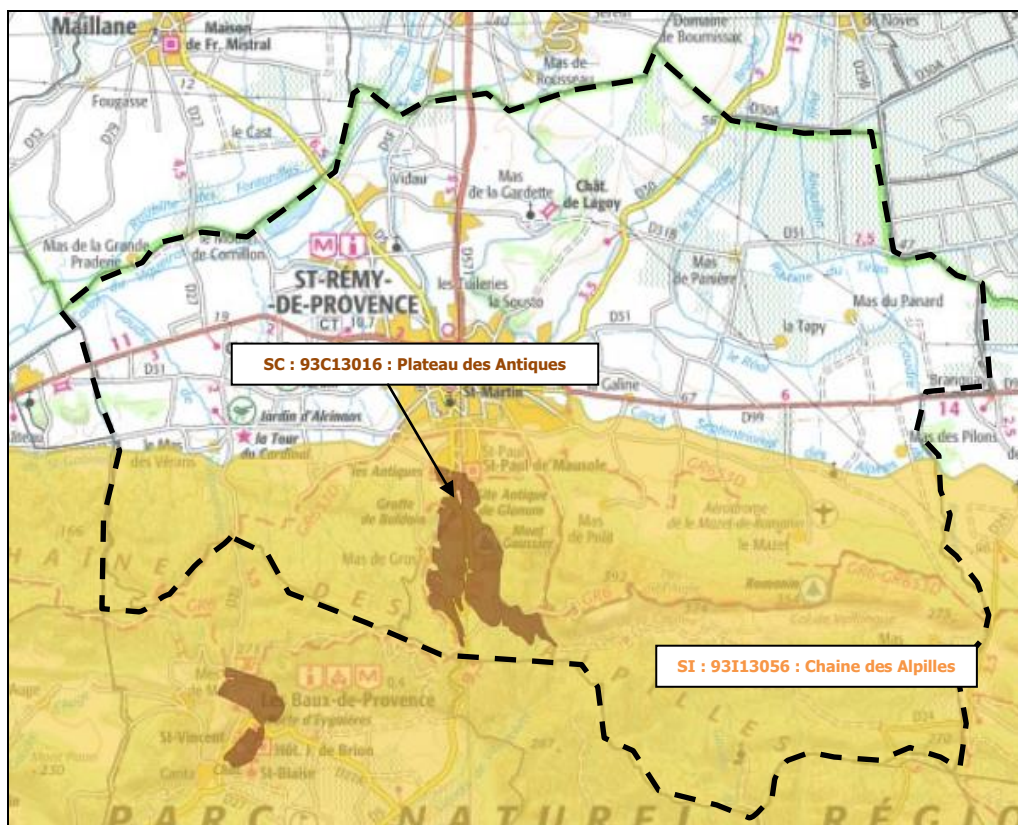
**Nature et Biodiversité –
Protection contractuelle**



**Nature et Biodiversité –
Protection réglementaire**



*Nature et biodiversité -
 Inventaire patrimonial*



*Sites et paysages -
 Protection réglementaire*

Figure 6 : Localisation des enjeux environnementaux et culturels (DREAL PACA)

ANNEXE SANITAIRE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

2.7 PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE

La production d'eau se fait par l'exploitation du puits des Paluds à un débit de 196 m³/h, et le deuxième forage des Méjades permet de produire jusqu'à 60 m³/h. L'aquifère exploité sur la commune est la nappe alluviale des dépôts quaternaires du Rhône et de la Durance.

La capacité de stockage est de 4 500 m³ répartis dans deux réservoirs (un bi cuve de 3 000 m³ pour le bas service et un réservoir de 1 500 m³ pour le haut service).

Une interconnexion avec le SIVOM Alpilles Durance permet de sur presser en moyenne 140 m³/h en fonction des saisons.

2.7.1 PUIES DES PALUDS

La ressource principale de la commune de Saint Rémy de Provence est celle **du puits des Paluds**, constituée de 2 forages dont 1 qui n'est plus utilisé.

Ces ouvrages, situés sur le territoire de la commune de Saint Rémy de Provence, sont localisés ci-après.

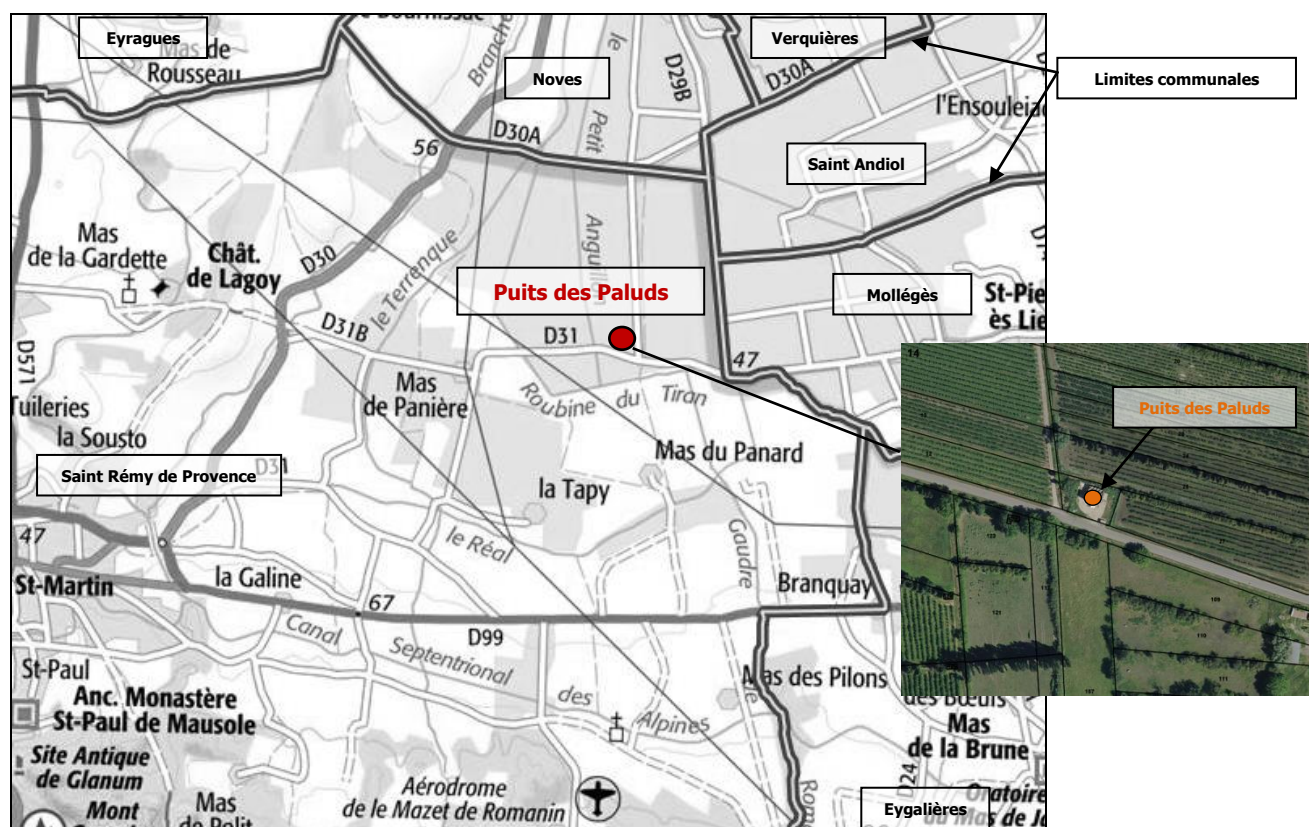


Figure 7 : Localisation du puits des Paluds (Géoportail – 2017)

L'arrêté préfectoral du **26 juillet 2013** autorise la collectivité à prélever, traiter et distribuer les eaux du captage des Paluds destinées à l'alimentation en eau potable à un débit d'exploitation de **200 m³/h**. Les périmètres de protection de ces forages sont indiqués ci-après.

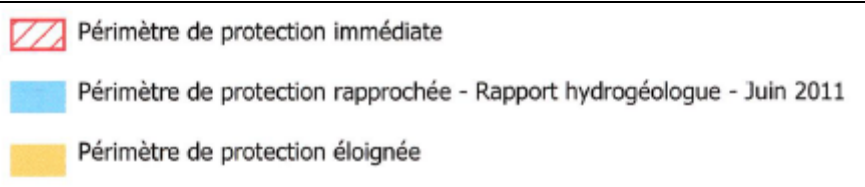
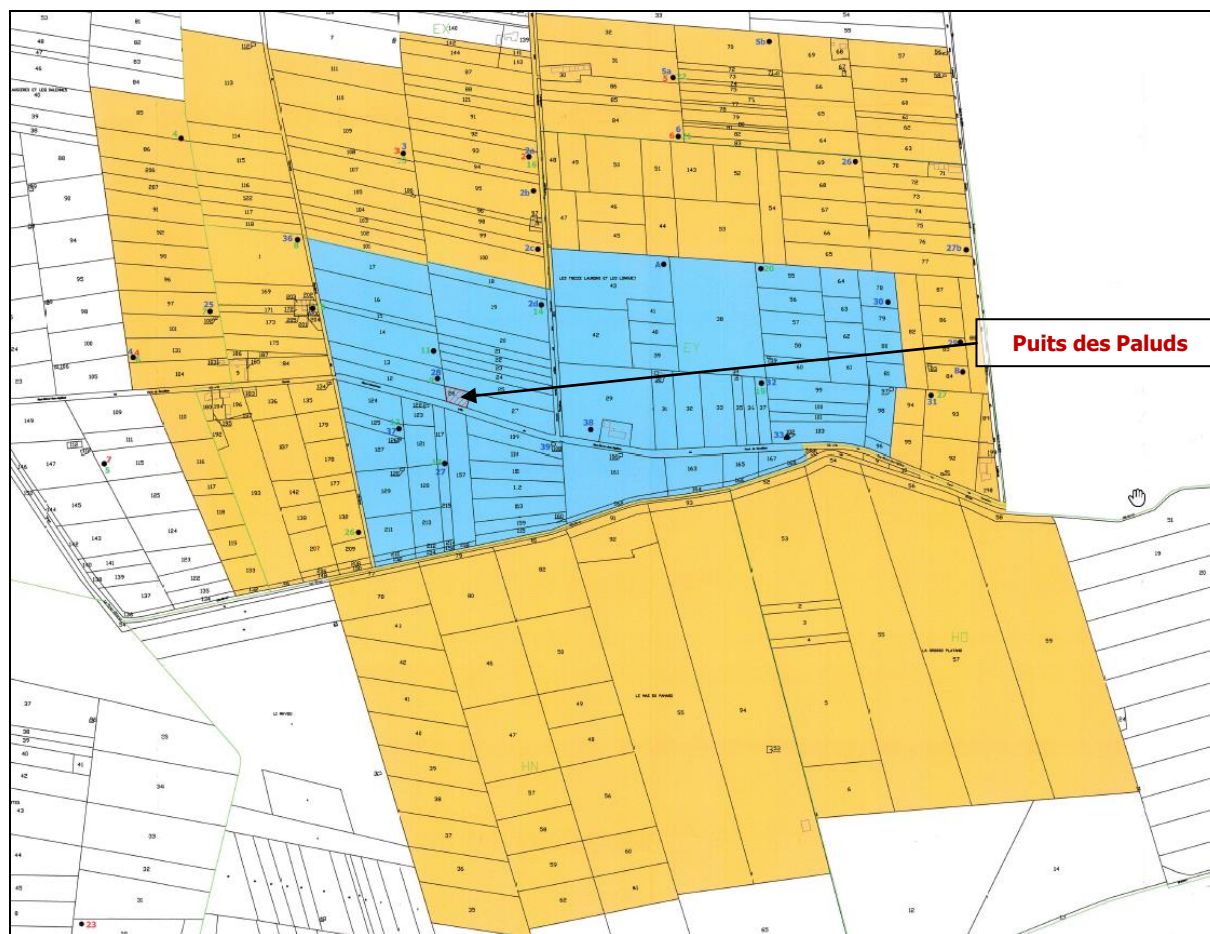


Figure 8 : Délimitation des périmètres de protection du Puits des Paluds
(M. CAMPREDON – Hydrogéologue agréé – 02/2012)

2.7.2 FORAGE DES MEJADES

La commune de Saint Rémy de Provence dispose d'une seconde ressource : le forage des Méjades assurant une production de 60 m³/h.

Cet ouvrage, situé sur le territoire de la commune de Saint Rémy de Provence, est localisé ci-après.



Figure 9 : Localisation du forage de Méjades (Géoportail – 2017)

L'arrêté préfectoral du **26 juillet 2013** autorise la collectivité à prélever, traiter et distribuer les eaux du captage des Méjades destinées à l'alimentation en eau potable à un débit d'exploitation de **60 m³/h**. Les périmètres de protection de ces forages sont indiqués ci-après. Les périmètres de protection de ces forages sont par ailleurs indiqués ci-après.

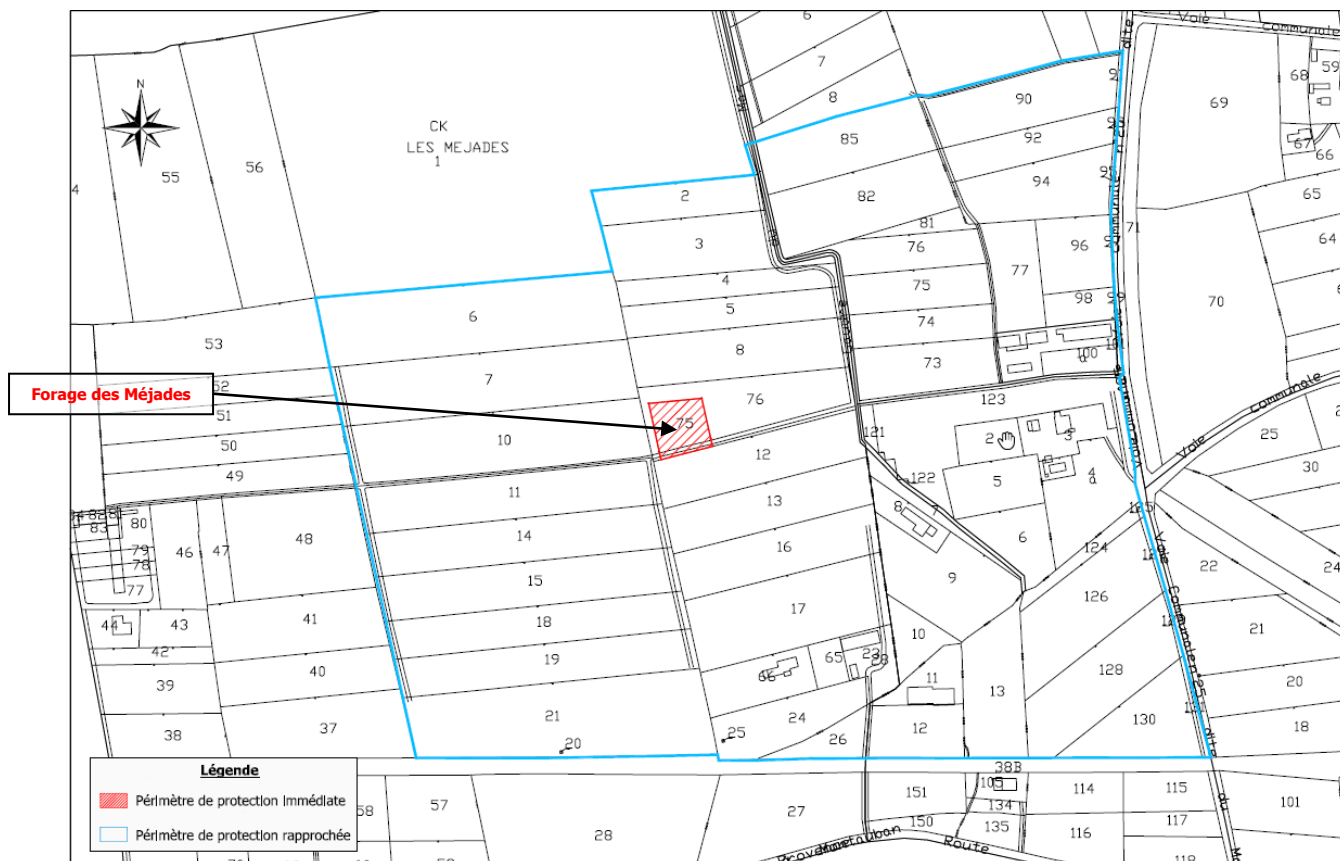


Figure 10 : Délimitation des périmètres de protection du forage des Méjades (M. CAMPREDON – Hydrogéologue agréé – 11/2009)

2.7.3 PERIMETRES DE PROTECTION ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

A l'intérieur du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR), des prescriptions sont applicables, notamment pour la gestion des installations d'assainissement non collectif :

✓ **Puits des Paluds** (arrêté d'autorisation 26/07/2013) :

- « A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont **interdits** [...] la création de puits filtrants pour l'évacuation des eaux usées ou pluviales, les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectifs [...] » ;
- « A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont **réglementés** [...] l'implantation d'ouvrages de transport d'eaux usées, les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toutes natures à usages domestique (sur bacs de rétention ou avec parois doubles enveloppes.» ;

A l'intérieur du périmètre de protection éloigné, une attention particulière sera portée sur la réalisation d'excavations, sur la création ou la modification des voies de circulation, sur la création de nouveaux puits et forages ainsi que sur toutes installations ou activités susceptible d'altérer la qualité de l'eau ou d'en modifier les caractéristiques. Pour toutes ces situations, l'avis d'un hydrogéologue agréé mandaté par l'administration pourra être requis par l'administration aux frais du pétitionnaire.

✓ **Forage des Méjades** (arrêté d'autorisation 26/07/2013) :

- « A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont **interdits** [...] la création de puits filtrants pour l'évacuation des eaux usées ou pluviales, les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectifs [...] » ;
- « A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont **réglementés** [...] les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toutes natures à usages domestique (sur bacs de rétention ou avec parois doubles enveloppes, l'implantation d'ouvrages de transport d'eaux usées.» ;

L'article 13 des arrêtés d'autorisation de prélèvement et de déclaration d'utilité publique des Puits des Paluds et du forage des Méjades du 26/07/2013 définissent la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection du forage :

« Postérieurement à l'application du présent arrêté, tout propriétaire d'une activité, installation ou dépôt réglementé qui voudrait y apporter une quelconque modification devra faire connaître son intention à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, en précisant les caractéristiques de son projet, notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau, ainsi que les dispositions prévues pour parer à ces risques.

Il aura à fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés.

L'enquête hydrogéologique éventuellement prescrite par l'administration sera faite par l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique aux frais du pétitionnaire.

L'administration fera connaître les dispositions prescrites en vue de la protection des eaux dans un délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents réclamés.

Sans réponse de l'administration au bout de ce délai, seront réputées rejetées les dispositions prévues par le pétitionnaire. »

Ainsi, tout projet de modification, réhabilitation, d'un dispositif d'assainissement non collectif, ou tout projet de modification d'une canalisation d'eau usée publique, situé dans les périmètres de protection des captages des Paluds et des Méjades, devra être porté à la connaissance de l'ARS, même dans le périmètre de protection éloignée du Puits des Paluds.

PRISE EN COMPTE DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE

Les prescriptions définies dans l'arrêté d'autorisation de prélèvement, notamment la réglementation des dispositifs d'assainissement non collectif, sont prises en compte dans l'élaboration du zonage d'assainissement.

2.8 ETAT DES LIEUX – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.8.1 COMPETENCE

La compétence du service assainissement est gérée par la **Communauté de Communes de la Vallée des Baux – Alpilles (CCVBA)**.

Le réseau d'assainissement des eaux usées et la station d'épuration de la commune de Saint Rémy de Provence sont gérés en régie intercommunale.

2.8.2 SYSTEME DE COLLECTE

Les principales caractéristiques du réseau communal sont décrites ci-après.

Paramètres	Caractéristiques du réseau
Type de réseau	Réseau en séparatif
Nombre de regards de visites	1 327 unités
Linéaire réseau de collecte	40,7 km en gravitaire 0,9 km en refoulement
Type de réseau majoritaire	Grès en 160 mm et PVC en 200 mm
Conventions de rejet	Aucune
Postes de Relèvement (PR)	<u>2 Postes de relèvement :</u> - 2 PR de la Massane-
Déversoirs d'orage (DO)	<u>4 déversoirs d'orage :</u> - Amont de la STEP - Chemin Montplaisir - Plantier Major - Trop plein de la station d'épuration

Tableau 4 : Caractéristiques du réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint Rémy de Provence (source : schéma directeur d'assainissement collectif – cabinet Tramoy – 2012)

Un extrait du plan du réseau d'assainissement des eaux usées est disponible ci-après.

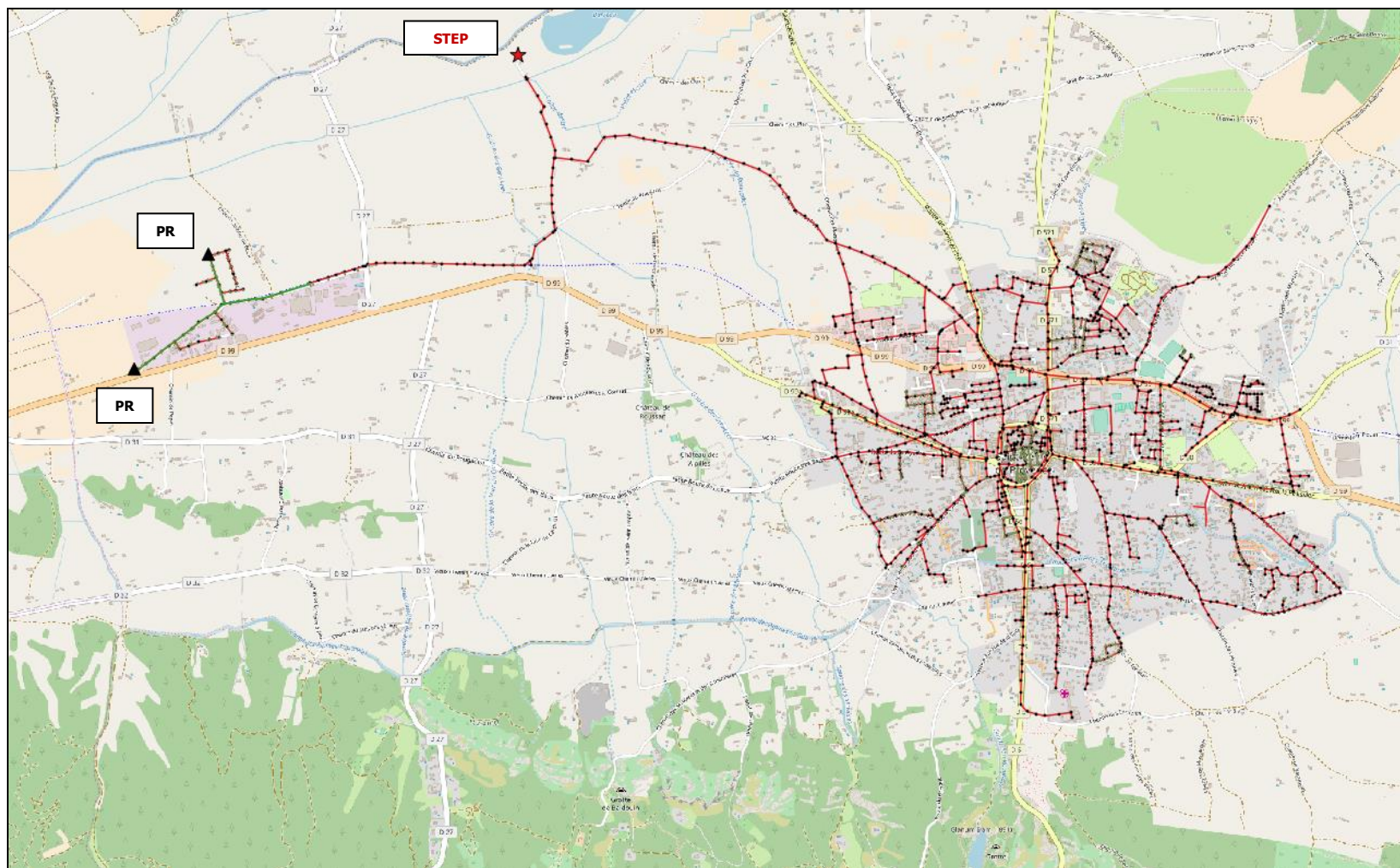


Figure 11 : Plan du réseau EU de la commune de Saint Rémy de Provence

2.8.3 STATION D'ÉPURATION

2.8.3.1 Données générales

La station d'épuration (STEP) de la commune de Saint Rémy de Provence a été mise en service en 2007 et est actuellement exploitée en Régie intercommunale.

Le tableau ci-après résume les caractéristiques générales de la STEP.

Paramètres	Capacité des ouvrages
Type de station	Boues activées à aération prolongée
Code station	06 09 13100 002
Situation cadastrale	Commune de Saint Rémy de Provence Section CM – Parcelle n°12
Capacité en équivalents habitants	14 000 EH
Débit de référence	2 850 m ³ /j
Débit de pointe	234 m ³ /h
Flux journalier en DBO ₅	840 kg/j
Flux journalier en DCO	2 100 kg/j
Flux journalier en MES	1 260 kg/j
Flux journalier en NTK	196 kg N/j
Flux journalier en Ptot	56 kg P/j
Niveaux de rejet <i>(Arrêté du 02/08/2004)</i>	DBO ₅ = 25 mg/L – 80 % DCO = 125 mg/L – 75 % MES = 35 mg/L – 90 % NGL = 15 mg/L – 70 % N-NH ₄ = 5 mg/l Ptot = 2 mg/l – 80%
Milieu récepteur	Canal du Vigueirat
Traitement des boues	Centrifugeuse
Evacuation des boues	Valorisation par compostage sur la plateforme de SOTRECO à Châteaurenard

Tableau 5 : Caractéristiques de la STEP de Saint Rémy de Provence

La localisation de la station d'épuration est présentée ci-après.

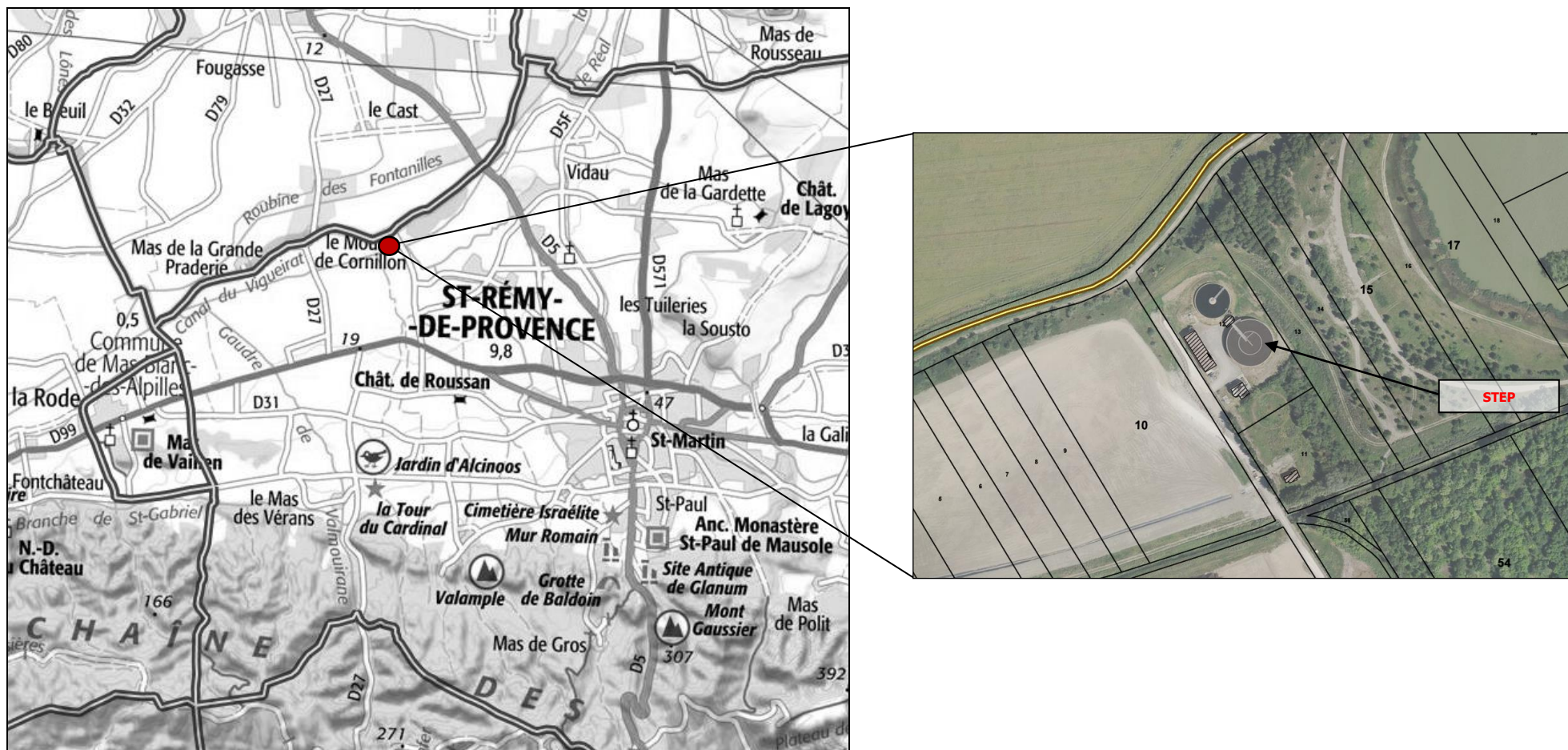


Figure 12 : Localisation de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence

2.8.3.2 Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques de la station d'épuration sont les suivantes (*données issues du schéma directeur d'assainissement collectif – cabinet Tramoy – 2012*) :

✓ **Poste de relevage**

Les effluents arrivent gravitairement à la station par une conduite en DN 400. Ils sont ensuite relevés par un poste de relevage équipé.

En cas de sur-débit (orage) ou de défaillance du poste de pompage un by-pass de l'installation est prévu au niveau du poste de relèvement. Dans le cas d'un débit trop élevé après le prétraitement, un trop plein est existant. Il n'y a pas de comptage.

✓ **Prétraitement**

L'effluent passe par deux dégrilleurs courbes automatiques, d'espacement 10 mm. Un système de batardeau permet aux canaux et aux dégrilleurs d'être isolés. Les déchets sont collectés sur la grille par des peignes. Ils sont ensuite repris par une vis compacteuse dont le fonctionnement est synchronisé à celui des dégrilleurs. Les déchets égouttés sont ensachés et collectés dans un container de 340 L situé dans le local prétraitement.

Le dessablage- déshuilage s'effectue dans un ouvrage de type cylindro-conique de 46 m³. L'ouvrage est équipé :

- d'une racle motorisée qui ramène les graisses raclées en surface dans une goulotte à forte pente pour traitement biologique.
- d'un aéro-flottateur produisant des micros bulles afin d'aider la flottation des corps gras, et de laver les sables qui décantent par mise en mouvement de l'eau en partie basse.

Les sables sont extraits directement de l'ouvrage de dessablage par pompage et envoyés vers un laveur classificateur, les sables sont ensuite convoyés dans une benne. Les eaux repartent au poste toutes eaux pour retour en aval du prétraitement

Le traitement des graisses se fait par voie biologique dans un LYPOCYCLE. Il permet de traiter sur site les graisses issues de l'étape de déshuilage ainsi que les graisses amenées par les camions hydrocureurs. Les boues générées par le LIPOCYCLE sont envoyées vers le traitement biologique en aval du pré-traitement.

✓ **Traitement**

Il s'effectue dans un bassin d'activation de 3 875 m³.

Le bassin d'activation est constitué :

- d'une zone de contact (175 m³) : la zone de contact est un bassin non aéré mais brassé mécaniquement par un agitateur immergé. Ce bassin est alimenté par la totalité des eaux brutes et 1/3 des boues de recirculation du clarificateur. Ce bassin a pour rôle principal de mettre en contact les boues concentrées de recirculation avec l'effluent et de limiter ainsi les risques de développement des bactéries filamenteuses.
- d'un bassin anaérobie (900 m³) : le bassin anaérobie reçoit également les effluents à traiter et le complément des boues de recirculation issues du clarificateur. L'ensemble est homogénéisé par 2 agitateurs immergés. Le bassin anaérobie sert au conditionnement des bactéries puis à l'élimination ultérieure d'une partie du phosphore présent dans le bassin d'aération et aussi de participer dans une moindre mesure à l'élimination de la pollution carbonée et de la pollution azotée (fin de dénitrification).

- d'un bassin d'aération (2800 m³).

Le bassin d'aération sert à :

- l'abattement de la pollution carbonée,
- la nitrification (lors des phases aérées),
- la dénitrification (lors des phases non aérées),
- le piégeage du phosphore par les bactéries en présence d'oxygène.

L'élimination du phosphore est réalisée par voie biologique à hauteur d'environ 60%. Pour le phosphore résiduel, il y a une déphosphatation chimique par injection de chlorure ferrique (précipitation du phosphore dans les boues activées avec élimination par la filière boues).

La liqueur mixte en provenance de l'aération contient des micros bulles et des flottants qui doivent être retenus avant de rejoindre le clarificateur. Cette opération dite de dégazage est donc située à l'aval du bassin d'aération. Elle est réalisée dans un ouvrage cylindrique de 44 m³. Les flottants sont récupérés en surface par un racleur mécanique vers un bac à écume.

✓ **Clarification**

Après dégazage, la liqueur mixte se sépare dans le clarificateur (1 400 m³) en boues au fond et eau épurée en surface. Le floc constitué dans le bassin d'aération sédimente au fond de l'ouvrage et l'eau clarifiée est évacuée par une surverse située sur la périphérie de l'ouvrage.

✓ **Recirculation des boues**

La recirculation des boues est assurée par un poste de recirculation équipé de deux pompes :

- 1 en service à 306 m³/h
- 1 en secours.

Chaque semaine un inversement de la pompe de secours est effectué manuellement depuis la supervision.

Une répartition par vanne permet de diriger :

- 30% des boues recirculées vers la zone de contact,
- 70% des boues recirculées vers la zone anaérobie.

✓ **Extraction des boues en excès**

L'extraction des boues en excès se fait par une pompe volumétrique à rotor excentré (débit de 6 à 39 m³/h) qui alimente la centrifugeuse à partir des boues issues du poste de recirculation des boues.

✓ **Traitement des boues**

Les boues sont déshydratées mécaniquement par une centrifugeuse dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Débit hydraulique unitaire : 35 m³/h
- Débit massique unitaire : 280 kg MS/h

La floculation des boues est réalisée à l'aide d'une pompe doseuse, l'injection se fait dans la canalisation d'alimentation de la centrifugation.

Les boues en sortie de centrifugeuse sont reprises par une pompe gaveuse qui est équipée d'un dévouteur ainsi que d'une lubrification au polymère.

Les boues déshydratées sont évacuées dans deux bennes de 10 m³ chacune.

✓ **Traitement des odeurs**

Désodorisation LANODOR : Il s'agit d'une désodorisation biologique. Les composés malodorants présents dans les locaux fermés et bassins couverts sont dégradés biologiquement en passant à travers un biofiltre constitué de matériaux granulaires minéraux.

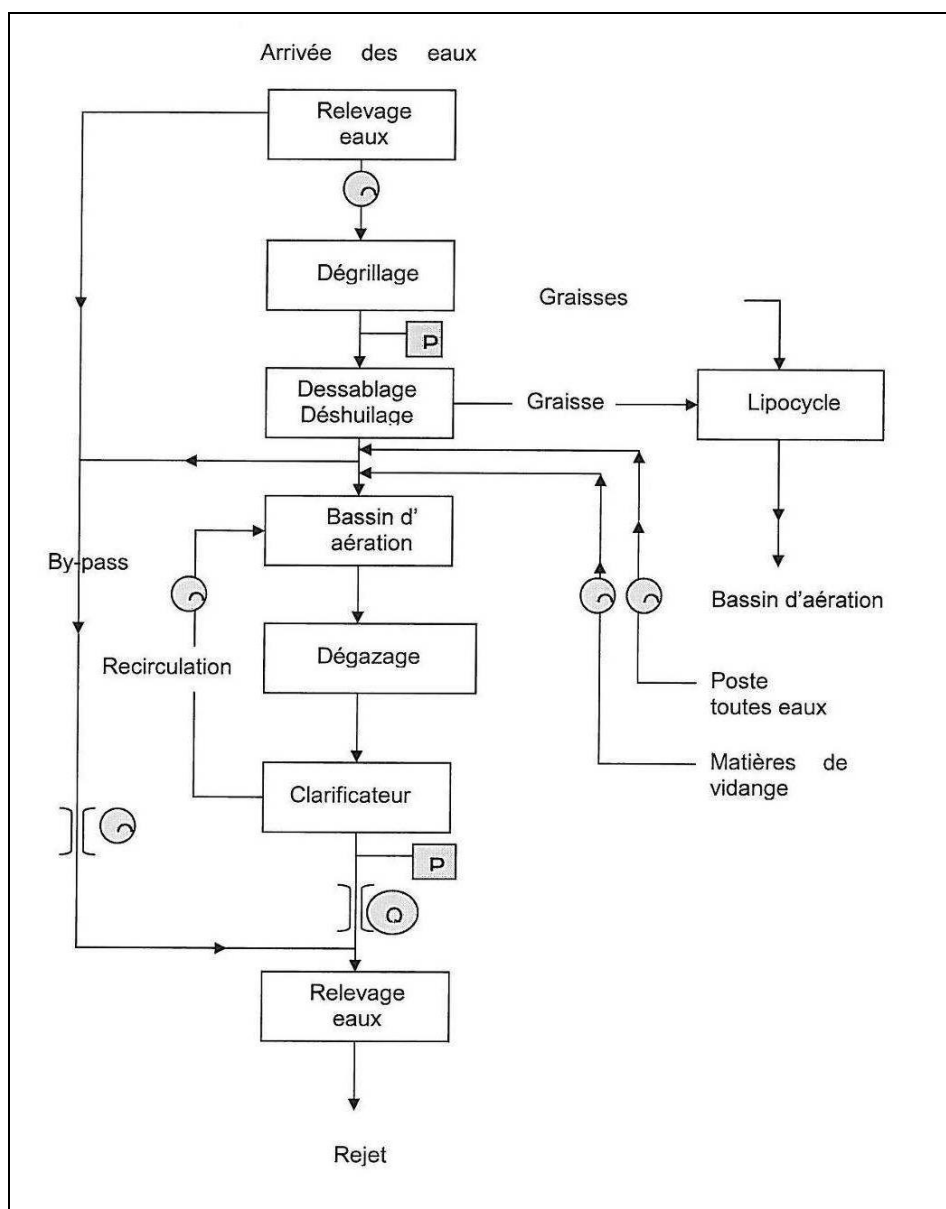


Figure 13 : Synoptique de la station

2.8.3.3 Analyse des données d'autosurveillance

2.8.3.3.1 Hypothèses et dotations unitaires retenues

La station d'épuration a été dimensionnée pour traiter une charge de pollution de 840 kg DBO₅/j et une charge hydraulique de 2 850 m³/j.

CAPACITE NOMINALE DE LA STEP

La capacité nominale de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence est de 14 000 EH. Cette capacité est déterminée à partir de la charge maximale en DBO₅ que la station peut traiter (840 kg/j) et la dotation unitaire standard de 60 g/j/EH.

2.8.3.3.2 Analyse des volumes journaliers

Le graphique page suivante présente l'ensemble des volumes journaliers mesurés au niveau de la station d'épuration entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017 tous temps confondus.

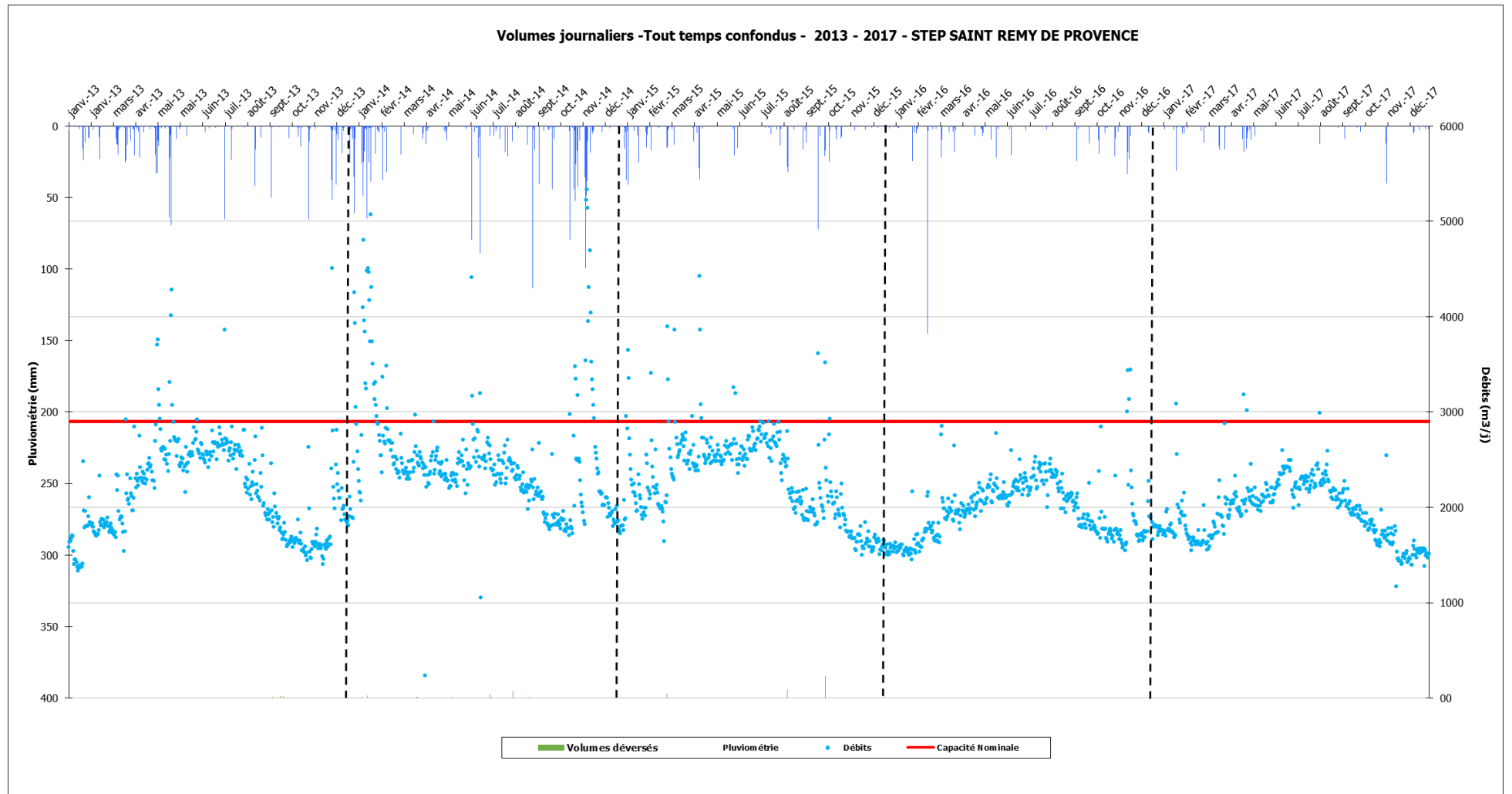


Figure 14 : Evolution des volumes journaliers de la STEP tout temps confondus (2013-2017)

La synthèse des volumes de la station est présentée dans le tableau ci-après.

Année	Débit de référence	2013	2014	2015	2016	2017	2013-2017
Nombre valeurs	2850	365	365	365	366	365	1826
Moyenne (m ³ /j)		2173	2478	2293	1969	1945	2172
% / Capacité		76%	87%	80%	69%	68%	76%
Percentile 95 (m ³ /j)		2835	3 910	2900	2447	2423	2 891
% / Capacité		99%	137%	102%	86%	85%	101%

Tableau 6 : Analyse des volumes de la station d'épuration tous temps confondus (2013 - 2017)

Sur les cinq dernières années, le volume de référence de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence **n'est pas dépassé en moyenne annuel**. Il a été dépassé en 2014 et en 2015 en percentile 95.

A la lecture de l'arrêté du 21/07/2015, le débit de référence, égale au percentile 95 des 5 dernières années, est légèrement supérieur à 2 850 m³/j.

CAPACITE HYDRAULIQUE DE LA STEP

A la lecture des données d'autosurveillance, la STEP est suffisamment dimensionnée d'un point de vue hydraulique la majeure partie de l'année.

Les dépassements en 2014 et en 2015 du débit de référence sont dus à :

✓ **L'intrusion d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)**

L'étude de la variation des **volumes journaliers de temps sec** révèle, la présence de pics importants pouvant atteindre plus de 2 500 m³/j contre 1 500 m³/j habituellement observés.

Ces pointes surviennent **en période de nappe haute** et à la **suite d'évènements pluvieux conséquents**.

La diminution progressive de ces volumes s'explique par l'existence d'intrusions **d'ECP directement liées aux eaux de nappe** (défauts de structures des réseaux) **et/ou aux réseaux d'eaux superficielles** (intrusions des eaux pluviales depuis des fossés, canaux).

La campagne de mesures de débit réalisée du 23/03/2011 au 30/03/2011 (en période de nappe basse) dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), a permis de quantifier un volume de 60,5 m³/h soit **1 450 m³/j d'ECP**, soit plus de 50 % du volume moyen observé au cours de la campagne (2 674 m³/j).

Un programme de travaux a ainsi été défini dans le SDA afin de réduire les intrusions d'eaux claires parasites permanentes (cf partie 5).

✓ **L'intrusion d'Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM)**

L'augmentation instantanée des volumes journaliers à la suite d'évènement pluvieux traduit quant à elle la présence d'une part d'Eaux Claires Parasites Météoriques importante.

Ces intrusions sont directement liées à des anomalies de branchements générant l'apport d'eaux pluviales dans les réseaux de collecte des eaux usées (avaloirs, gouttières, ...).

La campagne de mesures de débit réalisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, a permis de quantifier une surface active globale responsable de l'intrusion des ECPM de **1,3 ha**.

Un programme de travaux a ainsi été défini dans le SDA afin de réduire les surfaces actives et les intrusions d'eaux claires parasites météoriques (cf partie 5).

2.8.3.3 Détermination de la capacité résiduelle de la station

La capacité résiduelle de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence est estimée à partir des données d'autosurveillance tous temps confondus des 5 dernières années.

Ces données sont à comparer avec les prévisions urbanistiques prévues par le PLU de Saint Rémy de Provence afin de vérifier si la station d'épuration est capable de pouvoir traiter les effluents projetés supplémentaires induits par le développement démographique de la commune raccordée.

Année	Capacité DBO5 (kg/j)	2013	2014	2015	2016	2017	2013-2017
Nombre de valeurs	840	25	24	24	24	24	121
Moyenne (kg/j)	14 000 EH*	489	445	444	493	523	479
% / Capacité		58%	53%	53%	59%	62%	57%
Percentile 95 (kg/j)		653	632	637	600	743	643
% / Capacité		78%	75%	76%	71%	88%	77%

* 1EH = 60 gDBO₅/j

Tableau 7 : Analyse des charges de pollution DBO₅ en entrée de station d'épuration tout temps confondus (2013 - 2017)

Au vu du graphique présenté en page suivante sur l'évolution annuelle des charges de pollutions entrantes dans la station d'épuration en DBO₅, on constate que le mode de fonctionnement de la station est fortement influencé par les saisons (été/hiver). Cette nette variation est due au caractère touristique de la commune de Saint Rémy de Provence.

En période de pointe, la fréquentation estivale de la commune augmente significativement la charge organique entrante dans la station.

L'analyse de la capacité résiduelle d'une station d'épuration s'effectue sur la base de la **Charge de Pollution Brute Organique (CPBO)**, correspondant à la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année. Afin de déterminer la CPBO et faire abstraction des valeurs aberrantes, l'outil statistique « **Percentile 95** » est utilisé sur la base de 121 valeurs (valeurs observées au cours des 5 dernières années).

Sur la base de l'analyse des données d'autosurveillance des 5 dernières années en charges de pollution DBO₅, la station d'épuration fonctionne :

- ✓ à **57 %** de sa capacité en moyenne ;
- ✓ à **77 %** de sa capacité en percentile 95.

La capacité résiduelle de la station d'épuration est donc de :

- ✓ **361 kg/j** de DBO₅ en moyenne, soit **6 000 EH** (base 1EH = 0,06 kg/j) ;
- ✓ **197 kg/j** de DBO₅ en percentile 95, soit **3 280 EH** (base 1EH = 0,06 kg/j).

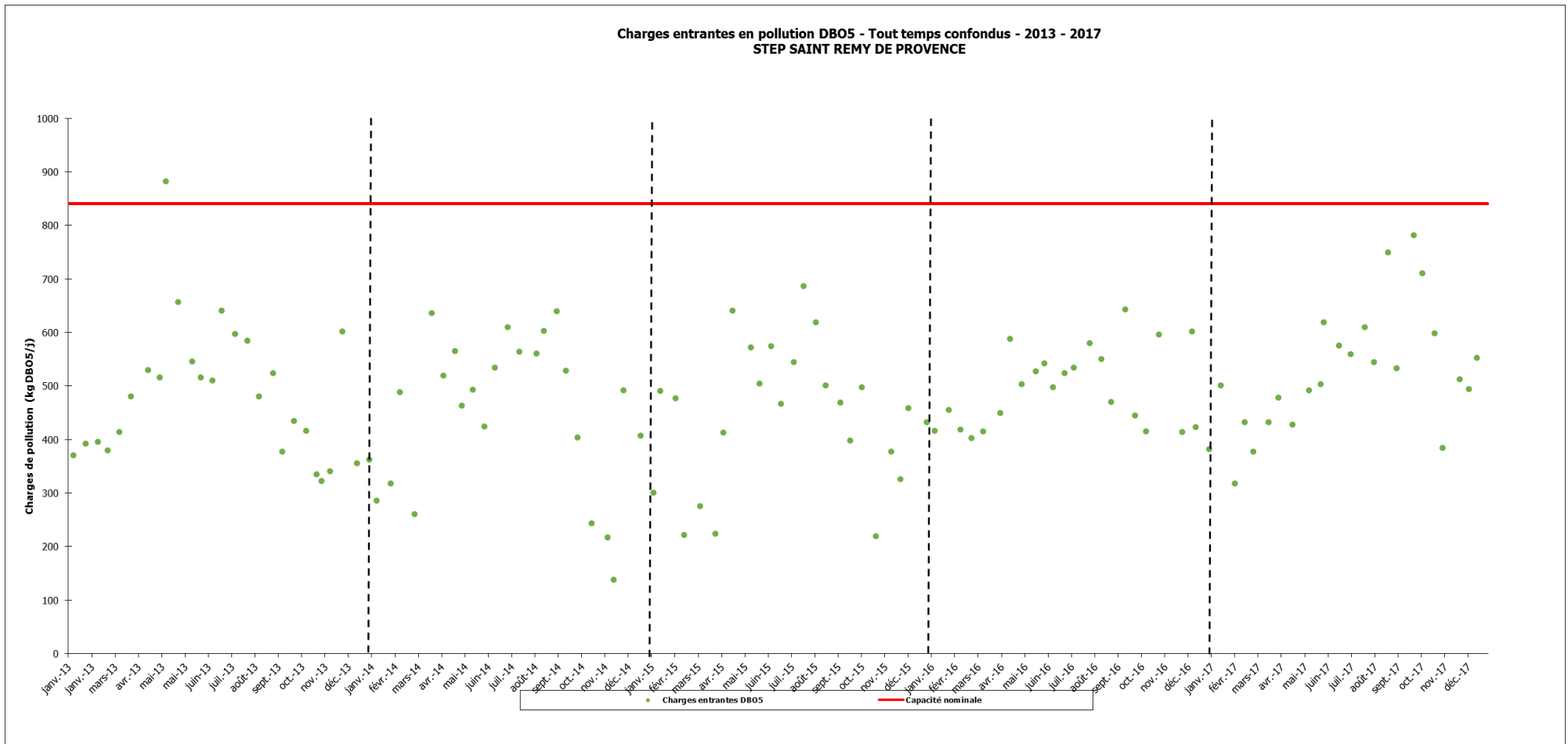


Figure 15 : Evolution des charges de pollutions entrantes en DBO₅ (2013-2017)

L'évolution démographique retenue jusqu'en 2030 induit une augmentation globale d'environ **1 000 habitants** sur la commune de Saint Rémy de Provence.

Le tableau suivant présente ainsi la capacité résiduelle de la station d'épuration en situation actuelle et projetée (base 1EH = 0,06 kg DBO₅/j).

Situation	EH supplémentaires	Capacité résiduelle STEP
Situation actuelle	-	6 000 EH en moyenne 3 280 EH en pointe
Extensions de réseaux prévues au SDA (cf partie 5.1)	+ 300 EH	5 700 EH en moyenne 2 980 EH en pointe
Situation projetée 2030	+ 1 000 EH	4 700 EH en moyenne 1 980 EH en pointe

Tableau 8 : Détermination de la capacité résiduelle projetée de la STEP

CAPACITE RESIDUELLE DE LA STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration de Saint Rémy de Provence est en capacité d'accueillir la population projetée issue du développement urbanistique prévu dans son PLU.

2.8.3.3.4 Audit de la station d'épuration

Un audit de la gestion de la station d'épuration a été réalisé par EURYECE en 2014 à la demande de la régie de l'eau et de l'assainissement de la commune de Saint Rémy de Provence afin de trouver des solutions pour améliorer les performances d'exploitation et réduire les coûts de fonctionnement.

Cet audit précisait que la station d'épuration fonctionnait en moyenne annuelle entre 80 et 90% de sa capacité hydraulique journalière nominale et entre 50 et 60% de sa charge polluante exprimée en DBO₅.

L'analyse effectuée dans ce rapport arrive au même constat que celui réalisé lors de l'audit en termes de charges polluantes et de charges hydrauliques.

L'intrusion d'eaux claires parasites augmente la charge hydraulique en entrée de la station d'épuration jusqu'au niveau de sa capacité nominale.

2.8.3.3.5 Respect des niveaux de rejet

✓ Rappel des niveaux de rejets

Les niveaux de rejet de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence ont été définis dans l'arrêté préfectoral du 2 août 2004 et sont rappelés ci-après :

- 25 mg/L en DBO₅ ou 80 % de rendement ;
- 125 mg/L en DCO ou 75 % de rendement ;
- 35 mg/L en MES ou 90 % de rendement ;
- 15 mg/L en NGL ou 70 % en rendement ;
- 5 mg/L en N-NH₄ ;
- 2 mg/L en P_{tot} ou 80 % de rendement.

✓ **Analyse des performances de la STEP**

Le tableau ci-après synthétise les données d'autosurveillance en sortie de station d'épuration.

Paramètres	DBO ₅		DCO		MES		NGL		N-NH ₄		Ptot	
	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
Rappel des niveaux de rejet	25	80	125	75	35	90	15	70	15	-	2	80
<i>Nombre de valeurs</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>-</i>	<i>121</i>	<i>121</i>
Minimum	1,9	91,7%	11	88,1%	2	95,8%	2	59,0%	1	-	0,1	52,2%
Moyenne	3,3	98,3%	23	94,9%	4,3	99,2%	4,6	91,2%	1,5	-	0,3	94,9%
Maximum	10	99,5%	60	97,1%	24	99,9%	25	97,0%	14	-	1,9	97,8%

Tableau 9 : Concentrations et rendements observés au rejet de la STEP (2013-2017)

Selon l'arrêté du 21/07/2015, avec 24 échantillons prélevés par an en moyenne, 3 non conformités au maximum sont autorisées.

La STEP de Saint Rémy de Provence affiche de **bons niveaux de performances** avec aucune non-conformité (2 valeurs sont inférieures au seuil de rendement pour le NGL et 1 valeur pour le Ptot mais la conformité se regarde au travers de la moyenne annuelle).

2.9 ETAT DES LIEUX – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.9.1 COMPETENCE

Les habitations situées dans les zones d'assainissement non collectif doivent être équipées de systèmes d'épuration conformes à la réglementation et en bon état de fonctionnement.

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur au 14/07/2010, les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, **d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif**. Elles peuvent également, si elles le décident et sur demande du propriétaire, en assurer l'entretien et effectuer les travaux de réhabilitation.

Ce travail revient au service public d'assainissement non collectif (ou SPANC), qui est géré par la **Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)**.

Le contrôle des installations pourra être encadré de la manière suivante :

- ✓ **Installations neuves ou à réhabiliter** :
 - examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager ;
 - vérification de l'exécution ;
- ✓ **Autres installations** :
 - vérification du fonctionnement et de l'entretien ;
 - si nécessaire, une liste des travaux à effectuer est réalisée pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

A noter que conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT en vigueur :

« Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans. »

2.9.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS

Les zones non urbanisables et donc non raccordées au réseau d'assainissement collectif accueillent un habitat diffus.

En 2017, **1 426 installations** d'Assainissement Non Collectif (ANC) ont été recensées. L'état de conformité de ces installations est présenté ci-après.

Avis	Etat en 2017
Conforme	414
Non conforme	506
Non visité	506
Total des Installations ANC	1 426

Tableau 10 : Recensement des installations ANC et de leur diagnostic

La liste des systèmes d'assainissement non collectif recensés par le SPANC est disponible en **Annexe 1**.

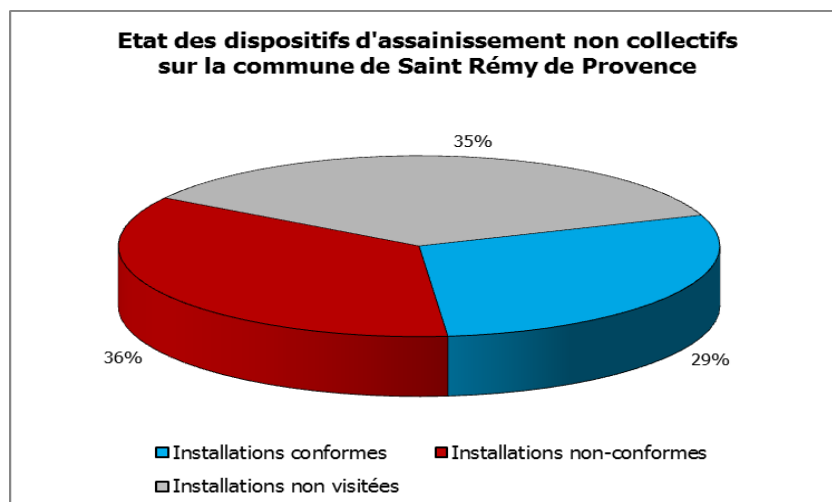


Figure 16 : Etat de conformité des installations d'ANC sur la commune de Saint Rémy de Provence

ETAT DE L'ANC

En 2017, 29 % des installations sont jugées comme conformes.

Le SPANC de la CCVBA s'engage à poursuivre les diagnostics des installations d'ANC non visitées au dernier recensement afin de disposer d'un état des lieux complet sur la commune de St-Remy-de-Provence. Une incitation de mise en conformité des installations classées non conforme est par ailleurs réalisée par le SPANC. A noter également qu'une partie des installations classées non conformes seront raccordées au réseau d'assainissement non collectif suite aux extensions prévues par la CCVBA (cf. 5.2), dans les secteurs les plus sensibles.

Un plan de localisation des ANC recensés sur la commune de Saint Rémy de Provence est disponible en **Annexe 2**.

Les dispositifs d'assainissement non collectif situés dans les périmètres de protection du Puits des Paluds et du captage de Méjades sont répertoriés dans le tableau suivant :

	Périmètre de protection		
	Captage des Méjades PPR	Puits des Paluds PPR	Puits des Paluds PPE
Nombre de Parcelles recensées ANC	4	1	12
Conforme	1	0	4
Non conforme	3	1	5
Non-visité	0	0	3
Taux de conformité	25%	0%	25%

Tableau 11 : Recensement des dispositifs ANC situés à l'intérieur des périmètres de protection des captages

Les 3 installations d'ANC situées dans le PPE du Puits des Paluds seront diagnostiquées en priorité par le SPANC de la CCVBA. Par ailleurs, les 9 installations non conformes situées dans les PPR et PPE du captage des Méjades et du Puits des Paluds seront mise en conformité dans un délai de 4 ans.

2.9.3 DISPOSITIONS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.9.3.1 Contexte réglementaire

La réglementation sur les installations d'assainissement non collectif sont définies dans **l'arrêté du 07 septembre 2009** fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Cet arrêté prévoit les dispositions techniques à mettre en œuvre en fonction du type de sol rencontré et de la perméabilité mesurée :

- ✓ L'article 11 indique que « *les eaux usées traitées doivent être évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si sa perméabilité est comprise **entre 10 et 500 mm/h**. Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11 ci-dessus, les eaux usées traitées doivent être drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable* » (article 12).

Cette disposition n'est toutefois pas applicable dans les Bouches du Rhône, l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 09/05/2000 modifié indiquant que les rejets d'effluents, même traités, dans un milieu hydraulique superficiel non permanent ou dans un collecteur pluvial sont interdits.

- ✓ L'article 13 indique que « *les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde. En cas d'impossibilité de rejet conformément aux dispositions des articles 11 et 12, les eaux usées traitées conformément aux dispositions des articles 6 et 7 peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h, dont les caractéristiques techniques et conditions de mise en œuvre sont précisées en annexe 1. Ce mode d'évacuation est autorisé par la commune, au titre de sa compétence en assainissement non collectif, en application du III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales sur la base d'une étude hydrogéologique sauf mention contraire précisée dans l'avis publié au Journal officiel de la République française conformément à l'article 9* ».

Ainsi, il est possible de réaliser un puits d'infiltration si une étude hydrogéologique prouve l'efficacité de ce système et si les couches sous-jacentes ont une perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h.

2.9.3.2 Elaboration de la carte d'aptitude des sols

La mise à jour de l'ancienne carte d'aptitude des sols est basée sur les principes de la méthode SERP. Il s'agit d'une analyse multicritères qui fait intervenir **4 critères caractéristiques de l'aptitude d'un site à l'infiltration**. La combinaison de ces 4 critères permet alors d'attribuer à chaque site étudié une note globale. Les paramètres étudiés sont les suivants :

- ✓ **Sol** : Ce paramètre est apprécié globalement par la perméabilité du sol étudié ;
- ✓ **Eau** : Ce paramètre correspond à la profondeur de la nappe d'eau souterraine la plus proche. Il est également apprécié par la présence de marques physiques régulières preuve de la saturation en eau du sol (hydromorphie) ;
- ✓ **Roche** : Ce paramètre est lié à la profondeur du substratum imperméable (roche mère altérée ou non) ;
- ✓ **Pente** : Ce dernier correspond à la pente naturelle du sol en surface.

La définition des notes par paramètres est réalisée par le biais du tableau ci-après. Les critères retenus pour la notation, sont basés pour la plupart (perméabilité et pente) sur la **NF DTU 64.1** relative aux dispositifs d'assainissement non collectifs.

Ces 4 critères sont classés en fonction de leur rôle dans l'aptitude d'un sol à l'infiltration. Ainsi, les critères **S et E sont considérés comme des critères majeurs** alors que les critères **R et P sont considérés comme des paramètres mineurs**.

Il est alors attribué, par site, une note aux 4 critères. Cette note **varie de 1 à 3** comme suit :

- ✓ 1 = Favorable ;
- ✓ 2 = Moyennement favorable ;
- ✓ 3 = Défavorable.

Caractéristiques	Favorable (1)	Moyennement favorable (2)	Défavorable (3)
Perméabilité du sol (S)	De 30 à 500 mm/h	De 15 à 30 mm/h	< 15 mm/h et > 500 mm/h
Niveau de la nappe et profondeur d'hydromorphie (E)	> 2 m	1 à 2 m	< 1 m
Profondeur du substratum imperméable (R)	> 2 m	1 à 2 m	< 1 m
Pente du terrain en % (P)	< 5 %	5 à 10 %	> 10 %

Tableau 12 : Notations retenues des critères SERP

La combinaison des 3 notes attribuées pour chacun des quatre critères permet de définir pour chaque site étudié un indice de classe SERP. Cet indice est caractéristique de l'aptitude du sol à l'infiltration et est défini à partir des 81 combinaisons possibles, variant de 1.1.1.1 (la plus favorable) à 3.3.3.3 (la plus défavorable).

Afin de permettre une appréciation globale de l'aptitude d'un site à l'infiltration, ces indices sont regroupés en **5 classes d'aptitude**. Ces dernières sont caractérisées dans le tableau de la page suivante.

Classe SERP	Indice SERP				Appréciation de l'aptitude des sols à l'infiltration
	Majeur		Mineur		
Classe 1 (VERTE)	S 1 <i>Aucune exception</i>	E 1	R 1 ou 2	P 1 ou 2	<p>Site convenable – Pas de contraintes majeures à l'infiltration dans les sols et aucune difficulté de dispersion et de restitution au milieu naturel. L'épuration est assurée de façon convenable sur le sol naturel en place.</p> <p>Système d'épuration envisageable : Tranchée filtrante, tranchée filtrante spécifique pour les terrains en pente (pour les pentes comprises entre 5 et 10 %)</p>
Classe 2 (JAUNE)	S 1 ou 2 <i>Exception pour 2.2.2.2 classé en 3 pour tenir compte des paramètres majeurs S et E</i>	E 1 ou 2	R 1 ou 2	P 1 ou 2	<p>Site convenable dans son ensemble – Quelques difficultés locales de dispersion peuvent être rencontrées (infiltration et restitution au milieu naturel). Mais de manière générale, l'épuration sera bien assurée. Elle pourra nécessiter la mise en œuvre de quelques aménagements mineurs.</p> <p>Système d'épuration envisageable : Tranchée filtrante ou filtre à sables vertical non drainé.</p>
Classe 3 (ORANGE)	S 1 2	E 1 2	R 3 2	P 3 2	<p>Site présentant une contrainte majeure (Proximité de la nappe, pente trop élevée, ...etc.) – Sur ces sites, de réelles difficultés de dispersion sont à envisager. Ainsi, des dispositifs en sol substitué pourront être mis en place.</p> <p>Système d'épuration envisageable : Filtre à sable vertical non drainé.</p>
Classe 4 (ROUGE)	<i>Sont classés en 4 les indices contenant au moins 2 caractères codés en 3. Afin de tenir compte des paramètres majeurs et mineurs, les indices suivants sont également classés en 4 : 1.3.R ou P =2, 2.2.R ou P=3, 2.3.R et P quelconques, 3.2.R et P quelconques.</i>				<p>Sites présentant plusieurs contraintes majeures – Sur ces sites, l'infiltration par le sol naturel n'est pas assurément possible.</p> <p>Système d'épuration envisageable : Etude spécifique pour déterminer le process le plus adapté. Des filières aériennes (terres d'infiltration) seront probablement à prévoir.</p>
Classe 5 (NOIR)	<i>Sont classés en 5 les zones où la mise en place de nouvelles filières est interdite (périmètres de protection, règlement PLU, perméabilité trop faible)</i>				Nouvelles filières d'assainissement non collectif interdites

Tableau 13 : Classification SERP

2.9.3.3 Contexte géologique et pédologique

La carte géologique du BRGM au 1/ 50 000^{ème} permet d'étudier le contexte géologique global de la commune de Saint Rémy de Provence.



Figure 17 : Carte géologique – Saint Rémy de Provence - BRGM

La partie Sud de la commune est composée des roches calcaires du massif des Alpilles. Une formation géologique en épandages de pentes et colluvions non différenciés (argiles, limons cailloutis) würmiens et post-würmiens (formations PCy-z) traverse la commune d'Est en Ouest sur une bande centrale et sur le Nord du territoire communal combiné sur cette partie aux alluvions fluviales villafranchiennes de la petite Crau (formation Fv) constituées de graviers et galets à intercalations sableuses et limoneuses.

Une bande en limite communale Nord-Ouest longeant le Viguiérat est composée majoritairement des alluvions fluviales modernes du Vertet et du Viguiérat, formations limoneuses (Fzv).

La partie Nord-Est du territoire communal est composée par des formations palustres récentes limoneuses (formation Lz) délimitant un milieu d'anciens marais aujourd'hui drainés.

2.9.3.4 Contexte remontée de nappes

La carte du BRGM relative aux inondations dans les sédiments représente les aléas de remonter des eaux souterraines.

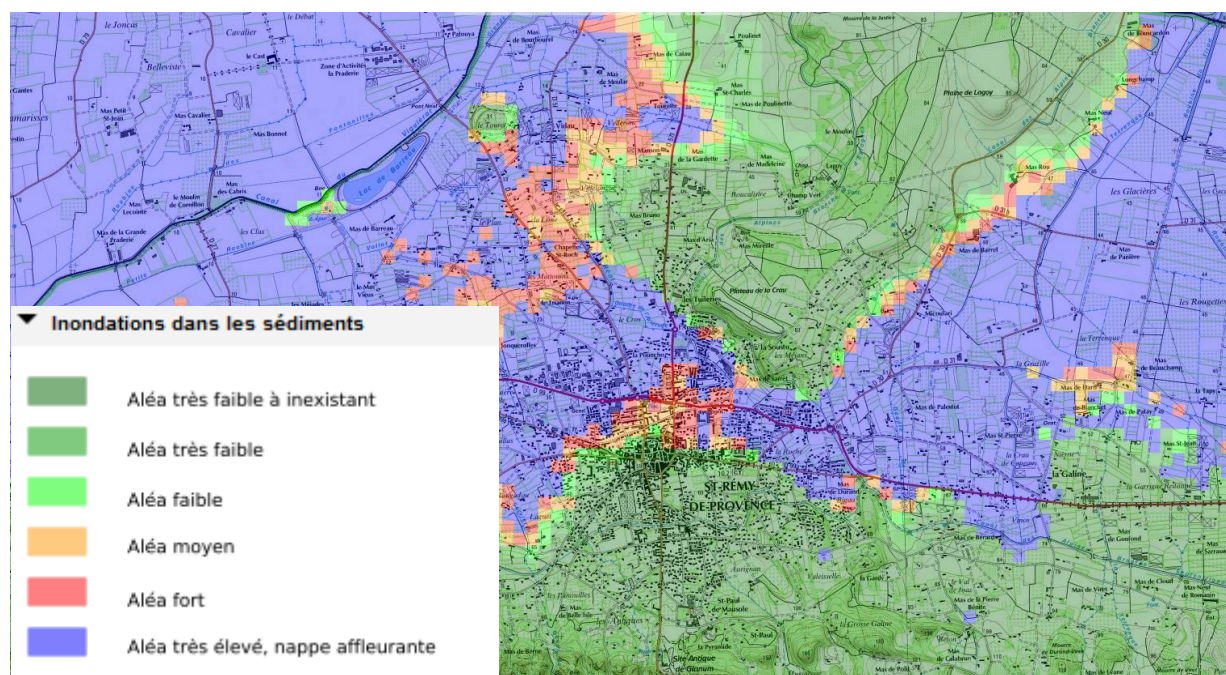


Figure 18 : Aléa remontée de nappe – Saint Rémy de Provence - BRGM

On retrouve ainsi une zone d'aléa élevé au Nord-Ouest et au Nord-Est de la commune, traduisant la présence de la nappe à faible profondeur.

2.9.3.5 Penthes

Les pentes ont été considérées d'une manière générale comme défavorable aux dispositifs d'assainissement non collectif au niveau du massif des Alpilles sur la partie Sud de la commune (pentes > 5%) et favorables sur le reste du territoire communal comme le montre la carte topographique suivante.

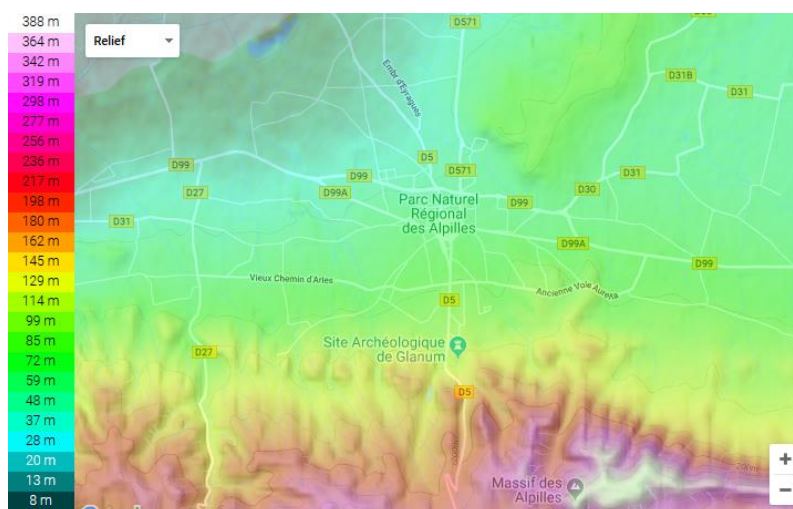


Figure 19 : Carte topographique – Saint Rémy de Provence – Topographic map

2.9.3.6 Etudes de sols réalisées sur la commune de St-Remy-de-Provence

Les résultats des études de sols réalisées dans le cadre du précédent Schéma Directeur d'Assainissement sont présentés ci-après. Les résultats de perméabilité sont retranscrites sur la carte d'aptitude des sols disponible en **Annexe 2**.

Parcelles	Sol	Eau	Roche	Pente
Section BD 134 à 139	1 102 mm/h	2 > 1,5 m	2 1,6 m	1 < 5 %
Section BM 104 – 154 – 155	3 6,5 mm/h	3 1 m	2 1,9 m	1 < 5 %
Section BO 146 – 99	1 50 mm/h	1 1,8 m	1 2,0 m	1 < 5 %
Section BX 10	1 212 mm/h	-	-	1 < 5 %
Section CH 93	2 22 mm/h	-	-	1 < 5 %
Section CO 128 – 130 – 132	3 7 mm/h	3 0,6 m	-	1 < 5 %
Section CO 76 – 78 – 138 – 141	1 30 à 92 mm/h	-	-	1 < 5 %
Section CY 212	3 5 à 10 mm/h	-	-	1 < 5 %
Section CZ 70	3 2,1 mm/h	-	3 0,6 m	1 0 à 2 %
Section DL 76 – 77	1 27 à 32 mm/h	-	3 0,5 m	1 0 à 2 %
Section DT 107 à 112	2 6 à 17 mm/h	-	-	1 0 à 2 %
Section DT 375	2 11 mm/h	1 > 2 m	1 2 m	1 < 5 %
Section DX 88 – 107 – 109	3 7 mm/h	-	-	1 < 5 %
Section DY 16 – 17 – 18	2 16 à 20 mm/h	-	-	1 0 à 2 %
Section DY 2 – 3	1 156 mm/h	-	-	1 < 5 %
Section CE 47	1 41 à 68 mm/h	1 Absence	1 Absence	1 < 5 %
Section EK 145 – 156	1 42 à 115 mm/h	-	-	1 0 à 2 %
Section EK 132	2 16 mm/h	-	-	1 0 à 2 %
Section BN 155 – 191 – 193	3 3,4 mm/h	1 > 2 m	1 2 m	1 < 5 %
Section BH 137	1 340 mm/h	1 > 2 m	1 2 m	1 < 5 %
Section EM 96	2 20,4 mm/h	-	-	1 2 %
Section EL 112	3 6,8 mm/h	1 > 2 m	1 2 m	1 < 5 %

Parcelles	Sol	Eau	Roche	Pente
Section HS 16	1 490 mm/h	2 1,5 m	1 2 m	1 0 à 2 %
Section CH 93	2 22 mm/h	-	-	1 2 %
Section BO 15	2 11 à 15 mm/h	1 > 2 m	1 2 m	1 < 5 %
Section CH 11	2 10 mm/h	-	-	1 0 à 2 %
Section BS 232	1 60 mm/h	-	-	1 0 à 2 %
Section CM 58	2 10 mm/h	-	-	1 2 à 5 %
Section CR 25	2 10 à 15 mm/h	-	-	1 2 à 5 %
Section BE 28	1 65 mm/h	-	-	1 2 à 5 %
Section CY 65	3 8 mm/h	2 1,6 m	-	-
Section CT 95	1 40 mm/h	-	-	-
Section CW 235	1 60 mm/h	3 1 m	-	-
Section DO 51	3* 0 mm/h	-	-	- %
Section DH 63	3 9 mm/h	3 1,1 m	-	-
Section IN 126	1 80 mm/h	-	-	-
Section DT 339	2 20 mm/h	-	-	-
Section ER 101	-	2 1,3 m	1 2 m	1 2 %
Section IK 67	1 65 mm/h	-	-	-
Section EO 117	-	2 1,3 m	1 2 m	1 2 %
Section IO 367	1 140 mm/h	-	-	-
Section IO 55	1 160 mm/h	-	-	-
Section EZ 2	3* 0 mm/h	-	-	-
Section EY 135	3* 0 mm/h	-	-	-
Section HR 31	2 15 mm/h	-	-	-
Section DS 45	1 70 mm/h	-	-	- %

* valeur 0 appliquée dans le SDA lorsque la mesure de perméabilité était non concluante.

Tableau 14 : Résultats des analyses des sols réalisées dans le cadre du SDA

2.9.3.7 Définition d'unités et de la carte d'aptitude des sols

L'appréciation de l'aptitude des sols de la commune de Saint Rémy de Provence a été extrapolée en fonction des éléments issus du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées réalisé par le Cabinet Tramoy en 2012.

La notation SERP attribuée à différentes unités a été déterminée en réalisant la moyenne des notations issues des études de sols précédemment listées. En complément de ces données parfois insuffisantes pour établir la notation, nous avons tenu compte des données géologiques globales et de l'aléa inondation par les sédiments donnant une indication sur la probabilité d'affleurement de nappes décrits précédemment.

Au final, 5 unités ont été définies :

- ✓ **Unité 1** : Cette unité est située au Nord-Ouest de la commune, le long du Viguiérat où la perméabilité des sols peut être considérée comme relativement mauvaise de par la présence de limons (majorité inférieure à 15 mm/h). De plus, cette zone présente un fort risque de remontée de nappe. La notation suivante a ainsi été appliquée : **3.3.1.1 – Classe 4** ;

A noter que les parcelles de cette unité présentant des mesures de perméabilité inférieures au seuil de 10 mm/h seront raccordées à au réseau d'assainissement collectif suite à la réalisation de l'extension prévue par la CCVBA (5.2).

- ✓ **Unité 2** : Cette unité est constituée d'une bande centrale traversant la commune d'Est en Ouest avec une partie du Nord du territoire composées de colluvions non différenciés où la perméabilité des sols peut être considéré comme moyenne (majorité comprise entre 15 et 30 mm/h). Le risque de remontée de nappe est par ailleurs moins important dans cette zone. La notation suivante a ainsi été appliquée : **2.2.1.1 – Classe 2** ;
- ✓ **Unité 3** : Cette unité est située au Nord-Est de la commune, et représente un milieu d'anciens marais où la perméabilité peut être considérée comme mauvaise (majorité inférieure à 15 mm/h). De plus, cette zone présente un fort risque de remontée de nappe. La notation suivante a ainsi été appliquée : **3.3.1.1 – Classe 4** ;
- ✓ **Unité 4** : Cette unité est constituée d'une bande centrale traversant la commune d'Est en Ouest composées de formations calcaires de très bonne perméabilité (majorité supérieure à 30 mm/h) et présentant un risque faible de remontée de nappe. La notation suivante a ainsi été appliquée : **1.1.1.1 – Classe 1** ;
- ✓ **Unité 5** : Cette unité est située au Sud de la commune et correspond au début du massif des Alpilles où la perméabilité des sols peut être considéré comme moyenne (majorité comprise entre 15 et 30 mm/h). Cette zone ne présente pas de risque de remontée de nappe mais le rocher est présent à faible profondeur et les pentes sont supérieures à 5 %. La notation suivante a ainsi été appliquée : **2.1.3.2 – Classe 3**.

La carte d'aptitude des sols est disponible en **Annexe 3**.

UTILISATION DE LA CARTE D'APTITUDE DES SOLS

- **les filières envisagées ne sont pas destinées à la prescription d'équipements parcelle par parcelle mais à proposer les dispositions générales à l'assainissement non collectif par zone ;**
- **à l'intérieur d'une zone d'aptitude donnée, il peut exister des parcelles dont les caractéristiques diffèrent avec celle de la zone ;**
- **l'étude de sol à la parcelle lors du dépôt du permis de construire permettra de dimensionner avec précisions le type d'installation d'assainissement non collectif à mettre en œuvre.**

3 ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Le zonage de l'urbanisation considéré ci-après correspond aux zones définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration. Les caractéristiques des différentes zones du PLU et le zonage d'assainissement retenu pour chacune et leur justification sont détaillés ci-après.

Les descriptions de chaque zone sont issues du règlement du PLU en cours d'élaboration.

3.1 ZONES URBAINES

La zone urbaine, dite zone U comprend :

- la zone Urbaine du centre-historique UA,
- la zone Urbaine UB qui correspond à une zone à dominante traditionnelle dense (Faubourgs),
- la zone Urbaine UC à dominante d'équipements, de services publics et d'habitat collectif,
- la zone Urbaine UD correspondant à l'urbanisation à dominante résidentielle,
- la zone Urbaine Economique UE,
- la zone Urbaine UT correspondant aux emprises des campings.

L'ensemble des parcelles sont raccordées ou raccordables dans cette zone, aucune extension de réseau n'est à prévoir par la collectivité.

Compte tenu de l'état de la desserte actuelle et des perspectives de développement, le type d'assainissement retenu est le suivant :

TYPE D'ASSAINISSEMENT EN ZONES URBAINES
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.2 ZONES A URBANISER

La zone à urbaniser, dite zone AU comprend :

- La zone à urbaniser, dite zone 1AUe correspond à une zone d'urbanisation future à vocation économique ;
- Les zones à urbaniser, dites zones 1AUh correspondent à des zones d'urbanisation future à vocation résidentielle ;
- Les zones 2AU dite zone d'urbanisation future insuffisamment équipées dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification du PLU.

Les réseaux d'assainissement étant présents en limites de ces zones, aucune extension de réseau n'est à prévoir par la collectivité.

Les raccordements des parcelles de la zone sur les réseaux existants passant en limites seront à la charge de l'aménageur.

Compte tenu de l'état de la desserte actuelle et des perspectives de développement, le type d'assainissement retenu est le suivant :

TYPE D'ASSAINISSEMENT EN ZONE A URBANISER
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.3 ZONES AGRICOLES : ZONE A

La zone agricole, dite zone A comprend :

- La zone A correspondant aux terrains faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économiques des terres agricoles ;
- Le secteur Ar relatif à des réservoirs de biodiversité situés en dehors des emprises de la Direction de Protection et de Mise en Valeurs des Paysages des Alpilles (DPA) ;
- Le secteur Acv relatif au cône de vue sur les Alpilles (DPA) ;
- Le secteur AVs relatif à une zone visuellement sensible de la DPA;
- Le secteur Apnr relatif aux paysages remarquables de la DPA.

La majorité des habitations disposent de dispositifs d'assainissement autonome.

Les extensions prévues dans le schéma directeur d'assainissement (cf partie 5.1) se situent en zone A car d'une part elles permettent de réduire le parc d'assainissement non collectif pour un coût acceptable et d'autre part le dimensionnement actuel de la station d'épuration est suffisant pour recevoir cette nouvelle charge polluante.

Les périmètres de protection des captages du puits des Paluds et des Méjades se situent eux aussi dans cette zone. Les nouvelles filières d'assainissement non collectif sont interdites à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et réglementées à l'intérieur du périmètre de protection éloigné du Puits des Paluds.

Compte tenu de l'état de la desserte actuelle et des perspectives de développement, le type d'assainissement retenu est le suivant en situation actuelle et projetée :

TYPE D'ASSAINISSEMENT EN ZONES AGRICOLES
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
sauf si le réseau d'assainissement collectif passe en limite de l'unité foncière et si l'ANC n'est pas interdit et sous réserve de l'aptitude des sols à recevoir ce type de dispositifs

3.4 ZONES NATURELLES

La zone Naturelle, dite zone N comprend :

- le secteur Npnr relatif aux paysages remarquables de la DPA ;
- le secteur Npnc relatif aux paysages naturels construits de la DPA ;
- le secteur Nep relatif aux secteurs à enjeux paysagers de la DPA ;
- le secteur Nr relatif à des réservoirs de biodiversité situés en dehors des emprises de la DPA (plateau de Crau);
- le secteur Nh relatif à des zones naturelles habitées ;
- le secteur Na relatif à l'aérodrome ;
- le secteur Nd relatif à la déchetterie de matériaux inertes ;
- le secteur Npv relatif à une zone photovoltaïque ;
- le secteur N relatif aux zones définies par l'étude hydraulique sur le risque inondation pour lesquelles aucun type d'assainissement (collectif ou non collectif) n'est prévu.

La majorité des habitations disposent de dispositifs d'assainissement autonome.

Compte tenu de l'état de la desserte actuelle et des perspectives de développement, le type d'assainissement retenu est le suivant en situation actuelle et projetée :

TYPE D'ASSAINISSEMENT EN ZONES NATURELLES

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

sauf si le réseau d'assainissement collectif passe en limite de l'unité foncière et si l'ANC n'est pas interdit et sous réserve de l'aptitude des sols à recevoir ce type de dispositifs.

3.5 SYNTHÈSE DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

La synthèse du zonage par zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est présentée ci-après.

Zone du PLU	Type d'assainissement retenu
Zones Urbaines	
UA	Assainissement collectif
UB	Assainissement collectif
UC	Assainissement collectif
UD	Assainissement collectif
UE	Assainissement collectif
UT	Assainissement collectif
Zones à Urbaniser	
1AUe	Assainissement collectif
1AUh	Assainissement collectif
2AU	Assainissement collectif
Zones Agricoles	
A	Assainissement non collectif*
Ar	Assainissement non collectif*
Acv	Assainissement non collectif*
AVs	Assainissement non collectif*
Apnr	Assainissement non collectif*
Zones Naturelles	
Npnr	Assainissement non collectif*
Npnc	Assainissement non collectif*
Nep	Assainissement non collectif*
Nr	Assainissement non collectif*
Nh	Assainissement non collectif*
Na	Assainissement non collectif*
Nd	Assainissement non collectif*
Npv	Assainissement non collectif*
N	-

**Sauf si le réseau d'assainissement collectif passe en limite de l'unité foncière et si l'ANC n'est pas interdit*

Tableau 15 : Synthèse du zonage d'assainissement des eaux usées par zones du PLU

Le plan de zonage de l'assainissement est disponible en **Annexe 3**.

4 DISPOSITIONS DECOULANT DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

4.1 ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1.1 OBLIGATION DE RACCORDEMENT

L'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif est définie au travers des articles du Code de la Santé Publique suivants :

✓ **Article L. 1331-1** en vigueur au 29/12/2007 :

« Le **raccordement des immeubles** aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est **obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service** du réseau public de collecte. [...] »

Il peut être décidé par la commune qu'entre la mise en service du réseau public de collecte et le raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour le raccordement, elle perçoit auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article « L. 2224-12-2 » du code général des collectivités territoriales. [...] »

✓ **Article L. 1331-8** en vigueur au 01/01/2015 :

« Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100 %. »

4.1.2 CONDITIONS DE RACCORDEMENT

4.1.2.1 Les déversements

Le réseau d'assainissement collecte les eaux usées domestiques, comprenant les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette, ...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

Il est cependant **formellement interdit** de déverser dans le réseau d'assainissement :

- ✓ le contenu des fosses septiques ;
- ✓ l'effluent des fosses septiques ;
- ✓ les ordures ménagères ;
- ✓ les huiles usagées ;
- ✓ les eaux pluviales.

D'une façon générale, tout corps solide ou susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau. Les restaurants et les cuisines collectives doivent être équipés de bacs dégraisseurs régulièrement entretenus.

Le déversement d'eaux usées industrielles doit être défini par une **convention spéciale de déversement** passée entre le service assainissement et l'établissement industriel.

4.1.2.2 Les branchements

Le branchement comprend, depuis la canalisation publique :

- ✓ un dispositif permettant le raccordement au réseau public ;
- ✓ une canalisation de branchement ;
- ✓ un regard de branchement placé de préférence sur le domaine public ;
- ✓ un dispositif permettant le raccordement à l'immeuble.

Tout branchement **doit faire l'objet d'une demande adressée au service d'assainissement**.
L'acceptation par le service d'assainissement vaut convention de déversement entre les parties.

La réglementation en vigueur concernant les branchements est définie dans les articles du Code de la Santé Publique suivants :

- ✓ **Article L. 1331-2** en vigueur au 01/01/2015 :

« Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements mentionnés à l'alinéa précédent. Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la commune qui en assure désormais l'entretien et en contrôle la conformité.

La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal. »

- ✓ **Article L. 1331-4** en vigueur au 31/12/2006 :

« Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L. 1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement. »

- ✓ **Article L. 1331-5** en vigueur au 10/05/2001:

« Dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire. »

Si le raccordement n'est pas possible gravitairement, il appartient au propriétaire de mettre en place à ses frais un poste de relèvement individuel.

4.1.2.3 Contrôle des branchements

Le service d'assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du service, tout prélèvement ou contrôle qu'il estimerait utile. Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour l'application de cette disposition. Si les rejets ne sont pas conformes, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'utilisateur.

La commune peut exiger du propriétaire qu'il remédie aux malfaçons ou aux erreurs constatées et, après mise en demeure, procéder d'office et aux frais de l'intéressé aux travaux indispensables.

4.1.2.4 Redevance d'assainissement

L'utilisateur domestique raccordé à un réseau public d'évacuation des eaux usées est soumis au paiement de la redevance d'assainissement défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales :

✓ **Article R. 2224-19** en vigueur au 13/09/2007 :

« Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R. 2224-19-1 à R. 2224-19-11. »

4.1.2.5 Participation financière des immeubles soumis à l'obligation de raccordement

La participation financière des immeubles soumis à l'obligation de raccordement est définie dans l'article du Code de la Santé Publique suivant :

✓ **Article L. 1331-7** en vigueur au 01/01/2015 :

« Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331-1 peuvent être astreints par la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte compétent en matière d'assainissement collectif, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation, à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Toutefois, lorsque dans une zone d'aménagement concerté créée en application de l'article L. 311-1 du code de l'urbanisme, l'aménageur supporte tout ou partie du coût de construction du réseau public de collecte des eaux usées compris dans le programme des équipements publics de la zone, la participation pour le financement de l'assainissement collectif est diminuée à proportion du coût ainsi pris en charge.

Cette participation s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose de l'installation mentionnée au premier alinéa du présent article, diminué, le cas échéant, du montant du remboursement dû par le même propriétaire en application de l'article L. 1331-2. [...]

Une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public détermine les modalités de calcul de cette participation. »

4.2 ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.2.1 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Les habitations situées dans les zones d'assainissement non collectif doivent être équipées de systèmes d'épuration conformes à la réglementation et en bon état de fonctionnement.

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur au 14/07/2010, les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, **d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif**. Elles peuvent également, si elles le décident et sur demande du propriétaire, en assurer l'entretien et effectuer les travaux de réhabilitation.

Ce travail revient au service public d'assainissement non collectif (ou SPANC), qui est géré par la **Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles**.

Le contrôle des installations pourra être encadré de la manière suivante :

✓ **Installations neuves ou à réhabiliter** :

- examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager ;
- vérification de l'exécution ;

✓ **Autres installations** :

- vérification du fonctionnement et de l'entretien ;
- si nécessaire, une liste des travaux à effectuer est réalisée pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

A noter que conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT en vigueur :

« Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans. »

4.2.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ATTACHEES AUX DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.2.2.1 Recommandations générales

Les terrains de recouvrement des dispositifs de traitement doivent rester hors circulation et ne pas être plantés d'arbres ou arbustes (en raison des dommages causés par les systèmes racinaires).

L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 précise que les installations d'assainissement individuelles devront être situées à une **distance minimale de 35 m des captages déclarés d'eau utilisés pour l'alimentation humaine**.

Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées aux dispositifs d'assainissement non collectif.

4.2.2.2 Prétraitement

La **fosse septique toutes eaux** est un dispositif de prétraitement qui reçoit toutes les eaux usées domestiques.

4.2.2.3 Traitement

Le traitement des eaux en sortie de fosse septique est obligatoire. L'épuration est réalisée par infiltration dans un ouvrage adapté aux conditions du terrain et au volume d'eau à épurer.

Les principales **filières classiques** sont les tranchées d'épandage dans le sol en place, de lits filtrants non drainés (filtres à sable), ou de lits filtrants drainés à flux vertical.

L'arrêté du 27 avril 2012 indique par ailleurs que les eaux usées domestiques peuvent être traitées par **des installations composées de dispositifs agréés** par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, à l'issue d'une procédure d'évaluation de l'efficacité et des risques que les installations peuvent engendrer directement ou indirectement sur la santé et l'environnement, selon des modalités décrites à l'article 8 de l'arrêté susmentionné. Ces installations (parmi lesquelles des procédés de type micro-station, filtre compact, etc.) sont généralement dimensionnées sur la base **d'une pièce principale = un Equivalent-Habitant (EH)**.

L'implantation des dispositifs de traitement doit respecter une distance minimale de 35 m par rapport à un captage déclaré d'eau potable, 5 m par rapport à une habitation, 3 m par rapport aux limites de propriété, et 3 m par rapport à tout arbre.

Les caractéristiques principales des filières classiques sont rapportées ci-après.

✓ **Tranchées d'infiltration à faible profondeur (sol en place) :**

Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

Les longueurs de tranchées sont définies en fonction de la capacité d'infiltration des eaux par le sol. L'épandage souterrain est réalisé par l'intermédiaire de drains d'épandage placés dans un ensemble de tranchées.

➤ Bases de dimensionnement pour 5 pièces principales :

- 45 ml de tranchées filtrantes ;
- 10 ml de tranchées par pièce supplémentaire ;
- Dans le cas de sols peu perméables, le dimensionnement de ces tranchées doit être revu à la hausse.

➤ Caractéristiques principales :

- Profondeur de tranchée : 0,60 à 1 m sous la surface du sol. Le fond de fouille doit être horizontal ;
- Largeur de tranchée : 0,50 m minimum ;
- Longueur de tranchée : 30 m maximum. Il est préférable d'augmenter le nombre des tranchées plutôt que de les rallonger ;
- Espacement entre tranchées : 1,50 m au minimum.

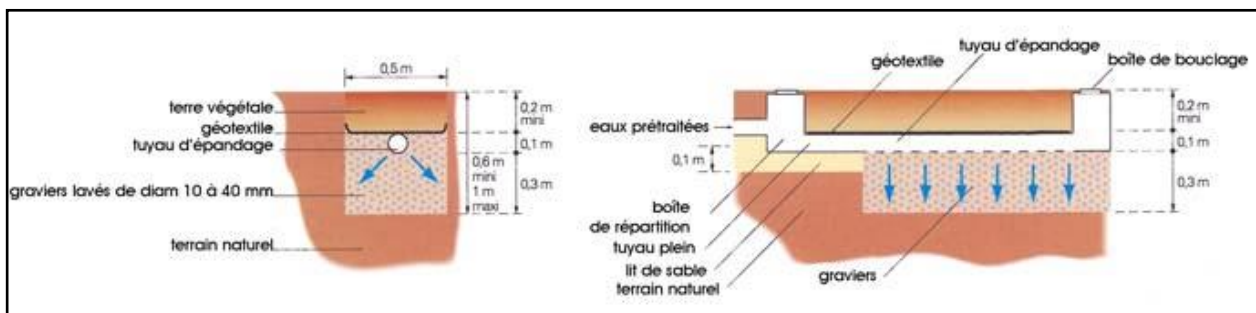


Figure 20 : Schéma d'une tranchée d'infiltration (*landru.fr*)

✓ **Tranchées d'infiltration en terrain pentu (pente supérieure à 5 %) :**

Les tranchées d'infiltration doivent être horizontales et peu profondes, réalisées perpendiculairement à la plus grande pente.

Les bases de dimensionnement sont identiques à celles des tranchées d'infiltration à faible profondeur.

➤ Caractéristiques principales :

- Les tranchées sont séparées par une distance minimale de 3 m de sol naturel, soit 3,5 m d'axe en axe, et ont une profondeur comprise entre 0,60 et 0,80 m ;
- Malgré la pente, l'eau ne doit pas avoir de chemin préférentiel dans l'épandage. Le départ de chaque tuyau plein du regard de répartition est horizontal sur au moins 0,50 m.

✓ **Filtere à sable vertical non drainé :**

Dans le cas d'un sol de caractéristiques inappropriées, un sable adapté (siliceux, lavé, et respectant un fuseau granulométrique précis) se substitue au sol en place pour recevoir et traiter les effluents prétraités.

➤ Bases de dimensionnement pour 5 pièces principales :

- 25 m² de surface, (20 m² si moins de 5 pièces) ;
- 5 m² par pièce principale supplémentaire.

➤ Caractéristiques principales :

- Le fond du filtre à sable doit être horizontal et se situer entre 1,10 m minimum et 1,60 m maximum sous le terrain naturel ;
- Le filtre à sable doit avoir, au minimum, une largeur de 5 m et une longueur de 4 m.
- Si le sol est fissuré, le fond de fouille devra être recouvert d'un géotextile, ou mieux, d'une géogrille.

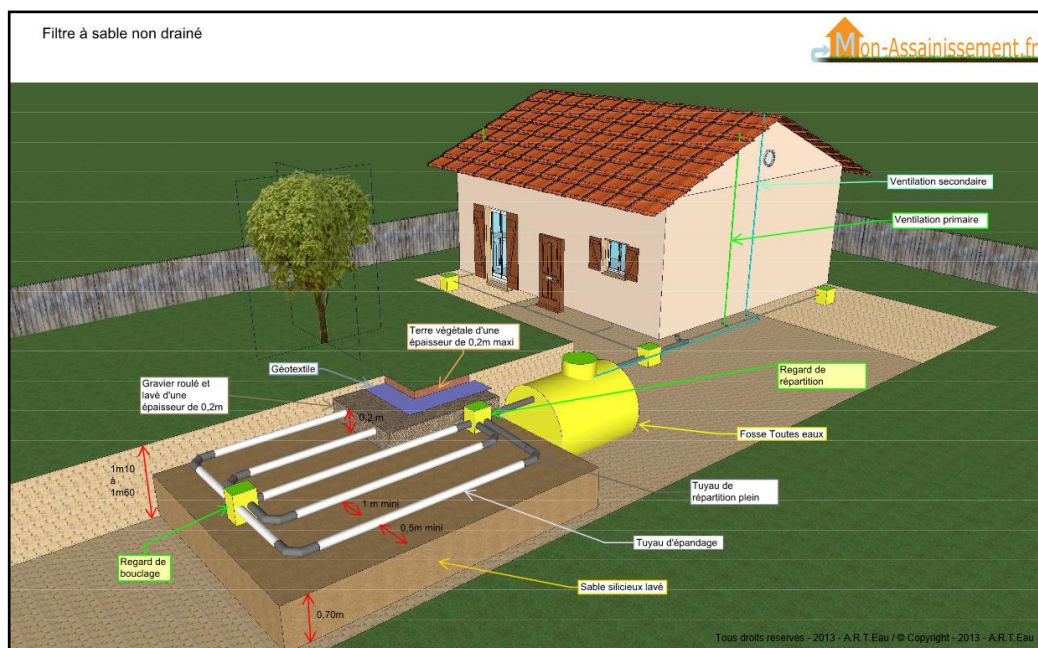


Figure 21 : Schéma d'un filtre à sable (*mon-assainissement.fr*)

✓ **Filtre à sable vertical drainé :**

Le principe est globalement similaire au filtre à sable non drainé, hormis que les effluents traités sont repris par des drains disposés en fond de massif filtrant et sont évacués vers des tranchées d'infiltration-dispersion, un puits d'infiltration (après autorisation de la collectivité sur la base d'une étude hydrogéologique) ou un milieu hydraulique superficiel (après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur).

Les bases de dimensionnement sont identiques à celles du filtre à sable non drainé.

➤ Caractéristiques principales :

- Fond du filtre : horizontal, entre 1,20 m minimum et 1,70 m maximum sous le terrain naturel ;
- Si le milieu souterrain est vulnérable (nappe et sol fissuré par exemple), mettre un film imperméable en fond de fouille, remontant sur les parois verticales.

✓ **Tertre d'infiltration :**

Le principe est globalement similaire au filtre à sable non drainé. Le tertre est utilisé lorsque la nappe d'eau souterraine est proche de la surface (ou également en cas de substratum rocheux à faible profondeur).

Le lit filtrant est réalisé au-dessus du sol existant. Il peut s'appuyer sur une pente, être en partie enterré, ou totalement hors sol, avec en général la nécessité de mettre en place un poste de relevage des effluents prétraités si l'habitation n'est pas en surplomb du tertre.

➤ Bases de dimensionnement pour 5 pièces principales pour une perméabilité comprise entre 30 et 500 mm/h :

- 60 m² si perméabilité du sol en place comprise entre 30 et 500 mm/h ;
- 20 m² par pièce supplémentaire,

➤ Pour une perméabilité comprise entre 15 et 30 mm/h :

- 90 m² si perméabilité du sol en place comprise entre 15 et 30 mm/h ;
- 30 m² par pièce supplémentaire.

A noter que les dimensions du sommet du tertre sont les mêmes que celles du filtre à sable drainé.

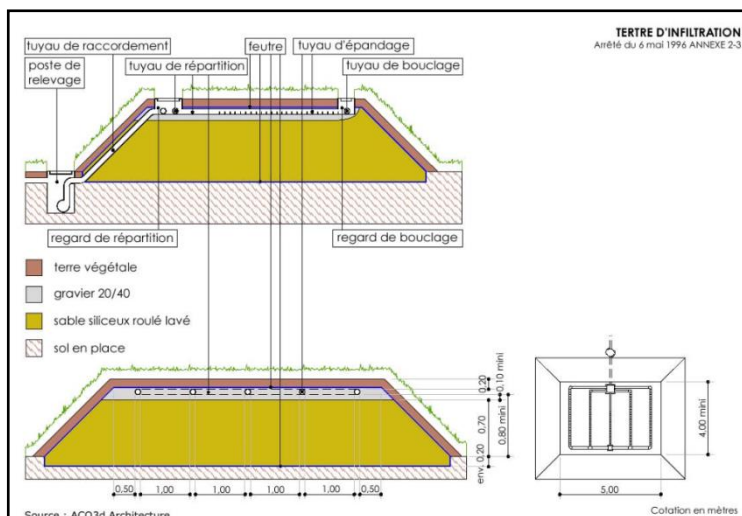


Figure 22 : Schéma d'un tertre d'infiltration (cc-hucqueliers.fr)

4.2.2.3.1 Entretien des installations

L'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif autonome est un élément prépondérant de leur bon fonctionnement.

Les justifications de ces opérations doivent être fournies aux agents du SPANC.

L'entretien porte essentiellement sur les dispositifs effectuant le prétraitement des effluents présentés ci-après.

Tableau 16 : Entretien préconisé à effectuer

Equipement	Objectif de l'entretien	Action d'entretien	Périodicité
Fosse toutes eaux	Eviter tout entraînement ou tout débordement des boues et des flottants	Vidange	Conseillée au moins tous les 4 ans ou lorsque la quantité d'effluents dépasse 50% de la capacité de la fosse
Bac dégraisseur	Eviter toute obstruction, sortie de graisse ou de matières sédimentaires	Nettoyage, vidange, curage	Au moins tous les 6 mois

5 PROGRAMME DE TRAVAUX

5.1 PREAMBULE

Le Cabinet Tramoy a réalisé en 2012 pour la commune de Saint Rémy de Provence la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Lors de cette étude, les mesures de débits, la localisation des apports d'eaux claires parasites, les inspections télévisées ont été réalisées.

Ce diagnostic a abouti à la proposition d'un programme de travaux permettant d'une part de diminuer le parc d'assainissement non collectif en réalisant des extensions de réseaux et d'autre part de réhabiliter les parties du réseaux identifiées pour réduire les apports d'eaux claires parasites dans le réseau et donc la charge hydraulique entrante de la station d'épuration.

Une extension supplémentaire a été chiffrée par EURYECE pour répondre à une évolution du zonage du PLU et amener le réseau d'assainissement en limite de la zone 1AUhc.

5.2 EXTENSIONS DE RESEAU

5.2.1 LOCALISATION DES EXTENSIONS

Les travaux d'extensions retenus par la collectivité sont les suivants :

- Quartier La Galine
- Quartier Trou du Bœuf,
- Quartier Les Jardins / Route de Maillane,
- Zone d'Ussol

Ces zones sont repérées sur le plan de localisation des extensions suivant :

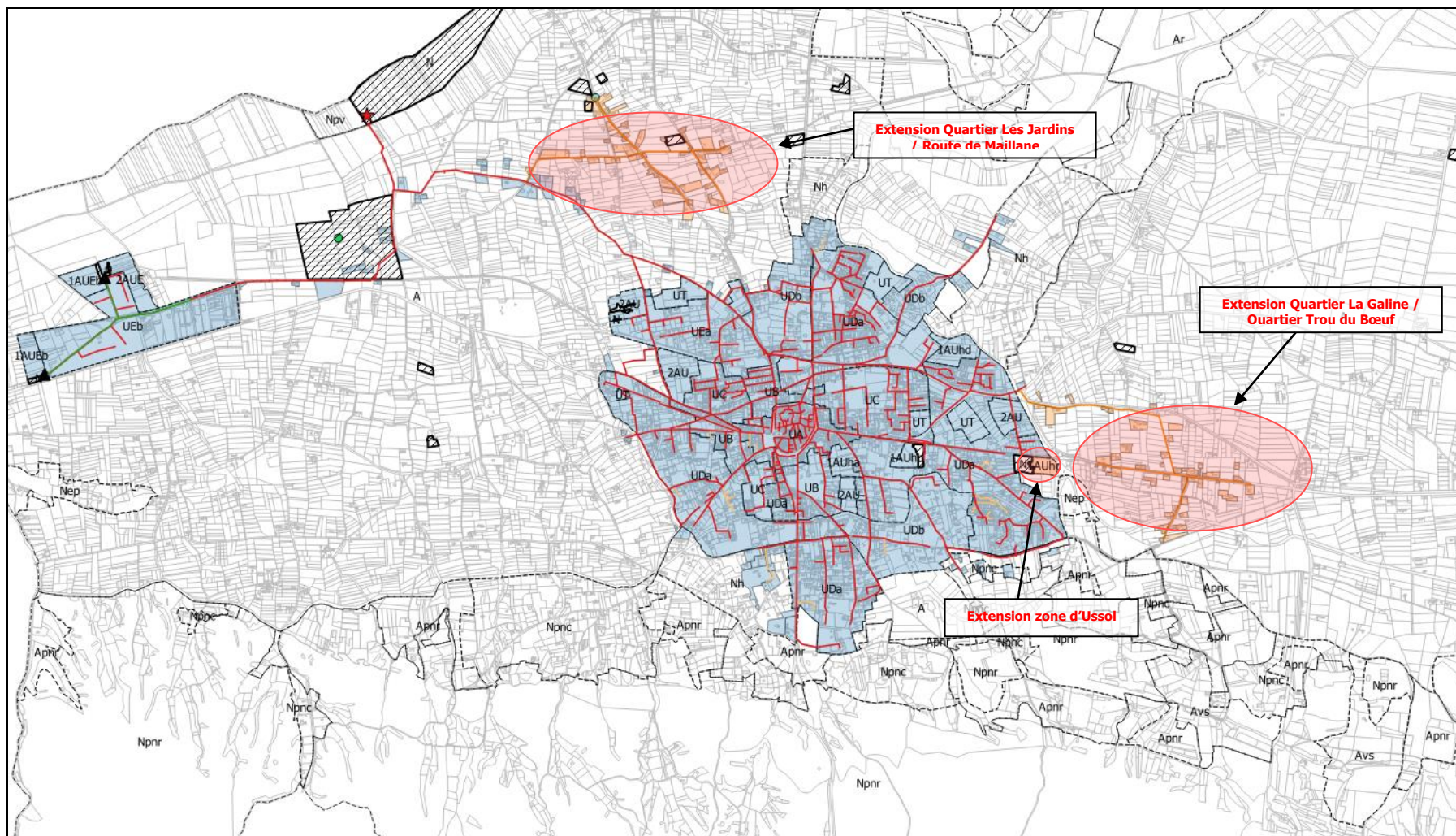


Figure 23 : Localisation des extensions de réseaux prévues au schéma directeur d'assainissement

5.2.2 EXTENSION QUARTIER LA GALINE

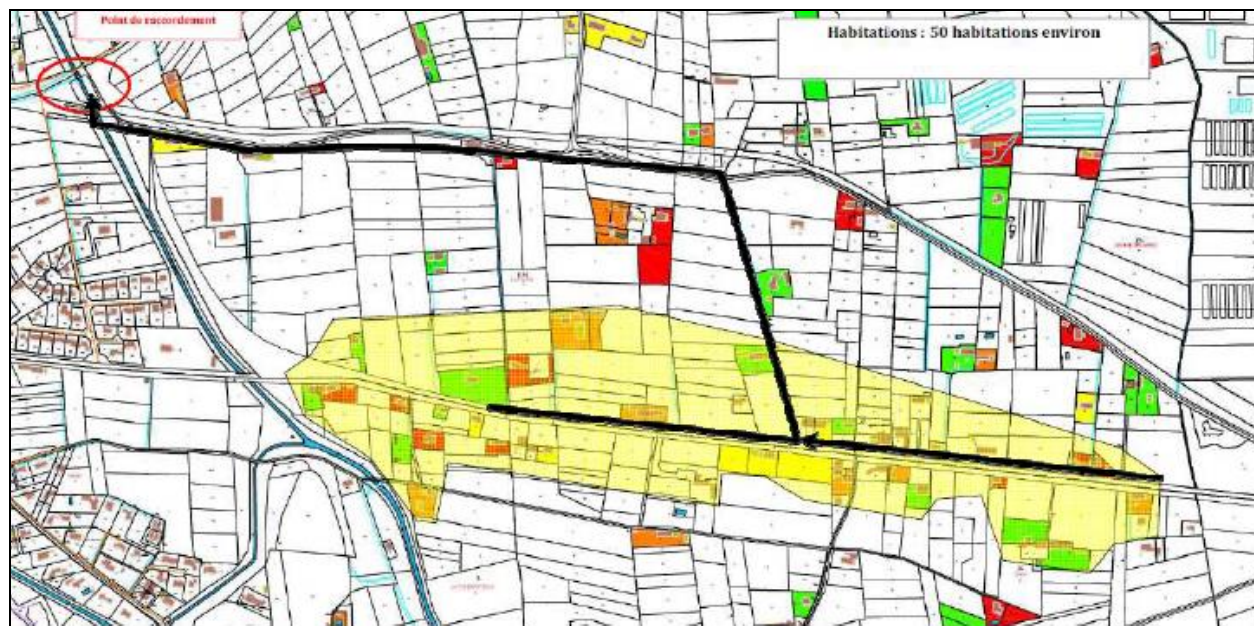


Figure 24 : Extension Quartier la Galine

Les travaux prévoiront :

- Pose d'un réseau gravitaire sur 900 ml en DN 200 Fonte sous route départementale,
- Pose d'un réseau gravitaire sur 370 ml en DN 200 Fonte en domaine privé,
- Pose d'un réseau gravitaire sur 800 ml en DN 200 fonte sous voie communale,
- Création de 50 branchements.

Il est rappelé par ailleurs, que l'estimation des travaux prend en compte uniquement la mise en place de l'extension de réseau sur le domaine public, les travaux de déconnexion au système d'assainissement non collectif étant à la charge du propriétaire.

Opération	Coût de l'opération*
Extension de réseau « Quartier la Galine » <i>2 070 ml de réseau gravitaire en fonte 200</i> <i>55 branchements (115 EH)</i>	787 600 € HT

Tableau 17 : Estimation du coût de l'opération « Quartier la Galine»

* Montant estimé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé par Tramoy en 2012

5.2.3 EXTENSION QUARTIER TROU DU BŒUF



Figure 25 : Extension Quartier Trou du Bœuf

Les travaux prévoiront :

- Pose d'un réseau gravitaire sur 450 ml en DN 200 Fonte sous voie communale,
- Création de 10 branchements.

Il est rappelé par ailleurs, que l'estimation des travaux prend en compte uniquement la mise en place de l'extension de réseau sur le domaine public, les travaux de déconnexion au système d'assainissement non collectif étant à la charge du propriétaire.

Opération	Coût de l'opération*
Extension de réseau « Quartier Trou du Boeuf » <i>450 ml de réseau gravitaire en fonte 200 10 branchements (20 EH)</i>	186 700 € HT

Tableau 18 : Estimation du coût de l'opération « Quartier Trou du Boeuf »

* Montant estimé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé par Tramoy en 2012

5.2.4 EXTENSION QUARTIER LES JARDINS / ROUTE DE MAILLANE

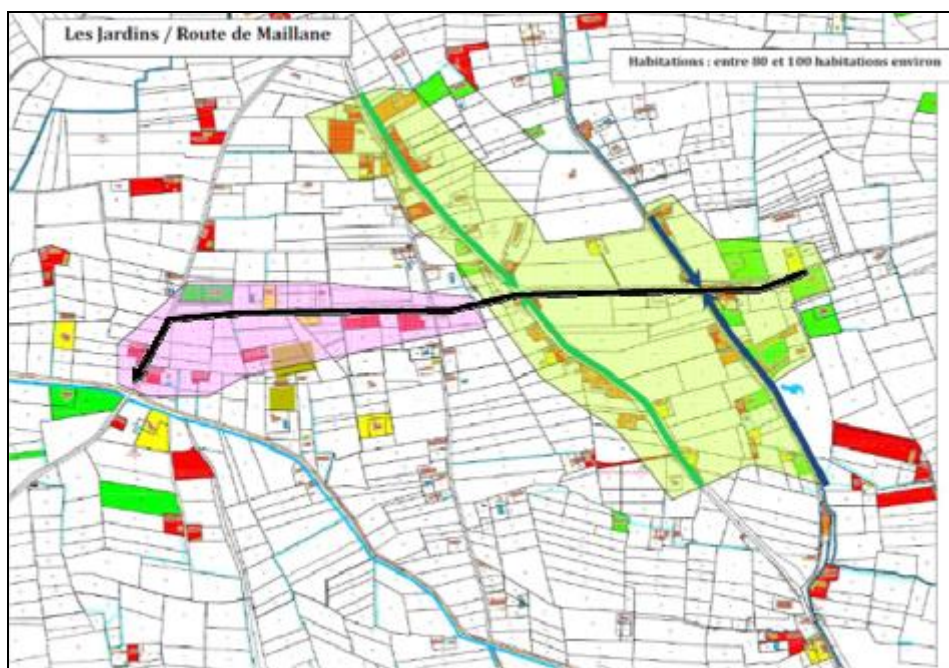


Figure 26 : Extension Quartier les Jardins / Route de Maillane

Les travaux prévoiront :

- Les Jardins (en bleu) : Pose d'un réseau gravitaire sur 550 ml en DN 200 Fonte sous voie communale,
- Route de Maillane (en vert) : Pose d'un réseau gravitaire sur 900 ml en DN 200 Fonte et d'un réseau de refoulement en DN 75mm PEHD sous voie communale, mise en place d'un poste de refoulement,
- Réseau de transfert (en noir) : Pose d'un réseau gravitaire sur 1350 ml en DN 200 Fonte sous voie communale,
- Création de 79 branchements.

Il est rappelé par ailleurs, que l'estimation des travaux prend en compte uniquement la mise en place de l'extension de réseau sur le domaine public, les travaux de déconnexion au système d'assainissement non collectif étant à la charge du propriétaire.

Opération	Coût de l'opération*
Extension de réseau « Quartier les Jardins / Route de Maillane » 2 800 ml de réseau gravitaire en PVC 200 450 ml de réseau de refoulement en PEHD 75 1 Poste de refoulement 79 branchements (165 EH)	1 431 800 € HT

Tableau 19 : Estimation du coût de l'opération « Quartier les Jardins / Route de Maillane »

* Montant estimé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé par Tramoy en 2012

5.2.5 EXTENSION ZONE D'USSOL

L'extension du réseau d'assainissement de la zone d'Ussol permet le raccordement de la zone 1AUhc à l'assainissement collectif.

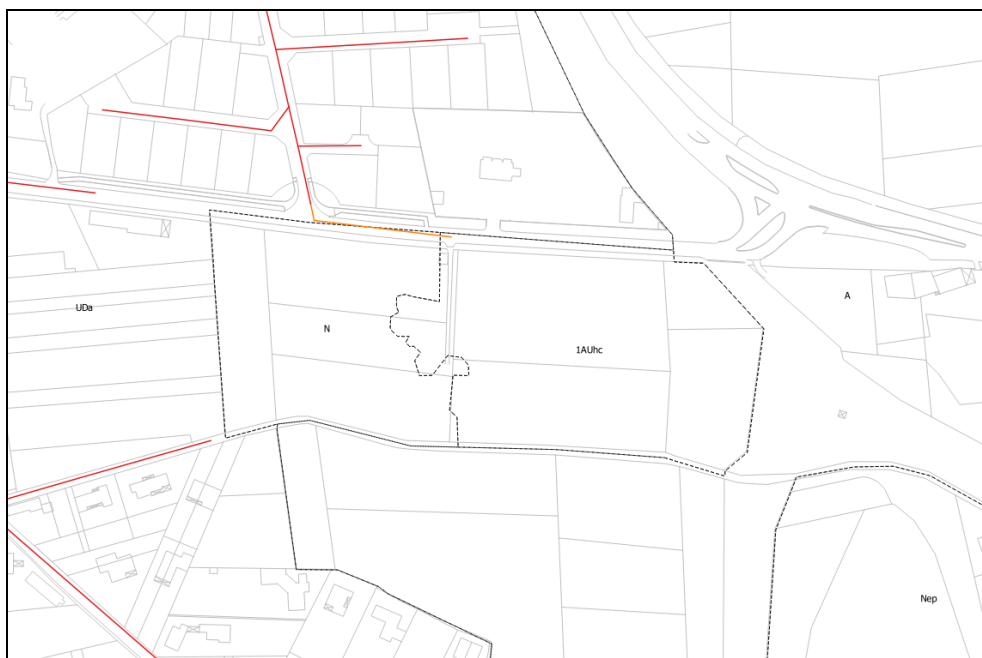


Figure 27 : Extension zone d'Ussol

Les travaux prévoiront :

- Pose d'un réseau gravitaire sur 75 ml en DN 200 en PVC sous route départementale,
- Création de 1 branchement.

Opération	Coût de l'opération
Extension de réseau « Zone d'Ussol » <i>Travaux préparatoires (Installation de chantier, Circulation alternée, etc.)</i> 75 ml de réseau en PVC 200 1 branchement	23 500 € HT
Frais divers et maîtrise d'œuvre (15 %)	3 500 € HT
TOTAL	27 000 € HT

Tableau 20 : Estimation du coût de l'opération « zone d'Ussol »

5.2.6 SYNTHÈSE

Opération	Coût de l'opération
Extension de réseau « Quartier la Galine »	787 600 € HT*
Extension de réseau « Quartier Trou du Bœuf »	186 700 € HT*
Extension de réseau « Quartier les Jardins / Route de Maillane »	1 431 800 € HT*
Extension de réseau zone d'« Ussol »	27 000 € HT
TOTAL	2 433 100 € HT

Tableau 21 : Synthèse des travaux d'extension sur la commune de Saint Rémy de Provence

* Montant estimé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé par Tramoy en 2012

EXTENSIONS DE RESEAU

Le coût total pour la réalisation des travaux d'extension du réseau a été estimé dans le schéma directeur d'assainissement à 2 433 100 € HT. Ces extensions permettront de supprimer 144 installations d'assainissement non collectif, dont la plupart sont situées dans des zones où l'aptitude des sols à l'infiltration est peu favorable. A noter que le SDA indiquait comme échéance 2022 pour la réalisation de ces extensions.

5.3 RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le **Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées** (SDAEU) réalisé en 2012 par le Cabinet Tramoy a permis d'établir un programme de travaux prenant en compte principalement des travaux de renouvellement de réseau pour la réduction d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et Météoriques (ECPM).

Catégorie de travaux	Coûts	Etat d'avancement
Mise en place de l'autosurveillance / travaux sur la station d'épuration	72 100 € HT	Réalisée
Extension des réseaux d'eaux usées	2 433 100 € HT	A réaliser
Extension du réseau d'assainissement Quartier lesJardins – Route de Maillane	1 431 800 € HT	
Extension du réseau d'assainissement Quartier la Galine – Trou du boeuf	974 300 € HT	
Extension du réseau d'assainissement zone d'Ussol (non issue du schéma, chiffrage EURYECE lié à l'évolution du zonage du PLU)	27 000 € HT	
Investigations et réhabilitations du collecteur Montplaisir	495 000 € HT	A réaliser
Elimination des eaux claires parasites et réhabilitation des réseaux (priorité 2)	2 734 400 € HT	A réaliser
Travaux suites aux tests à la fumée	9 300 € HT	A réaliser
Elimination des eaux claires parasites et réhabilitation des réseaux (priorité 3 et 4)	2 500 800 € HT	A réaliser
Réhabilitation des réseaux en grés	1 077 900 € HT	A réaliser
Total – Programme de travaux à réaliser	8 890 500 € HT	-

Tableau 22 : Synthèse du programme de travaux du SDA

5.4 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5.4.1 REHABILITATION DES DISPOSITIFS NON CONFORMES

Sur les zones d'assainissement non collectif, la diminution des rejets diffus dans le milieu naturel passe par la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif présentant des dysfonctionnements ou non conformes à la réglementation. Il est notamment primordial de supprimer tous les rejets directs dans les cours d'eau et dans les sols (avec ou sans prétraitement en fosse septique ou toutes eaux).

Les installations révélées non conformes devront ainsi faire l'objet, après contrôles, de **travaux correctifs**.

5.4.2 INVESTISSEMENTS

Les frais d'investissement et d'amortissement des installations sont à la charge des propriétaires.

Le coût moyen hors taxe, pose comprise, d'un dispositif complet avec fosse toutes eaux et massif filtrant est estimé de **8 000 à 9 000 € HT** (filiales classiques de type épandage ou filtre à sable non drainé).

Dans un contexte défavorable (fortes contraintes d'espace, de topographie, de nature ou d'occupation des sols, de milieu récepteur, ...etc.), ces coûts peuvent aller jusqu'à **15 000 € HT** par installation.

5.4.3 MISES EN CONFORMITE

Les frais de mise en conformité des installations sont à la charge des propriétaires.

5.4.4 ENTRETIEN

L'entretien recouvre essentiellement la vidange de la fosse toutes eaux, mais aussi celle du bac à graisse et autres opérations telles que le nettoyage ou le remplacement du matériau du préfiltre et le curage de certaines canalisations.

A titre indicatif, la vidange d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux, qui doit être réalisée au moins tous les 4 ans ou lorsque la quantité d'effluents dépasse 50% de la capacité de la fosse, se situe dans une fourchette de **300 € TTC** par opération.

6 ANNEXES

6.1 ANNEXE 1 : TABLEAU DE RECENSEMENT DES INSTALLATIONS D'ANC

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2006-13100-AI120	Contrôle de diagnostic	AI120	chemin de l'oratoire	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2006-13100-AI123	Contrôle de diagnostic	AI123	46B Chemin de la combette	Absent
ANC-2007-13100-AI125	Contrôle de diagnostic	AI125	Chemin de la Combette	Absent
ANC-2007-13100-AI126	Contrôle de diagnostic	AI126	Chemin de la combette	Absent
ANC-2007-13001-AI137	Contrôle de diagnostic	AI137	Inconnue	Absent
ANC-2007-13100-AI140	Contrôle de diagnostic	AI140	Chemin de l'Oratoire	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2007-13100-AI142	Contrôle de diagnostic	AI142	chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AI145	Contrôle de diagnostic	AI145	Chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2006-13100-AI146	Contrôle de diagnostic	AI146	chemin de l'oratoire	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2006-13100-AI148	Contrôle de diagnostic	AI148	3 Chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AI149	Contrôle de diagnostic	AI149	19 chemin de l'oratoire	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2006-13100-AI150	Contrôle de diagnostic	AI150	19 Chemin de l'oratoire	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2007-13100-AI153	Contrôle de diagnostic	AI153	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2006-13100-AI154	Contrôle de diagnostic	AI154	Chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AI155	Contrôle de diagnostic	AI155	chemin de l'oratoire	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2007-13100-AI157	Contrôle de diagnostic	AI157	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2007-13100-AI158	Contrôle de diagnostic	AI158	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2007-13100-AI159	Contrôle de diagnostic	AI159	Chemin de l'oratoire	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2007-13100-AI160	Contrôle de diagnostic	AI160	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2007-13100-AI183	Contrôle de diagnostic	AI183	Chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AI224	Contrôle de diagnostic	AI224	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2007-13100-AI227	Contrôle de diagnostic	AI227	54 Chemin de la combette	Absent
ANC-2007-13100-AI235	Contrôle de diagnostic	AI235	chemin de l'oratoire	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2007-13100-AI236	Contrôle de diagnostic	AI236	Chemin de l'oratoire	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2007-13100-AI239	Contrôle de diagnostic	AI239	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2007-13100-AI248	Contrôle de diagnostic	AI248	69 chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2006-13100-AI314	Contrôle de diagnostic	AI314	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2003-13100-AI315	Contrôle de diagnostic	AI315	Chemin de l'Oratoire	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2002-13100-AI318	Contrôle de diagnostic	AI318	Chemin de l'Oratoire	Dispositif complet, en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2007-13100-AI352	Contrôle de diagnostic	AI352	chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AI353	Contrôle de diagnostic	AI353	chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AI359	Contrôle de diagnostic	AI359	chemin de l'oratoire	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AI361	Contrôle de diagnostic	AI361	14 chemin des Muscadelles	Absent
ANC-2007-13100-AI363	Contrôle de diagnostic	AI363	chemin de l'oratoire	Absent
ANC-2015-13100-AI98-001514	Contrôle de diagnostic	AI98	34 Chemin de la Combette	Absent
ANC-2014-13100-AK129-001445	Contrôle de diagnostic	AK129	41 Avenue Albert Gleizes	Obligation de raccordement au réseau public d'assainissement existant
ANC-2012-13100-AK169-001290	Contrôle de fonctionnement	AK169	Route du Rougadou	La réhabilitation est urgente. Obligation de raccordement au réseau public d'assainissement existant.
ANC-2011-13100-AK222-001168	Contrôle de fonctionnement	AK222	Avenue Albert Gleizes Le Nay	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-AK8-001129	Contrôle de fonctionnement	AK8	84 Avenue Albert Gleizes	La réhabilitation est urgente. Obligation de raccordement au réseaux public d'eau et d'assainissement.
ANC-2012-13100-AK99-001291	Contrôle de fonctionnement	AK99	Route du Rougadou	La réhabilitation est urgente. Obligation de raccordement au réseau public d'assainissement existant.
ANC-2017-13100-001947	Contrôle de fonctionnement	AN287 - AN288 - AN423	298 Avenue de Bientina	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes et un risque environnemental avéré, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2014-13100-AP331-001465	Contrôle de diagnostic	AP331	3 Chemin de la Croix des Vertus	Raccordement au réseau public d'assainissement ANC existant non conforme
ANC-2003-13100-AR138	Contrôle de diagnostic	AR138	21 chemin Canto Gigalo	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2007-13100-AR168	Contrôle de diagnostic	AR168	Chemin Canto Gigalo	Raccordé au TAE sur chemin de canto cigalo confirmé par tel/paye redevance asst
ANC-2012-13100-AR218-001343	Contrôle de fonctionnement	AR218	Voie Aurélia	Absent
ANC-2007-13100-AR37	Contrôle de diagnostic	AR37	Chemin Canto Gigalo	Absent
ANC-2011-13100-AS162-001244	Contrôle de fonctionnement	AS162	Chemin des Carrières	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2014-13100-AS255-001451	Contrôle de diagnostic	AS255	6 VC des Carrières	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001692	Contrôle de diagnostic	AT10	13 Chemin Gaulois	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2004-13100-AT101	Contrôle de réalisation	AT101	Chemin Romain et des Panouilles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-AT106-001183	Contrôle de diagnostic	AT106	Chemin de Servières et de Cadenières	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-AT107-001184	Contrôle de diagnostic	AT107	chemin de Servières et de Cadenières	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-AT108-001179	Contrôle de diagnostic	AT108	18 chemin de la Croix d'Arles	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-AT109-001180	Contrôle de diagnostic	AT109	16 chemin de la Croix d'Arles	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-001685	Contrôle de diagnostic	AT114	12 Chemin de la Croix d'Arles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001688	Contrôle de diagnostic	AT115	12 Chemin de la Croix d'Arles	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2005-13100-AT116	Contrôle de réalisation	AT116	Chemin de la Croix d'Arles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2006-13100-AT120	Contrôle de diagnostic	AT120	44 B Avenue Vincent Van Gogh	Dispositif complet, en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2013-13100-AT122-001396	Contrôle de fonctionnement	AT122	1 Bis Avenue Antoine de la Salle	Ouvrages inaccessibles mais éléments probants attestant de l'existence d'une installation.
ANC-2011-13100-001684	Contrôle de diagnostic	AT127	11 a Chemin Gaulois	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-AT128-001335	Contrôle de fonctionnement	AT128	Voie Aurélia	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001686	Contrôle de diagnostic	AT13	13 Bis Chemin Gaulois	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001677	Contrôle de diagnostic	AT133	Avenue Antoine de la Salle	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001676	Contrôle de diagnostic	AT135	11 Chemin Romain et des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-AT150-001188	Contrôle de diagnostic	AT150	14 chemin de la Croix d'Arles	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-AT156-001150	Contrôle de fonctionnement	AT156	2 Bis Chemin de la Verdrière	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001689	Contrôle de diagnostic	AT167	Avenue Antoine de la Salle	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001695	Contrôle de diagnostic	AT17	11 Chemin Gaulois	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001690	Contrôle de diagnostic	AT180	Quartier des Panouilles	Ouvrages inaccessibles mais éléments probants attestant de l'existence d'une installation.
ANC-2011-13100-001691	Contrôle de diagnostic	AT181	Chemin des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-AT187	Contrôle de fonctionnement	AT187	16 avenue Antoine de la Salle	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-AT19-001187	Contrôle de diagnostic	AT19	Chemin Gaulois	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AT191	Contrôle de réalisation	AT191	5 Chemin Romain et des Panouilles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2013-13100-AT196-001368	Contrôle de diagnostic	AT196A - AT196B	7 Chemin Gaulois	Absent
ANC-2004-13100-AT197	Contrôle de réalisation	AT197	Chemin Gaulois	Un Avis favorable est donné sur les bases du projet d'installation d'assainissement non collectif présenté par le pétitionnaire.
ANC-2011-13100-001682	Contrôle de diagnostic	AT2	10 Chemin de la Croix d'Arles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2002-13100-AT20	Contrôle de réalisation	AT20	7 Chemin Gaulois Mas Henri Rolland	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2006-13100-AT200	Contrôle de réalisation	AT200	Chemin Ste Annette	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donné sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001693	Contrôle de diagnostic	AT21	5 Chemin Gaulois	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2007-13100-AT23	Contrôle de diagnostic	AT23	1 Chemin Gaulois Mas des Carassins	raccorder sur TAE chemin Gaulois.Pas de bac à graisses car pas de cuisine type resto repas froid.
ANC-2011-13100-AT500-001182	Contrôle de diagnostic	AT500	7 chemin Romain	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2014-13100-AT54-001433	Contrôle de diagnostic	AT54	8 Avenue Antoine de la Salle	La réhabilitation est indispensable
ANC-2006-13100-AT57	Contrôle de diagnostic	AT57	Avenue Antoine de la salle	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2006-13100-AT58	Contrôle de diagnostic	AT58	5 Avenue Antoine de la salle	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001696	Contrôle de diagnostic	AT6	4 Chemin Gaulois	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2015-13100-AT62-001539	Contrôle de diagnostic	AT62	1 Avenue Antoine de la Salle	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001697	Contrôle de diagnostic	AT68	44 Avenue de Van Gogh	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2006-13100-AT69	Contrôle de diagnostic	AT69	Mas du vent des pins 9 Avenue Antoine de la salle	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-001675	Contrôle de diagnostic	AT7	Chemin De La Verrière	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2007-13100-AT74	Contrôle de réalisation	AT74	21 chemin Romain et des Panouilles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-001953	Contrôle de réalisation	AT75	Chemin Romain et des Panouilles	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001694	Contrôle de diagnostic	AT81	Avenue Antoine de la Salle	Absent
ANC-2011-13100-001681	Contrôle de diagnostic	AT86	13 Chemin Romain	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001680	Contrôle de diagnostic	AT88	17 Chemin des Romains et des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001687	Contrôle de diagnostic	AT89	15 Chemin des Romains et des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-AT9	Contrôle de réalisation	AT9	Chemin Gaulois Cimetières des Juifs	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2012-13100-AT90-001296	Contrôle de fonctionnement	AT90	13 Chemin Romain	La réhabilitation n'est pas urgente mais necessaire
ANC-2011-13100-001683	Contrôle de diagnostic	AT92	13 a Chemin des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-AT98-001186	Contrôle de diagnostic	AT98	7 chemin Romain	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-AT99-001185	Contrôle de diagnostic	AT99	7 chemin Romain	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AV161	Contrôle de diagnostic	AV161	2 chemin de la croix du canal	Absent
ANC-2007-13100-AV164	Contrôle de diagnostic	AV164	Avenue Joseph d'Arbaud	La réhabilitation est nécessaire, l'habitation devra être raccordée au tout à l'égout
ANC-2007-13100-AV171	Contrôle de diagnostic	AV171	21 chemin de la combette	Absent
ANC-2006-13100-AV179	Contrôle de diagnostic	AV179-181	Chemin de la croix d'arles	La réhabilitation est urgente

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2006-13100-AV2	Contrôle de diagnostic	AV2	8 Chemin de la croix d'Arles Mas saint louis	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-AV215	Contrôle de diagnostic	AV215	Avenue Joseph d'Arbaud	Absent
ANC-2006-13100-AV217	Contrôle de diagnostic	AV217	7 Chemin de la croix d'Arles	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2006-13100-AV218	Contrôle de diagnostic	AV218	15 Chemin de la croix d'Arles	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV219	Contrôle de diagnostic	AV219	19 Chemin du pont bardé	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2006-13100-AV221	Contrôle de fonctionnement	AV221	21 Chemin du pont bardé	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV247	Contrôle de diagnostic	AV247	4 Impasse Théodore Aubanel	Absent
ANC-2006-13100-AV25	Contrôle de diagnostic	AV25	Avenue du souvenir français	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV251	Contrôle de diagnostic	AV251	1 Chemin du pont bardé	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV252	Contrôle de diagnostic	AV252	1 BIS Chemin du pont bardé	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2006-13100-AV26	Contrôle de diagnostic	AV26	16 B Route d'orgon	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV287	Contrôle de diagnostic	AV287	6 A Chemin du pont bardé	en passe de se raccorder au réseau d'assainissement proche.(tout à l'égout)
ANC-2006-13100-AV29	Contrôle de diagnostic	AV29	Chemin de la croix d'Arles quartier de la combette	Absent
ANC-2006-13100-AV297	Contrôle de diagnostic	AV297	Chemin de la croix d'Arles	Absent
ANC-2006-13100-AV299	Contrôle de diagnostic	AV299	Chemin de la croix d'Arles	Absent
ANC-2006-13100-AV300	Contrôle de diagnostic	AV300	Chemin de la croix d'Arles	Absent
ANC-2006-13100-AV305	Contrôle de diagnostic	AV305	Chemin de la croix d'Arles	Absent
ANC-2006-13100-AV309	Contrôle de diagnostic	AV309	17 Chemin de la croix d'Arles villa mireille	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV31	Contrôle de diagnostic	AV31	La Combette	Absent
ANC-2006-13100-AV33	Contrôle de diagnostic	AV33	Chemin du pont bardé	Absent
ANC-2006-13100-AV34	Contrôle de diagnostic	AV34	Chemin du pont bardé	Absent
ANC-2006-13100-AV35	Contrôle de diagnostic	AV35	chemin du pont bardé	Absent
ANC-2006-13100-AV36	Contrôle de diagnostic	AV36	Chemin du pont bardé	Absent
ANC-2017-13100-001662	Contrôle de réalisation	AV400	Chemin Gaulois	Absent
ANC-2003-13100-AV44	Contrôle de diagnostic	AV44	2 chemin Gaulois	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2006-13100-AV59	Contrôle de diagnostic	AV59	Quartier haute galine	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-AV61	Contrôle de diagnostic	AV61	12 Avenue du souvenir français	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2007-13100-AV64	Contrôle de diagnostic	AV64	10 Avenue du souvenir français	La Réhabilitation n'est pas urgente/ Dispositif non conforme
ANC-2006-13100-AV65	Contrôle de diagnostic	AV65	8 Avenue du souvenir français	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2006-13100-AV67	Contrôle de diagnostic	AV67	2 Chemin du pont Bardé	La réhabilitation est urgente
ANC-2002-13100-AW112	Contrôle de réalisation	AW112	Vieux chemin d'Arles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-AW172-001624	Contrôle de diagnostic	AW172	714 Vieux Chemin d'Arles	L'ensemble du dispositif d'assainissement autonome en place est à réhabiliter dans les normes en vigueur. Pour toute demande de réhabilitation, se référer aux prescriptions du DTU64.1 d'août 2013.
ANC-2015-13100-AW220-001516	Contrôle de diagnostic	AW220	Chemin de servières et cadenières	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2008-13100-AW222-000926	Contrôle de réalisation	AW222	Chemin de Servières	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2002-13100-AW85	Contrôle de réalisation	AW85	Vieux chemin d'Arles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-AW95-001517	Contrôle de fonctionnement	AW95 - AW94	Voie communale de Servières et Cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2002-13100-AX104	Contrôle de réalisation	AX104	Chemin Servièrre et Cadenière	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-AX115-000991	Contrôle de diagnostic	AX115	Chemin de Servières et Cadenières	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-AX122-001259	Contrôle de réalisation	AX122	Chemin de Servières et Cadenières	Le projet est conforme à la réglementation technique, respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-AX125-001498	Contrôle de diagnostic	AX125	le Mas de Berne et les Peirolets	Absent
ANC-2016-13100-AX142-001576	Contrôle de fonctionnement	AX142 - AX143 - AX141	CR241 Quartier Servières et Cadenières	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2014-13100-AX158-001477	Contrôle de fonctionnement	AX158	Chemin de Servières et Cadenières	Dispositif complet en bon état de fonctionnement mais sous dimensionné.
ANC-2008-13100-AX162-000922	Contrôle de réalisation	AX162	Chemin de Servières et Cadenières	Un Avis favorable est donné sur les bases du projet d'installation d'assainissement non collectif présenté par le pétitionnaire.
ANC-2008-13100-AX175a-000929	Contrôle de réalisation	AX175A	Chemin de Servières et Cadenières	Un Avis favorable est donné sur les bases du projet d'installation d'assainissement non collectif présenté par le pétitionnaire.
ANC-2011-13100-001678	Contrôle de diagnostic	AX188	Chemin de Servières et Cadenières	Absent
ANC-2016-13100-AX19-001584	Contrôle de diagnostic	AX19	436 chemin de Servières et de Cadenières	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2016-13100-AX26-001628	Contrôle de réalisation	AX26 - AX27	Chemin de Servières et de Cadenières	Un Avis favorable est donné sur les bases du projet d'installation d'assainissement non collectif présenté par le pétitionnaire.
ANC-2002-13100-AX51	Contrôle de réalisation	AX51	Chemin Servières et Cadenières Vidablick	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2008-13100-AX56-000998	Contrôle de réalisation	AX56	Chemin de la Verdière Mas Bellile	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-AY109	Contrôle de diagnostic	AY109	Chemin de Servières et Cadenières	Absent
ANC-2014-13100-AY15-001490	Contrôle de réalisation	AY15	Chemin de Servières et Cadenières	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-001949	Contrôle de fonctionnement	AY3 - AY4 - AY5	Chemin de Servières et Cadenières	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-AZ124-001165	Contrôle de fonctionnement	AZ124	Chemin Saint Trophime	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001679	Contrôle de diagnostic	AZ37	Les Cadenières	Ouvrages inaccessibles et absence d'élément probant attestant de l'existence d'une installation d'assainissement non collectif. Mise en demeure de réaliser une installation d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2017-13100-002145	Contrôle de fonctionnement	BD1 - BD2	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2017-13100-002139	Contrôle de fonctionnement	BD112	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2012-13100-BD138-001292	Contrôle de fonctionnement	BD138	Mas la Parmentière RD 27	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002140	Contrôle de fonctionnement	BD15	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2017-13100-002144	Contrôle de fonctionnement	BD165	Tou du Cardinal	Absent
ANC-2011-13100-BD167-001134	Contrôle de fonctionnement	BD167	Chemin de la Tour du Cardinal	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2004-13100-BD178	Contrôle de réalisation	BD178	La Tour du Cardinal	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002135	Contrôle de fonctionnement	BD178 - BD222	Tour du cardinal	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002136	Contrôle de fonctionnement	BD180	Tour du Cardinal	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2018-13100-002218	Contrôle de fonctionnement	BD181	La Tour du Cardinal	Absent
ANC-2017-13100-002141	Contrôle de fonctionnement	BD188	Tour du Cardinal	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002130	Contrôle de fonctionnement	BD191 - BD193 - BD196	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002129	Contrôle de fonctionnement	BD215	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002128	Contrôle de fonctionnement	BD216	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002137	Contrôle de fonctionnement	BD221	Tour du Cardinal	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2012-13100-BD226-001273	Contrôle de diagnostic	BD226	Route des Baux	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002142	Contrôle de fonctionnement	BD227	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2017-13100-002143	Contrôle de fonctionnement	BD228	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2017-13100-002138	Contrôle de fonctionnement	BD34	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2017-13100-002131	Contrôle de fonctionnement	BD73 - BD74 - BD81	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002132	Contrôle de fonctionnement	BD78	Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002134	Contrôle de fonctionnement	BD97	Tour du Cardinal	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002133	Contrôle de fonctionnement	BD98	Tour du Cardinal	Absent
ANC-2002-13100-BE140	Contrôle de diagnostic	BE140	Chemin Saint-Trophime	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-BE155-001133	Contrôle de fonctionnement	BE155	9036 Chemin de Saint Trophime	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2002-13100-BE16	Contrôle de réalisation	BE16	Chemin Saint-Trophime	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-BE175-001501	Contrôle de diagnostic	BE175	1476 Vieux Chemin d'Arles	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2013-13100-BE2-001402	Contrôle de réalisation	BE2 - BE1 - BE3 - BE4 - BE8 - BE6 - BE128 - BE183 - BE185 - BE5 - BE129 - BE149 - BE152	Mas Saint Trophime	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002119	Contrôle de fonctionnement	BE65 - BE63 - BE160 - BE158 - BE157 - BE156 - BE163 - BE180 - BE178 - BE161	1507 Vieux Chemin d'Arles	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2002-13100-BH136	Contrôle de réalisation	BH136	Vieux chemin d'Arles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001698	Contrôle de diagnostic	BH145	Vieux chemin d'Arles	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-BH146-000977	Contrôle de réalisation	BH146	Vieux chemin d'Arles	Un Avis favorable est donné sur les bases du projet d'installation d'assainissement non collectif présenté par le pétitionnaire.
ANC-2011-13100-BH160-001264	Contrôle de diagnostic	BH160	VEUX CHEMIN D'ARLES	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-001700	Contrôle de diagnostic	BH171	Petite route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2002-13100-BH220	Contrôle de réalisation	BH220 - BH217 - BH221 - BH256	Ancien chemin d'Arles	Le projet est conforme à la réglementation technique, respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-BH222-001509	Contrôle de diagnostic	BH222	Ancien chemin d'Arles	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001703	Contrôle de diagnostic	BH225	Petite route du Gres	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2015-13100-BH232-001495	Contrôle de diagnostic	BH232	Route du Rougadou	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2012-13100-BH49-001288	Contrôle de fonctionnement	BH49	Vieux Chemin d'Arles	La réhabilitation est urgente

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2002-13100-BH74	Contrôle de réalisation	BH74	Vieux chemin d'Arles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-001728	Contrôle de fonctionnement	BH83 - BH84 - BH85	1104 Vieux chemin d'Arles	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001739	Contrôle de fonctionnement	BH90 - BH94 - BH91	1104 Vieux chemin d'Arles	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2002-13100-BI102	Contrôle de réalisation	BI102	Le Rougadou et Laguet	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-BI13	Contrôle de réalisation	BI13	Chemin de Roussan et Cornud	Absent
ANC-2014-13100-BI135-001454	Contrôle de diagnostic	BI135	Route du Rougadou Quartier du Guet	Dispositif complet et apparement en état de fonctionnement malgré que les regards d'épandage soient gorgés d'eau. Le bon fonctionnement des drains et le poste de relevage sont à contrôler. La réhabilitation n'est pas indispensable si le nombre de pièces principales n'est pas modifié.
ANC-2011-13100-BI143-001167	Contrôle de fonctionnement	BI143	Route du Rougadou	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2002-13100-BI146	Contrôle de réalisation	BI146	Route du Rougadou	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002062	Contrôle de fonctionnement	BI181	1084 Route du Rougadou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001702	Contrôle de diagnostic	BI258	Route Du Mas Blanc	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2002-13100-BI38	Contrôle de réalisation	BI38	Route du Rougadou	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-BI58-001245	Contrôle de fonctionnement	BI58	Route du Rougadou	La réhabilitation est urgente
ANC-2002-13100-BI85	Contrôle de réalisation	BI85	Chemin de l'Oratoire	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2002-13100-BK103	Contrôle de réalisation	BK103	Avenue Albert Gleize	Absent
ANC-2017-13100-001926	Contrôle de fonctionnement	BK113	Chemin de la Figuière Folle	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2012-13100-BK114-001295	Contrôle de fonctionnement	BK114	Chemin de Naï Figuières Folles	La réhabilitation n'est pas indispensable mais sera nécessaire pour tous changement d'occupation lié à une déclaration d'urbanisme. Nous rappelons que les réseaux publics d'eau et d'assainissement existent sur la route de Tarascon et que vous êtes techniquement raccordable.
ANC-2007-13100-BK131	Contrôle de réalisation	BK131	47 Route de Tarascon quartier des figuières folles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2007-13100-BK18	Contrôle de réalisation	BK18	Mas de la Figuière Folle	Des infiltrations d'eau provenant de la roubine proche ont inondées partiellement les tranchées d'épandage et malgré la bonne exécution des travaux d'assainissement nous émettons un avis favorable avec réserves quant à la pérennité du dispositif si ces infiltrations devaient continuer.
ANC-2006-13100-BK39	Contrôle de réalisation	BK39	Chemin des figuières folles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-BL110	Contrôle de réalisation	BL110	Route de Tarascon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2006-13100-BL135	Contrôle de diagnostic	BL135	Route de Tarascon	Absent
ANC-2017-13100-002054	Contrôle de fonctionnement	BL153 - BL162 - BL114	Lieu dit Mas des Capellan	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2006-13100-BL173	Contrôle de réalisation	BL173	Route de Tarascon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2014-13100-BL46-001482	Contrôle de diagnostic	BL46	Chemin de Cornud et Roussan	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2007-13100-BM65	Contrôle de diagnostic	BM65	CD 31 Ancienne Route du Grès	Absent
ANC-2004-13100-BM82	Contrôle de réalisation	BM82	Ancienne route du Grès	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-BM96	Contrôle de fonctionnement	BM96	Petite route des Baux	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002016	Contrôle de fonctionnement	BN10 - BN11	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002034	Contrôle de fonctionnement	BN116	2016 Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002035	Contrôle de fonctionnement	BN121	Chemin de Roussan et de Cornud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002036	Contrôle de fonctionnement	BN124	Chemin de Roussan et de Cornud	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002028	Contrôle de fonctionnement	BN156 - BN157 - BN158	Mas Féraud	Absent
ANC-2017-13100-002033	Contrôle de fonctionnement	BN159	Chemin de Roussan et de Cornud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2007-13100-BN2	Contrôle de réalisation	BN2	19+945 Route de Tarascon	La réhabilitation n'est pas indispensable, le dispositif en place est à remettre en état
ANC-2017-13100-002025	Contrôle de fonctionnement	BN23 - BN24 - BN25	Route de Tarascon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002029	Contrôle de fonctionnement	BN65 - BN79	Mas St Joseph	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2002-13100-BO1	Contrôle de diagnostic	BO1	Petite route des Baux	Absent
ANC-2017-13100-002046	Contrôle de fonctionnement	BO12 - BO16	1913 Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002047	Contrôle de fonctionnement	BO13	Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-BO14-001153	Contrôle de fonctionnement	BO14	Chemin de Roussan et Cornud	La réhabilitation est urgente
ANC-2017-13100-002043	Contrôle de fonctionnement	BO148 - BO149 - BO150	Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002059	Contrôle de fonctionnement	BO162 - BO164 - BO166	Quartier du Grès	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002060	Contrôle de fonctionnement	BO163	2014 Route de Mas Blanc	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002049	Contrôle de fonctionnement	BO171 - BO172	Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002126	Contrôle de fonctionnement	BO173 - BO174	1461 Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-BO18-000932	Contrôle de réalisation	BO18	Quartier du Grès	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002044	Contrôle de fonctionnement	BO25	2019 Chemin de Roussan et Cornud	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002053	Contrôle de fonctionnement	BO43	Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002052	Contrôle de fonctionnement	BO45	45 Route de Mas Blanc	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002051	Contrôle de fonctionnement	BO49	Route du Rougadou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002055	Contrôle de fonctionnement	BO51	Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002058	Contrôle de fonctionnement	BO68 - BO69	Route du Rougadou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002056	Contrôle de fonctionnement	BO70 - BO72 - BO73	2557 Route du Rougadou	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002057	Contrôle de fonctionnement	BO75 - BO76	Route des Baux	Absent
ANC-2017-13100-002045	Contrôle de fonctionnement	BO8 - BO9	Chemin de Cornud et Roussan	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001952	Contrôle de fonctionnement	BO83 - BO155 - BO158	2634 Route du Rougadou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002048	Contrôle de fonctionnement	BO94 - BO95	Route de Mas Blanc	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002019	Contrôle de fonctionnement	BP114	Route des Baux	Absent
ANC-2017-13100-002023	Contrôle de fonctionnement	BP121 - BP124 - BP123	Route de Mas Blanc	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002022	Contrôle de fonctionnement	BP147	Quartier du Grès Route des Baux	Absent
ANC-2017-13100-002021	Contrôle de fonctionnement	BP165	Quartier du Grès	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002014	Contrôle de fonctionnement	BP166 - BP167 - BP68	Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002010	Contrôle de fonctionnement	BP168	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002009	Contrôle de fonctionnement	BP179	Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002007	Contrôle de fonctionnement	BP45	Route de la Massane	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002008	Contrôle de fonctionnement	BP51	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002011	Contrôle de fonctionnement	BP58 - BP57	Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002013	Contrôle de fonctionnement	BP61 - BP62	Route des Baux	Absent
ANC-2017-13100-002017	Contrôle de fonctionnement	BP77	Rout des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-002018	Contrôle de fonctionnement	BP78	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-BP91-000928	Contrôle de réalisation	BP91	Route de Mas Blanc	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-002020	Contrôle de fonctionnement	BP99 - BP100	Route des Baux	Absent
ANC-2017-13100-001997	Contrôle de fonctionnement	BR110	Ancien Chemin d'Arles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-BR111-001330	Contrôle de fonctionnement	BR111	Vieux Chemin d'Arles	L'ensemble du dispositif d'assainissement est à réhabiliter dans les normes en vigueur.
ANC-2017-13100-001996	Contrôle de fonctionnement	BR112 - BR113 - BR37 - BR36 - BR195 - BR197	Vieux Chemin d'Arles	Absent
ANC-2002-13100-BR159	Contrôle de diagnostic	BR159	Route des Baux	L ensemble du dispositif doit être réhabilité dans les normes en vigueur
ANC-2017-13100-001995	Contrôle de fonctionnement	BR160	Route des Baux	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2017-13100-001989	Contrôle de fonctionnement	BR163 - BR18	63 Route de Mas Blanc	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2018-13100-002220	Contrôle de fonctionnement	BR164	63 Route de Mas Blanc	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2017-13100-001993	Contrôle de fonctionnement	BR169 - BR170 - BR115	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001991	Contrôle de fonctionnement	BR27 - BR29 - BR130	Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001992	Contrôle de fonctionnement	BR28	Petite Route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001994	Contrôle de fonctionnement	BR52 - BR53	Mas de Sonet	Absent
ANC-2011-13100-BR67-001159	Contrôle de fonctionnement	BR67	Vieux Chemin d'Arles	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2017-13100-001986	Contrôle de fonctionnement	BS111	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2008-13100-CO138-000930	Contrôle de réalisation	CO138	Mas de Giani Chemin de Pras Cros	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001742	Contrôle de diagnostic	CO14	Chemin de Prat Cros	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-CO179-001323	Contrôle de fonctionnement	CO179	350 Chemin du Plan	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2008-13100-CO29-000948	Contrôle de réalisation	CO29	2 Chemin de Prat Crau	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-001741	Contrôle de réalisation	CO45	Chemin des Cabanons	Absent
ANC-2002-13100-CO57	Contrôle de diagnostic	CO57	Chemin de Prat Cros	Absent
ANC-2011-13100-CO59-001189	Contrôle de fonctionnement	CO59	505 Chemin de Prat Cros	La réhabilitation est urgente
ANC-2002-13100-CO68	Contrôle de diagnostic	CO68	Chemin du Plan	Absent
ANC-2004-13100-CP166	Contrôle de réalisation	CP166	Chemin de Prat Cros	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2007-13100-CP177	Contrôle de réalisation	CP177	Chemin de prat cros	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donné sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-CP57-001567	Contrôle de diagnostic	CP57	367 chemin du Plan	La réhabilitation est urgente
ANC-2014-13100-CR72-001448	Contrôle de fonctionnement	CR72	Chemin du Mas des Méjades	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2002-13100-CS105	Contrôle de diagnostic	CS105	Route de Tarascon	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2003-13100-CS11	Contrôle de diagnostic	CS11	Route de Tarascon	La réhabilitation est urgente
ANC-2008-13100-CS3-000969	Contrôle de diagnostic	CS3	Chemin des Méjades	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2002-13100-CS8	Contrôle de diagnostic	CS8	Chemin des Méjades	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2012-13100-CT170-001318	Contrôle de fonctionnement	CT170	18+544 Route de Tarascon	La réhabilitation est urgente
ANC-2017-13100-002118	Contrôle de fonctionnement	CT53 - CT46 - CT47 - CT48 - CT49 - CT50 - CT52 - CT54 - CT55	Quartier Chalamon N°18+329	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-CT91-001147	Contrôle de fonctionnement	CT91	1007 Chemin Montplaisir	Absent
ANC-2011-13100-001707	Contrôle de diagnostic	CT99A	291 Chemin de Chalamon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001708	Contrôle de diagnostic	CT99B	291 Chemin de Chalamon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2007-13100-CV261	Contrôle de diagnostic	CV261	Avenue Frédéric Mistral	Absent
ANC-2011-13100-001706	Contrôle de diagnostic	CV391	Route De Maillane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001722	Contrôle de diagnostic	CW1	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2005-13100-CW10	Contrôle de réalisation	CW10	Route d'Avignon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-CW118-001604	Contrôle de diagnostic	CW118	Embranchement d'Eyragues	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001723	Contrôle de diagnostic	CW145	454 Petite route des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001745	Contrôle de diagnostic	CW151 - CW269	340 Chemin de Saint Roch	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001767	Contrôle de diagnostic	CW158	566 Chemin Mas Bruno	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001748	Contrôle de diagnostic	CW161	570 Chemin de Saint Roch	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-CW194	Contrôle de réalisation	CW194	Route d'Avignon	Absent
ANC-2011-13100-001749	Contrôle de diagnostic	CW198	Route d'Avignon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2014-13100-CW202-001458	Contrôle de diagnostic	CW202	Route d'Avignon	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2011-13100-001710	Contrôle de diagnostic	CW24	Route d'Eyragues	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2002-13100-CW26	Contrôle de diagnostic	CW26	Route d'Avignon	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2003-13100-CW261	Contrôle de diagnostic	CW261	Chemin des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-CW277-000974	Contrôle de réalisation	CW277	Route d'Avignon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001746	Contrôle de diagnostic	CW283	384 Chemin de Saint Roch	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-001711	Contrôle de diagnostic	CW30	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001755	Contrôle de diagnostic	CW300	188 Petite route des Jardins	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2003-13100-CW35	Contrôle de diagnostic	CW35	Inconnue	Absent
ANC-2011-13100-001730	Contrôle de diagnostic	CW40	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-CW43	Contrôle de diagnostic	CW43	Route d'Avignon	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-001751	Contrôle de diagnostic	CW45	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001747	Contrôle de diagnostic	CW60	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001737	Contrôle de diagnostic	CW65	Route d'Eyragues	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2004-13100-CX1	Contrôle de réalisation	CX1	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2004-13100-CX10	Contrôle de diagnostic	CX10	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Un Avis favorable est donné sur les bases du projet d'installation d'assainissement non collectif présenté par le pétitionnaire.
ANC-2004-13100-CX104	Contrôle de diagnostic	CX104	Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2004-13100-CX112	Contrôle de diagnostic	CX112	14 Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-001716	Contrôle de diagnostic	CX114	985 Chemin Saint Roche	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-CX134-001181	Contrôle de diagnostic	CX134	Route de Maillane	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2008-13100-CX14-000951	Contrôle de diagnostic	CX14	Chemin des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX148	Contrôle de diagnostic	CX148	Chemin Monplaisir	Absent
ANC-2004-13100-CX156	Contrôle de diagnostic	CX156	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2017-13100-001976	Contrôle de fonctionnement	CX158	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Ouvrages inaccessibles mais éléments probants attestant de l'existence d'une installation.
ANC-2004-13100-CX166	Contrôle de diagnostic	CX166	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX172	Contrôle de diagnostic	CX172	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2012-13100-CX181-001305	Contrôle de fonctionnement	CX181	Chemin de Chalamon et des Mattouins	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2008-13100-CX189-000954	Contrôle de diagnostic	CX189	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2008-13100-CX190-000953	Contrôle de diagnostic	CX190	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX194	Contrôle de diagnostic	CX194	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX20	Contrôle de diagnostic	CX20	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX210	Contrôle de diagnostic	CX210	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX212	Contrôle de diagnostic	CX212	Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001744	Contrôle de diagnostic	CX215	1066 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001714	Contrôle de diagnostic	CX243	1173 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002061	Contrôle de fonctionnement	CX246	575 Route de Maillane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001715	Contrôle de diagnostic	CX249	1246 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001713	Contrôle de diagnostic	CX251	Route De Maillane	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2006-13100-CX26	Contrôle de réalisation	CX26	Chemin des Mattouins	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001721	Contrôle de diagnostic	CX266-267	343 Petite route des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-CX273	Contrôle de diagnostic	CX273	14 Route de Maillane	La réhabilitation est urgente
ANC-2004-13100-CX283	Contrôle de diagnostic	CX283	14 Route de Maillane	La réhabilitation est urgente
ANC-2017-13100-001956	Contrôle de fonctionnement	CX284 - CX71	229 Petite route des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-CX286	Contrôle de diagnostic	CX286	Route de Maillane	Absent
ANC-2004-13100-CX287	Contrôle de diagnostic	CX287	Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2004-13100-CX289	Contrôle de diagnostic	CX289	Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2008-13100-CX29-000961	Contrôle de diagnostic	CX29	Chemin de Chalamon et des Mattouins	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2004-13100-CX290	Contrôle de diagnostic	CX290	Chemin Monplaisir	Absent
ANC-2008-13100-CX296-000936	Contrôle de réalisation	CX296	Chemin de Chalamon et des Mattouins	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2004-13100-CX3	Contrôle de diagnostic	CX3	Chemin de Chalamon et des Mattouins	La réhabilitation est urgente
ANC-2007-13100-CX308	Contrôle de réalisation	CX308	route de Maillane quartier des jardins	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2017-13100-001860	Contrôle de fonctionnement	CX31 - CX194	1347 Route de Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001720	Contrôle de fonctionnement	CX349	1093 Route de Roumanille	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2004-13100-CX38	Contrôle de diagnostic	CX38	Route de Maillane	Absent
ANC-2004-13100-CX39	Contrôle de diagnostic	CX39	Route de Maillane	Absent
ANC-2003-13100-CX44	Contrôle de réalisation	CX44	Route de Maillane	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2004-13100-CX52	Contrôle de diagnostic	CX52	Route de Maillane	Absent
ANC-2011-13100-001743	Contrôle de diagnostic	CX56	435 Petite route des Jardins	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2017-13100-001975	Contrôle de fonctionnement	CX60	1142 Route de Maillane	Ouvrages inaccessibles mais éléments probants attestant de l'existence d'une installation.
ANC-2011-13100-001704	Contrôle de diagnostic	CX67	259 Petite route des Jardins	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2011-13100-001736	Contrôle de diagnostic	CX69	177 Petite route des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-CX7-000949	Contrôle de diagnostic	CX7	Chemin des Mattouins	Absent
ANC-2004-13100-CX84	Contrôle de diagnostic	CX84	Petite route d'Eyragues	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2004-13100-CX86	Contrôle de diagnostic	CX86	Route de Maillane	Absent
ANC-2014-13100-CX93-001440	Contrôle de diagnostic	CX93	1383 Route de Maillane	La réhabilitation est urgente

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2007-13100-CY103	Contrôle de réalisation	CY103	chemin des mattouins	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001754	Contrôle de diagnostic	CY112	327 Mas Moulard	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001719	Contrôle de diagnostic	CY113	295 mas Moulard	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001766	Contrôle de diagnostic	CY122	1853 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001760	Contrôle de diagnostic	CY136	1469 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-CY14	Contrôle de réalisation	CY14	36 Route de Maillane	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2004-13100-CY142	Contrôle de diagnostic	CY142	Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-001768	Contrôle de diagnostic	CY162	Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-CY167-000944	Contrôle de réalisation	CY167	Route d'Avignon	Absent
ANC-2011-13100-001774	Contrôle de diagnostic	CY171 - CY9 - CY172	889 Chemin des Mattouins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-CY179-000992	Contrôle de diagnostic	CY179	1569 Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001727	Contrôle de diagnostic	CY183	Chemin des Lones	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001726	Contrôle de diagnostic	CY185	1560 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001769	Contrôle de diagnostic	CY191	1657 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-CY195	Contrôle de diagnostic	CY195	chemin des mattouins	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001763	Contrôle de diagnostic	CY212	268 Chemin des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-CY214-001578	Contrôle de diagnostic	CY214	Famille DAVID	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2016-13100-CY226-001565	Contrôle de diagnostic	CY226	1570 route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2017-13100-002038	Contrôle de fonctionnement	CY31	74 Chemin du Plan	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001709	Contrôle de diagnostic	CY40	1739 Route De Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-CY41-001275	Contrôle de diagnostic	CY41	1779 Route de Maillane	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-001725	Contrôle de diagnostic	CY56	947 Petite route des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001756	Contrôle de diagnostic	CY64	Chemin de Saint Roch	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001734	Contrôle de diagnostic	CY72	308 Chemin de Saint Roch	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001705	Contrôle de diagnostic	CY79	537 Petite route des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-CY93-001607	Contrôle de réalisation	CY93	1383 Route de Maillane	La réhabilitation est indispensable
ANC-2011-13100-001712	Contrôle de diagnostic	CY94	1383 Route de Maillane	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2003-13100-CY98	Contrôle de réalisation	CY98	Chemin Chalamon et Mattouins	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001761	Contrôle de fonctionnement	CZ1	1515-1513 Petite Route d'Eyragues	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2016-13100-CZ100-001626	Contrôle de diagnostic	CZ100	1902 Route de Maillane	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001772	Contrôle de diagnostic	CZ118	1840 Route de Maillane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001771	Contrôle de diagnostic	CZ119	1846 Route de Maillane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001770	Contrôle de diagnostic	CZ121	1834 Route de Maillane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-CZ138	Contrôle de diagnostic	CZ138	Chemin des Lômes	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2008-13100-CZ23-000986	Contrôle de réalisation	CZ23	268 Chemin des Lones	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001753	Contrôle de diagnostic	CZ3	456 Chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001762	Contrôle de diagnostic	CZ41	1962 Route De Maillane	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-001775	Contrôle de diagnostic	CZ45	1101 Petite route des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001752	Contrôle de diagnostic	CZ58	Quartier des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002005	Contrôle de réalisation	CZ74 - CZ84 - CZ63 - CZ71 - CZ72 - CZ73 - CZ75 - CZ85	268 Chemin des Lones et de Velleron	Absent
ANC-2011-13100-CZ78-001132	Contrôle de fonctionnement	CZ78	2148 Route de Maillane	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-001765	Contrôle de diagnostic	CZ80	104 Chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002167	Contrôle de fonctionnement	DE114	Quartier des Jardins	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2016-13100-DE122-001555	Contrôle de diagnostic	DE122	676 chemin des Lômes et de Velleron	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002195	Contrôle de fonctionnement	DE123	676 chemin des Lômes et de Velleron	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2003-13100-DE126	Contrôle de réalisation	DE126	Chemin des Prud Hommes et de Velleron	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002185	Contrôle de fonctionnement	DE137	552 chemin des Lômes et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002184	Contrôle de fonctionnement	DE139	335 quartier des Jardins	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-002183	Contrôle de fonctionnement	DE140	335 route des Jardins	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2016-13100-DE16-001580	Contrôle de diagnostic	DE16	1030 chemin des Lones et Velleron	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-002149	Contrôle de fonctionnement	DE186	335 quartier des Jardins	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-002208	Contrôle de fonctionnement	DE191	331 route des Jardins	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-002168	Contrôle de fonctionnement	DE3	QRT DES JARDINS	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2003-13100-DE36	Contrôle de réalisation	DE36	Chemin du Mas Bruno	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2004-13100-DE47	Contrôle de réalisation	DE47	Chemin du Mas Bruno	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002091	Contrôle de fonctionnement	DE53	535 chemin du Mas Bruno	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002169	Contrôle de fonctionnement	DE56	Quartier des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002197	Contrôle de fonctionnement	DE82	938 route des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2005-13100-DE87	Contrôle de réalisation	DE87	Petite route d'Eyragues	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-DE99-001530	Contrôle de réalisation	DE99 - DE26 - DE25 - DE88 - DE89 - DE90 - DE91 - DE92 - DE93 - DE94 - DE95 - DE96 - DE97 - DE98 - DE100 - DE104 - DE105	1123 Petit route des Jardins	Le projet est Conforme à la réglementation technique, respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire, par conséquent un avis favorable est donné sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-DH114-001615	Contrôle de fonctionnement	DH114	1240 chemin de Velleron	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002177	Contrôle de fonctionnement	DH122	1378 chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2003-13100-DH141	Contrôle de réalisation	DH141	Route d'Avignon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002176	Contrôle de fonctionnement	DH142	Chemin Mas Bruno	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-DH20-001554	Contrôle de diagnostic	DH20	route d'Avignon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002182	Contrôle de fonctionnement	DH32	857 chemin du Mas Bruno	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002190	Contrôle de fonctionnement	DH4	1558 chemin des Lômes et de Velleron	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002170	Contrôle de fonctionnement	DH42	Quartier des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2013-13100-DH58-001351	Contrôle de fonctionnement	DH58	929 Chemin du Mas Bruno	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002097	Contrôle de fonctionnement	DH7	Route d'Eyragues	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2006-13100-DH77	Contrôle de réalisation	DH77	Lieu dit " Mas bruno "	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donné sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002171	Contrôle de fonctionnement	DH98 - DH99	1156 chemin des Lômes et de Velleron	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-DI1-001152	Contrôle de fonctionnement	DI1	1029 Chemin des Lones et de Velleron	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2017-13100-002117	Contrôle de fonctionnement	DI106 - DI108	1403 Chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-DI112	Contrôle de réalisation	DI112	Chemin de Prud'homme	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-DI132-001512	Contrôle de diagnostic	DI132	1321 Chemin des Lones et de Velleron	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-002199	Contrôle de fonctionnement	DI147	Chemin des Lômes et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002193	Contrôle de fonctionnement	DI149	1075 chemin des Lômes et de Velleron	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002192	Contrôle de fonctionnement	DI155	1485 chemin des Lômes et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002198	Contrôle de fonctionnement	DI162	Route d'Eyragues	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2016-13100-DI180-001603	Contrôle de diagnostic	DI180	Chemin du Mas de Moulard	Pour les besoins actuels de l'habitation, seul le prétraitement est à réhabiliter dans les normes en vigueur.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2011-13100-002093	Contrôle de fonctionnement	DI88	route d'Avignon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002200	Contrôle de fonctionnement	DK111A	338 Mas de Moulard	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002204	Contrôle de fonctionnement	DK111B	1688 Mas Minasses	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2005-13100-DK133	Contrôle de réalisation	DK133	Chemin du Prud'Homme et de Velleron	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002162	Contrôle de fonctionnement	DK145	913 chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002194	Contrôle de fonctionnement	DK172	1576 quartier des Jardins	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002186	Contrôle de fonctionnement	DK173	1576 quartier des Jardins	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002163	Contrôle de fonctionnement	DK175	841 chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-DK19-001131	Contrôle de fonctionnement	DK19	Mas polonais 146 Chemin du Mas de Moulard	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2006-13100-DK28	Contrôle de réalisation	DK28	VC du Mas Moulard	Absent
ANC-2011-13100-002178	Contrôle de fonctionnement	DK44	VC du Mas Moulard	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002187	Contrôle de fonctionnement	DK4A	1622 quartier des Jardins	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002188	Contrôle de fonctionnement	DK4B	1522 quartier des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002189	Contrôle de fonctionnement	DK4C	1522 quartier des Jardins	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002090	Contrôle de fonctionnement	DK54	2068 petite route des Jardins	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-DK74	Contrôle de réalisation	DK74	Chemin du grand bourborel	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donné sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-DK92-001142	Contrôle de fonctionnement	DK92	Chemin Moulard Quartier des Jardins	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2007-13100-DK93	Contrôle de réalisation	DK93	Chemin du Mas de Moulard Moulard et Velleron	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002206	Contrôle de fonctionnement	DL106	2530 route de Maillane	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002205	Contrôle de fonctionnement	DL118	2318 route de Maillane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002207	Contrôle de fonctionnement	DL120	345 chemin des Lones et de Velleron	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-DL148-000997	Contrôle de réalisation	DL148	Chemin des Lones et de velleron Le Touret	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002209	Contrôle de fonctionnement	DL3	2147 route de Maillane	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2008-13100-DL32-000985	Contrôle de réalisation	DL32	Quartier des Jardins N°1691 Le Touret	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002150	Contrôle de fonctionnement	DL36	351 chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002181	Contrôle de fonctionnement	DL51	191 chemin des Lones et de Velleron	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002148	Contrôle de fonctionnement	DL59	2336 route de Maillane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-DL93-001242	Contrôle de diagnostic	DL93	2271 chemin du Grand Bourborel	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2003-13100-DL98	Contrôle de réalisation	DL98	Route de Maillane Quartier du Pont Neuf	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002213	Contrôle de fonctionnement	DM10	VC du Grand Bourborel	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2018-13100-002219	Contrôle de fonctionnement	DM23	1929 Route des Jardins	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2012-13100-DM34-001297	Contrôle de fonctionnement	DM34	1977 Chemin du Grand Bourborel	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2017-13100-002039	Contrôle de fonctionnement	DM4 - DM5 - DM10 - DM11	1492 Chemin du Grand Bourborel	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2014-13100-DO204-001441	Contrôle de fonctionnement	DO204	610 Chemin du Grand Bourborel	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002211	Contrôle de fonctionnement	DO206	180 Chemin de Bourborel	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2012-13100-DO25-001321	Contrôle de fonctionnement	DO25	180 Chemin du Grand Bourborel	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002161	Contrôle de fonctionnement	DO29	Chemin Mas Moulard	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002151	Contrôle de fonctionnement	DO78	Route d'Avignon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002173	Contrôle de fonctionnement	DT101	Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002174	Contrôle de fonctionnement	DT105	Route de Noves	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-DT111-000942	Contrôle de réalisation	DT111	La Carraire de Micoulari	Absent
ANC-2011-13100-002160	Contrôle de fonctionnement	DT114	Chemin du Piou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-DT115	Contrôle de réalisation	DT115	Chemin du Piou	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2014-13100-DT117-001460	Contrôle de diagnostic	DT117	Mas Buena Vista La Carraire de Micoulari	Absent
ANC-2011-13100-002212	Contrôle de fonctionnement	DT128A	40 Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002158	Contrôle de fonctionnement	DT135	Route de Noves	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002210	Contrôle de fonctionnement	DT14	La Carraire de Micoulari	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-DT15	Contrôle de réalisation	DT15	Chemin rural n°235 La Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2005-13100-DT166	Contrôle de diagnostic	DT166	Route de Noves Lieu dit "Carraire Micoulari"	Dispositif complet, en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2003-13100-DT172	Contrôle de réalisation	DT172	Route de Noves Chemin du Piou	La réhabilitation est urgente
ANC-2014-13100-DT176-001469	Contrôle de diagnostic	DT176	Mas Buena Vista La Carraire de Micoulari	La réhabilitation est urgente
ANC-2004-13100-DT20	Contrôle de réalisation	DT20	Chemin rural n° 235 La Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002191	Contrôle de fonctionnement	DT216	Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2016-13100-DT235-001617	Contrôle de diagnostic	DT235	Chemin Rural n° 205 dit des Glacières	Absent
ANC-2011-13100-002095	Contrôle de fonctionnement	DT241	cours des glacières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2016-13100-DT242-001616	Contrôle de diagnostic	DT242	Chemin Rural n°205 dit des Glacières	Absent
ANC-2011-13100-002156	Contrôle de fonctionnement	DT25	Chemin du Piou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2015-13100-DT281-001525	Contrôle de diagnostic	DT281	Route de Noves	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2015-13100-DT286-001531	Contrôle de diagnostic	DT286	Mas de la Lézaridière Route de Noves	Dispositif complet et en bon état de fonctionnement
ANC-2007-13100-DT301	Contrôle de réalisation	DT301	Mas Micoulary Route de Noves	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002112	Contrôle de fonctionnement	DT303	Chemin du Pieou route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002105	Contrôle de fonctionnement	DT310	La Carraire de Micoulari	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002103	Contrôle de fonctionnement	DT357	Chemin des Méjeans	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-DT369	Contrôle de réalisation	DT369	Chemin du Pieou route de Noves	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-DT370-001234	Contrôle de diagnostic	DT370	Chemin du Pieou	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-DT373-001570	Contrôle de diagnostic	DT373	chemin de Micoulari	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2004-13100-DT379	Contrôle de réalisation	DT379	Chemin des Méjeans Lieu dit Carraire de Micoulari	Absent
ANC-2011-13100-002153	Contrôle de fonctionnement	DT383	Carraire de Micoulari	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002202	Contrôle de fonctionnement	DT385	Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002203	Contrôle de fonctionnement	DT386	Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002089	Contrôle de fonctionnement	DT393	Chemin du Piou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002201	Contrôle de fonctionnement	DT394	Chemin du Piou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2007-13100-DT398	Contrôle de réalisation	DT398	la Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2013-13100-DT403-001391	Contrôle de réalisation	DT403	Chemin de Piou	Absent
ANC-2007-13100-DT437	Contrôle de réalisation	DT437	chemin rural 235 la Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2005-13100-DT441	Contrôle de réalisation	DT441	Lieu dit Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-DT443-000993	Contrôle de diagnostic	DT443	Chemin de Piou	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2004-13100-DT445	Contrôle de réalisation	DT445	Chemin du Piéou La Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-DT456-001550	Contrôle de diagnostic	DT456	48 Route De Noves	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2008-13100-DT457-000972	Contrôle de fonctionnement	DT457 - DT289	Mas Micoulari Route de Noves	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-DT46	Contrôle de réalisation	DT46	La Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2007-13100-DT469	Contrôle de réalisation	DT469	la Carraire de Micoulari Villa Chemin du Piou	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2007-13100-DT470	Contrôle de réalisation	DT470	chemin de piou	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2011-13100-002175	Contrôle de fonctionnement	DT50	Cours de Méjean	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2014-13100-DT504-001475	Contrôle de fonctionnement	DT504	Plateau de la Crau	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2015-13100-DT532-001545	Contrôle de réalisation	DT532	Carraire de Micoulari	Absent
ANC-2015-13100-DT535-001542	Contrôle de réalisation	DT535	La Carraire de Micoulari	Absent
ANC-2011-13100-002157	Contrôle de fonctionnement	DT54	La Carraire de Micoulari	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2005-13100-DT59p	Contrôle de réalisation	DT59P	La Carraire de Micoulari	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002092	Contrôle de fonctionnement	DT62	Chemin de Piou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002172	Contrôle de fonctionnement	DT65	Chemin du Piou	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002155	Contrôle de fonctionnement	DT80	Chemin du Piou	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002154	Contrôle de fonctionnement	DT82	Chemin du Piou	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002108	Contrôle de fonctionnement	DX108 - DX110	Quartier Boucalistre	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002115	Contrôle de fonctionnement	DX56	Route d'Avignon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002114	Contrôle de fonctionnement	DX58	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002146	Contrôle de fonctionnement	DX60	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002113	Contrôle de fonctionnement	DX67	chemin de Boucalistre	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002087	Contrôle de fonctionnement	DX76	Chemin de Boucalistre	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002147	Contrôle de fonctionnement	DX94	Route d'Avignon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-001731	Contrôle de fonctionnement	DY101 - DY147	Route d'Avignon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-DY104	Contrôle de réalisation	DY104	Route d'Avignon	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002100	Contrôle de fonctionnement	DY127	chemin Saint Bonnet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002166	Contrôle de fonctionnement	DY143	Cours Saint Bonnet	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002102	Contrôle de fonctionnement	DY149	Cours Saint Bonnet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002101	Contrôle de fonctionnement	DY151	chemin Saint Bonnet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-DY152	Contrôle de réalisation	DY152	Chemin Saint Bonnet L'Argelier	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002098	Contrôle de fonctionnement	DY154	chemin de Saint Bonnet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2006-13100-DY166	Contrôle de diagnostic	DY166	Chemin Saint bonnet	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2004-13100-DY17	Contrôle de réalisation	DY17	Chemin Saint Bonnet Lieu dit l'Argelier	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002099	Contrôle de fonctionnement	DY181	chemin de Saint Bonnet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2016-13100-DY183-001588	Contrôle de diagnostic	DY183	chemin de Saint Bonnet	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2003-13100-DY198	Contrôle de réalisation	DY198	Route d'Avignon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2013-13100-DY199-001358	Contrôle de diagnostic	DY199	Mas Beau soleil Chemin du Mas d'Aria	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2013-13100-DY206-001357	Contrôle de diagnostic	DY206	Route d'Avignon Chemin du Mas d'Aria	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2003-13100-DY24	Contrôle de réalisation	DY24	Route d'Avignon Chemin Saint Bonnet	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-DY25	Contrôle de réalisation	DY25	Route d'Avignon Chemin Saint Bonet	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2014-13100-DY250-001443	Contrôle de réalisation	DY250 - DY254	Chemin du Mas d'Aria	Absent
ANC-2003-13100-DY4	Contrôle de diagnostic	DY4	Chemin Saint Bonet	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2008-13100-DY5-000938	Contrôle de réalisation	DY5	Chemin de Saint Bonet	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2006-13100-DY72	Contrôle de diagnostic	DY72	Résidence les tuileries Route d'Avignon	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2008-13100-DY74-000996	Contrôle de réalisation	DY74	Chemin de Saint Bonnet l'Argelier	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2007-13100-DY86	Contrôle de diagnostic	DY86	Rte d'Avignon quartier velleron	La réhabilitation est urgente
ANC-2013-13100-DY93-001363	Contrôle de diagnostic	DY93	Chemin du Mas d'Aria Route d'Avignon	La réhabilitation est indispensable
ANC-2011-13100-002104	Contrôle de fonctionnement	DY95	L'Argelier	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2013-13100-DY97-001356	Contrôle de diagnostic	DY97	Route d'Avignon	La réhabilitation est indispensable
ANC-2003-13100-DY98.1	Contrôle de réalisation	DY98	Route d'Avignon	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-000921	Contrôle de réalisation	DZ103	Plateau de la Crau	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2012-13100-DZ187-001286	Contrôle de fonctionnement	DZ187	La Pinède Plateau de la Crau	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002164	Contrôle de fonctionnement	DZ215	chemin des Méjeans	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2017-13100-001655	Demande ANC	DZ219	645 Chemin des Méjeans	Absent
ANC-2011-13100-DZ257-001130	Contrôle de fonctionnement	DZ257	Chemin du Vieux Mas de Sarret	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2008-13100-DZ281-000979	Contrôle de réalisation	DZ281	Carraire de la Crau	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2014-13100-DZ284-001466	Contrôle de diagnostic	DZ284	Plateau de la Crau	L'habitation doit être équipée de son propre assainissement autonome
ANC-2015-13100-DZ322-001547	Contrôle de diagnostic	DZ322	CHEMIN DES MEJEANS	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-EI100-001144	Contrôle de diagnostic	EI100	RD99a Villa Johanna	La réhabilitation n'est pas urgente mais nécessaire
ANC-2007-13100-EI110	Contrôle de diagnostic	EI110	Villa Johanna	Absent
ANC-2008-13100-EI351-000973	Contrôle de diagnostic	EI351	Avenue André et Denis Pellissier	Absent
ANC-2012-13100-EI507-001325	Contrôle de fonctionnement	EI507	Route de Noves	Raccordable aux réseaux Publics d'eau potable et d'assainissement existants
ANC-2011-13100-002260	Contrôle de fonctionnement	EK100A	38 route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2015-13100-EK101-001507	Contrôle de diagnostic	EK101	Route de Noves	Le dispositif doit être réhabilité selon les normes en vigueur ou possibilité de raccordement au réseau public d'assainissement (et d'eau potable)
ANC-2011-13100-002288	Contrôle de fonctionnement	EK108	chemin des Méjeans	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-EK115-001221	Contrôle de diagnostic	EK115	chemin des Méjeans	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002258	Contrôle de fonctionnement	EK120	CHE CLOS DES MEJEANS	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-EK123-001220	Contrôle de diagnostic	EK123	Quartier des Méjeans	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-EK132-001122	Contrôle de fonctionnement	EK132 - EK177 - EK218 - EK221	Chemin Des Méjeans	Installation présentant des défauts d'entretien ou des signes d'usure. Se reporter à la liste des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.
ANC-2011-13100-EK160-001219	Contrôle de diagnostic	EK160	Chemin des Méjeans	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002224	Contrôle de fonctionnement	EK164	Chemin des Méjeans	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-EK179-001148	Contrôle de fonctionnement	EK179	Quartier des Méjeans	La réhabilitation n'est pas nécessaire/fosse à surveiller
ANC-2006-13100-EK181	Contrôle de diagnostic	EK181	Chemin des méjeans	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2003-13100-EK183	Contrôle de réalisation	EK183	Route de Noves Quartier des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-EK193-000978	Contrôle de réalisation	EK193	Chemin des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002230	Contrôle de fonctionnement	EK195	Chemin des Méjeans	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2015-13100-EK196-001500	Contrôle de diagnostic	EK196	Chemin des Méjeans N°482	Dispositif complet et en bon état de fonctionnement.
ANC-2004-13100-EK198	Contrôle de réalisation	EK198	Quartier Les Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2013-13100-EK213-001406	Contrôle de réalisation	EK213	Chemin des Méjeans	absent
ANC-2011-13100-002229	Contrôle de fonctionnement	EK225	Chemin des Méjeans	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-EK23	Contrôle de réalisation	EK23	Chemin des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-EK24-000987	Contrôle de réalisation	EK24	Chemin des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-EK263-000924	Contrôle de réalisation	EK263	Chemin des Méjeans Route de Noves	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-EK265	Contrôle de réalisation	EK265	Chemin des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2005-13100-EK266	Contrôle de réalisation	EK266	Chemin des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002231	Contrôle de fonctionnement	EK274	Chemin des Méjeans	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-EK288-000925	Contrôle de diagnostic	EK288	Chemin des Méjeans	Absent
ANC-2008-13100-EK291-000975	Contrôle de réalisation	EK291	Chemin des Méjeans	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-EK297-000956	Contrôle de réalisation	EK297	Chemin des Méjeans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002285	Contrôle de fonctionnement	EK33	Chemin des Méjeans	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2016-13100-EK50-001623	Contrôle de fonctionnement	EK50	MAS Valentine	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2011-13100-002232	Contrôle de fonctionnement	EK68	42, route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2004-13100-EK75	Contrôle de réalisation	EK75	Route de Noves Quartier des Méjeans	absent
ANC-2011-13100-002280	Contrôle de fonctionnement	EK89	RTE DE NOVES	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002292	Contrôle de fonctionnement	EK93	Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002293	Contrôle de fonctionnement	EL100	chemin de Palestot	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002241	Contrôle de fonctionnement	EL112	Route de Noves	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002225	Contrôle de fonctionnement	EL129	VC de Palestot	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002291	Contrôle de fonctionnement	EL14	route de Noves	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002283	Contrôle de fonctionnement	EL146	VC DE JEAN PIQUET	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002284	Contrôle de fonctionnement	EL16	chemin des Méjeans	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002256	Contrôle de fonctionnement	EL160	Chemin de Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002281	Contrôle de fonctionnement	EL177	VC DE JEAN PIQUET	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002282	Contrôle de fonctionnement	EL184	VC DE JEAN PIQUET	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002290	Contrôle de fonctionnement	EL200 - EL11	chemin de Palestot	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002277	Contrôle de fonctionnement	EL203	VC DE JEAN PIQUET	Erreur conclusion : configuration XML d'intervalles invalides (note = 131)
ANC-2011-13100-002287	Contrôle de fonctionnement	EL204	chemin Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001740	Contrôle de fonctionnement	EL241 - EL31 - EL32 - EL33 - EL243	Route de Noves	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-EL50	Contrôle de réalisation	EL50	Route départementale n°31	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2015-13100-EL74-001538	Contrôle de réalisation	EL74	Chemin Jean Piquet	Absent
ANC-2011-13100-002289	Contrôle de fonctionnement	EL93	chemin de Palestot	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002276	Contrôle de fonctionnement	EM106	Chemin Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-002012	Contrôle de fonctionnement	EM166 - EM165 - EM163 - EM113	Route d'Orgon RD99 - 15+248	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002302	Contrôle de fonctionnement	EM184	Chemin Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002300	Contrôle de fonctionnement	EM24	chemin Jean Piquet	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002226	Contrôle de fonctionnement	EM40	Chemin Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2013-13100-EM45-001398	Contrôle de fonctionnement	EM45 - EM46 - EM171	Chemin Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-EM47-001177	Contrôle de diagnostic	EM47	Chemin Jean Piquet - Mas Panot	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002227	Contrôle de fonctionnement	EM60	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2018-13100-002297	Contrôle de fonctionnement	EM62	14+432 route d'Orgon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002301	Contrôle de fonctionnement	EM80	14+812 route d'Orgon	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-002315	Contrôle de fonctionnement	EM85	14+666 route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2010-13100-002316	Contrôle de fonctionnement	EM86	14+701 route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2010-13100-002317	Contrôle de fonctionnement	EM90	14+825 route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-EM91	Contrôle de réalisation	EM91	route d'orgon N°12943	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002275	Contrôle de fonctionnement	EN112	14024 route d'Orgon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002263	Contrôle de fonctionnement	EN37	Grande Draille Nord	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002314	Contrôle de fonctionnement	EN4	chemin Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002296	Contrôle de fonctionnement	EN40	Grande Draille Nord	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2010-13100-EN54-001098	Contrôle de diagnostic	EN54	Route d'Orgon	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-EN55-001222	Contrôle de fonctionnement	EN55 - EN116	14+092 route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-EN55b-001223	Contrôle de diagnostic	EN55b	14+092 route d'Orgon	La réhabilitation est urgente
ANC-2012-13100-EN56-001333	Contrôle de fonctionnement	EN56	Route d'Orgon	Absent
ANC-2011-13100-002299	Contrôle de fonctionnement	EN6	chemin Jean Piquet	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002311	Contrôle de fonctionnement	EN63	14+069 route de Cavillon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002312	Contrôle de fonctionnement	EN66	chemin Jean Piquet	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-002298	Contrôle de fonctionnement	EN80	14+227 route d'Orgon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2002-13100-EN87	Contrôle de diagnostic	EN87	Quartier de la Galine	Absent
ANC-2011-13100-002310	Contrôle de fonctionnement	EO1	chemin de Garrigues Redonne	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-EO107-001212	Contrôle de diagnostic	EO107	La Grande Draille Nord	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-EO108-001211	Contrôle de diagnostic	EO108	La Grande Draille Nord	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-EO128-001228	Contrôle de diagnostic	EO128	La Grande Draille Nord	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002309	Contrôle de fonctionnement	EO13	chemin de Garrigues Redonne	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-EO139-001310	Contrôle de diagnostic	EO139	Grand Draille Nord La Galine	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-EO141-001215	Contrôle de diagnostic	EO141	13+435 Route d'Orgon	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002304	Contrôle de fonctionnement	EO142	13+435 route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002305	Contrôle de fonctionnement	EO143	route de Garrigues Redonne	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002306	Contrôle de fonctionnement	EO144	route de Garrigues Redonne	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2012-13100-EO152-001342	Contrôle de fonctionnement	EO152	Mas Neuf La grand Draille Nord	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002255	Contrôle de fonctionnement	EO23	La Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002308	Contrôle de fonctionnement	EO31	13+435 route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002307	Contrôle de fonctionnement	EO33	13+435 route d'Orgon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-EO44-001216	Contrôle de diagnostic	EO44	13+540 route d'Orgon	La réhabilitation est urgente
ANC-2014-13100-EO45-001456	Contrôle de diagnostic	EO45	13+435 quartier la Galine	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002254	Contrôle de fonctionnement	EO70	La Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002253	Contrôle de fonctionnement	EO84	La Grande Draille Nord	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002261	Contrôle de fonctionnement	EP36	LA GALINE	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2012-13100-EP5-001319	Contrôle de fonctionnement	EP5	Chemin Saint Pierre Mas Ricard	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002262	Contrôle de fonctionnement	EP55	La Galine	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002252	Contrôle de fonctionnement	EP65	La Galine	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002251	Contrôle de fonctionnement	EP66	La Galine	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002274	Contrôle de fonctionnement	EP67	chemin Garrigue Redonne	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-EP71	Contrôle de réalisation	EP71	Chemin Garrigue Redonne	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002295	Contrôle de fonctionnement	EP9 - EP8A - EP8B	Quartier Saint Pierre	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002273	Contrôle de fonctionnement	EP94	chemin Saint Pierre	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002250	Contrôle de fonctionnement	ER22	Route des Paluds	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-ER66-000943	Contrôle de réalisation	ER66	Mas Saint Pierre La crau de Capeou	Absent
ANC-2011-13100-002247	Contrôle de fonctionnement	ER76	VC de Jean Piquet	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002246	Contrôle de fonctionnement	ER77	VC de Jean Piquet	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-ER88-001226	Contrôle de diagnostic	ER88-91	VC de Jean Piquet	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002248	Contrôle de fonctionnement	ES19	Route de Noves	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002242	Contrôle de fonctionnement	ES196	Chemin de Beauchamps	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002245	Contrôle de fonctionnement	ES224	Route des Paluds	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2007-13100-ES228	Contrôle de réalisation	ES228	petite route de Molléges la galine	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002243	Contrôle de fonctionnement	ES234	La Terrenque	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002240	Contrôle de fonctionnement	ES284	Route des Paluds	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-ES376-001596	Contrôle de fonctionnement	ES376	Mas de Barelle Route de Noves	La réhabilitation est indispensable
ANC-2008-13100-ES384-000990	Contrôle de réalisation	ES384	Route de Molleges Le Mas de Panière	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-ES51-001229	Contrôle de diagnostic	ES51	Route de Noves - Micoulari	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-002244	Contrôle de fonctionnement	ES85	CRS DU MAS DE BARREL	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2003-13100-ET144	Contrôle de réalisation	ET144	Petite route de Molléges Mas des Glacières	Absent
ANC-2011-13100-002249	Contrôle de fonctionnement	ET28	Route des Paluds	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-ET94-001231	Contrôle de diagnostic	ET94	Les Glacières - Route de Molléges	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2003-13100-ET96	Contrôle de réalisation	ET96	Route de Molléges Les Glacières	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002234	Contrôle de fonctionnement	EW136 - EW137	chemin des Vérans	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-EW54-001240	Contrôle de diagnostic	EW54	chemin des Vérans	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002239	Contrôle de fonctionnement	EW70 - EW90	chemin des Vérans	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-002109	Contrôle de fonctionnement	EW74 - EW75 - EW76 - EW77 - EW63 - EX111 - EY163	Chemin des Vérans	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2003-13100-EX23	Contrôle de réalisation	EX23	Chemin des Vérânes	Absent
ANC-2011-13100-EX27-001214	Contrôle de diagnostic	EX27	Chemin des Vérânes	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-002294	Contrôle de fonctionnement	EX30	chemin des Vérânes	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002235	Contrôle de fonctionnement	EX70	chemin des Vérânes	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-EX86-000976	Contrôle de réalisation	EX86	Chemin des Veranes	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2005-13100-EY180	Contrôle de diagnostic	EY180	Petite route de Mollèges	Absent
ANC-2011-13100-EY183-001175	Contrôle de diagnostic	EY183	Petite route de Mollèges	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-EY194-001136	Contrôle de fonctionnement	EY194-196	21 Route des Paluds	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-002278	Contrôle de fonctionnement	EY198	Chemin des Loubières	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002222	Contrôle de fonctionnement	EY199	Chemin des Loubières	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-EY29-001174	Contrôle de diagnostic	EY29	Route des Paluds	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-002279	Contrôle de fonctionnement	EY71	Chemin des Longues	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-EY89-000937	Contrôle de réalisation	EY89	Route des Paluds	Absent
ANC-2011-13100-EY9-001176	Contrôle de diagnostic	EY9	Route des Paluds	Absent
ANC-2011-13100-002233	Contrôle de fonctionnement	EZ103	Les Paluds	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-002223	Contrôle de fonctionnement	EZ113	Petite route de Molleges	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002257	Contrôle de fonctionnement	EZ193	Quartier des Paluds	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002303	Contrôle de fonctionnement	EZ75	RD 31 Route des Paluds	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001794	Contrôle de diagnostic	HK20	Mas de la Tapy	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001788	Contrôle de diagnostic	HL109	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2012-13100-HL114-001300	Contrôle de fonctionnement	HL114	Chemin de Garrigues Redonne Mas Bonnet	La réhabilitation est urgente
ANC-2012-13100-HL119-001328	Contrôle de fonctionnement	HL119 - HL114 - HL115 - HL116 - HL117 - HL118 - HL120	Chemin Garrigue Redonne	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2014-13100-HL127-001437	Contrôle de fonctionnement	HL127	12+595 Route d'Orgon Quartier la Galine	La réhabilitation est nécessaire.
ANC-2011-13100-001789	Contrôle de diagnostic	HL133	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001786	Contrôle de diagnostic	HL138	Chemin de Nierne	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-HL139-001562	Contrôle de diagnostic	HL139	chemin Garrigues Redonne	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-HL21-001261	Contrôle de diagnostic	HL21	29 route de Garrigue Redonne	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001796	Contrôle de diagnostic	HL36	Voie Comunale de Carrigue Redonne	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-HM113-001141	Contrôle de fonctionnement	HM113	12314 Route de Cavailon La Galine	La réhabilitation est urgente
ANC-2014-13100-HM174-001483	Contrôle de fonctionnement	HM174	Mas la Tapy Chemin de Beauchamp	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque mais sous dimensionné pour la maison principale. Forage collectif à déclarer auprès de l'ARS.
ANC-2011-13100-001804	Contrôle de diagnostic	HM178	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001790	Contrôle de diagnostic	HM188	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2010-13100-HM43-001052	Demande ANC	HM43	58 Route d'Orgon	Absent
ANC-2011-13100-001802	Contrôle de diagnostic	HM55A - HM55B	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2006-13100-HP111	Contrôle de réalisation	HP111	10+076 Quartier Saint Didier	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001785	Contrôle de diagnostic	HP116	Saint Didier	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001800	Contrôle de diagnostic	HP122	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001805	Contrôle de diagnostic	HP123	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001799	Contrôle de diagnostic	HP129	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001801	Contrôle de diagnostic	HP136	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2005-13100-HP166	Contrôle de réalisation	HP166	Quartier du Grand Saint Didier	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2003-13100-HP46	Contrôle de réalisation	HP46	Route de Cavailon Quartier du Grand Saint Didier	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001787	Contrôle de diagnostic	HP64	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001783	Contrôle de diagnostic	HP89	10076 Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-HS138-000966	Contrôle de diagnostic	HS138	SCEA du Domaine Des Terres Blanches	Absent
ANC-2011-13100-001793	Contrôle de diagnostic	HS18	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001784	Contrôle de diagnostic	HT137	Chemin Romain	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2017-13100-001732	Contrôle de fonctionnement	HT151 - HT186	Mazet de Romanin	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001808	Contrôle de diagnostic	HT152	Le Mazet de Romanin	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001809	Contrôle de diagnostic	HT153	Le Mazet de Romanin	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001810	Contrôle de diagnostic	HT154	Le Mazet de Romanin	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001812	Contrôle de diagnostic	HT155	Le Mazet de Romanin	Inaccessible
ANC-2017-13100-001998	Contrôle de réalisation	HT157	9005 CRS des quatres Therme Romains	Absent
ANC-2011-13100-HT169-001260	Contrôle de diagnostic	HT169	Romanin	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001807	Contrôle de diagnostic	HT187	Le Mazet de Romanin	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-HV175	Contrôle de réalisation	HV175	Domaine de Pierredon	Absent
ANC-2011-13100-001813	Contrôle de diagnostic	HW102	Chemin des 4 Termes	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001803	Contrôle de diagnostic	HW110	Voie Comunal Grand Draille Sud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-HW144-001253	Contrôle de diagnostic	HW144	Ancienne Voie Aurélia	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2017-13100-001977	Contrôle de fonctionnement	HW148 - HW231 - HW150 - HW151 - HW152 - HW228	Ancienne Voie Aurélia	Ouvrages inaccessibles mais éléments probants attestant de l'existence d'une installation.
ANC-2012-13100-HW234-001285	Contrôle de fonctionnement	HW234	Mas des Salletes Ancienne Voie Aurélia	Dispositif n'engendrant aucun risques sanitaires et en bon état de fonctionnement. Néanmoins le dispositif d'assainissement devra être réhabilité lors d'un changement d'occupation de l'habitation (vente ou location).
ANC-2011-13100-001795	Contrôle de diagnostic	HW249	Voie Comunal Grand Draille Sud	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-HW32-001191	Contrôle de fonctionnement	HW32	Mas Roucas de Pons	Dispositif complet en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque.
ANC-2011-13100-HW38-001137	Contrôle de fonctionnement	HW38	Lou Mont de L'Estello Grand Draille Sud	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-HX114-001163	Contrôle de fonctionnement	HX114	Route de Romanin	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-001781	Contrôle de diagnostic	HX115	12071 Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001815	Contrôle de diagnostic	HX48	Quartier la Galine	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-HX55-001269	Contrôle de diagnostic	HX55	12+454 ROUTE D'ORGON N 99	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2014-13100-HX67-001453	Contrôle de réalisation	HX67	78 Route d'Orgon	Absent
ANC-2016-13100-HX76-001585	Contrôle de diagnostic	HX76	chemin de Romanin	Absent
ANC-2006-13100-HX94	Contrôle de réalisation	HX94	Chemin de Romanin	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001806	Contrôle de diagnostic	HY106	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001782	Contrôle de diagnostic	HY118	1272 Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001791	Contrôle de diagnostic	HY131	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2007-13100-HY140	Contrôle de réalisation	HY140	12+721 RD99 La Galine	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001778	Contrôle de diagnostic	HY149	Voie Aurélia	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001798	Contrôle de diagnostic	HY31	Mas Saint Cloud	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-001792	Contrôle de diagnostic	HY62 - HY61	Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001779	Contrôle de diagnostic	HY94	13080 Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001814	Contrôle de diagnostic	HZ17	Vinos et Nierne	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2011-13100-001777	Contrôle de diagnostic	HZ25	13375 Route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2015-13100-HZ30-001540	Contrôle de diagnostic	HZ30	13375 Route d'Orgon La Galine	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-HZ40-001251	Contrôle de diagnostic	HZ40	13 375 Route d'Orgon	La réhabilitation est urgente
ANC-2016-13100-HZ48-001577	Contrôle de diagnostic	HZ48	12+454 route d'Orgon	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2003-13100-HZ99	Contrôle de réalisation	HZ99	La Grand Draille Sud Quartier la Galine	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2017-13100-001640	Contrôle de réalisation	IK1 - IK2	Chemin du Trou des Boeufs	Absent
ANC-2004-13100-IK17	Contrôle de diagnostic	IK17	Quartier de la Galine Chemin n° 14+190	La réhabilitation est urgente
ANC-2006-13100-IK34	Contrôle de diagnostic	IK34	Quartier de la galine	Dispositif complet, en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2010-13100-002085	Contrôle de fonctionnement	IK5	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-IK58-001593	Contrôle de diagnostic	IK58	Mas de Berard Voie Aurélia	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-IK66-001135	Contrôle de fonctionnement	IK66	Voie Aurélia	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2010-13100-002086	Contrôle de fonctionnement	IK7	14+319 route d'Orgon	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2014-13100-IK72-001457	Contrôle de fonctionnement	IK72 - IK73 - IK99 - IK100	339 Chemin du Trou des Boeufs	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IK82-001252	Contrôle de diagnostic	IK82	Cours du Trou des Boeufs La Galine	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2008-13100-IK90-000999	Contrôle de réalisation	IK90	quartier la Galine Vinos	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001847	Contrôle de diagnostic	IK96	Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2006-13100-IL108	Contrôle de réalisation	IL108	Chemin du trou des boeufs la galine	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001825	Contrôle de diagnostic	IL116	Chemin des Guillots	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-IL117	Contrôle de réalisation	IL117	Chemin du Trou des Boeufs La Galine	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001821	Contrôle de diagnostic	IL12 - IL23	15003 Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001826	Contrôle de diagnostic	IL122	Cours du Trou des Bœufs	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-IL132-000970	Contrôle de diagnostic	IL132	Domaine Milan ancienne voie Aurélie	Absent
ANC-2011-13100-001817	Contrôle de diagnostic	IL175	Cours du Trou des Bœufs	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001857	Contrôle de diagnostic	IL183	Cours du Trou des Bœufs	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001830	Contrôle de diagnostic	IL186	La Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-IL192	Contrôle de diagnostic	IL192	n°15+100 Route de Cavallion	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-IL193-001258	Contrôle de fonctionnement	IL193 - IL5 - IL195 - IL197	Route d'Orgon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2004-13100-IL20	Contrôle de diagnostic	IL20	n°15+003 Route de Cavallion	La réhabilitation est urgente
ANC-2003-13100-IL205	Contrôle de réalisation	IL205	Ancienne voie Aurélie La Tuillière Vieille	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001822	Contrôle de diagnostic	IL221	Mas de la Tuillière Vieille	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2004-13100-IL23	Contrôle de diagnostic	IL23	n°15+003 Route de Cavallion	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-IL24-001239	Contrôle de diagnostic	IL24	14+885 route d'Orgon	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-001820	Contrôle de diagnostic	IL26	17883 Route d'Orgon	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-IL33	Contrôle de réalisation	IL33	Route de Cavallion n°14+818 La Galine	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-IL34-001263	Contrôle de diagnostic	IL34	14+818 route d'Orgon N99	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-002081	Contrôle de fonctionnement	IL56 - IL54	La Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IL60-001241	Contrôle de diagnostic	IL60	chemin du Trou des Boeufs	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2006-13100-IL61	Contrôle de réalisation	IL61	Chemin des guioets le trou des boeufs	Le projet est Non Conforme à la réglementation technique, Ne Respecte pas l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Défavorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001824	Contrôle de diagnostic	IL68	Cours du Trou des Bœufs	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001823	Contrôle de diagnostic	IL78	Cours du Trou des Bœufs	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-002068	Contrôle de fonctionnement	IL85	14+674 Route d'Orgon	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-001827	Contrôle de diagnostic	IL88	Chemin d'Ussol	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-IM445-001200	Contrôle de diagnostic	IM445	Voie Aurélie - Mas de l'Olivette	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2007-13100-IN105	Contrôle de diagnostic	IN105	La Buvette du Lac Chez Laure Chemin du Barrage	Absent
ANC-2011-13100-IN143-001201	Contrôle de diagnostic	IN143	Voie Aurélie	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-IN178-001204	Contrôle de diagnostic	IN178	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-IN179-001203	Contrôle de diagnostic	IN179	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-IN183-001205	Contrôle de diagnostic	IN183	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-IN188-001206	Contrôle de diagnostic	IN188	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	Absent
ANC-2006-13100-IN194	Contrôle de réalisation	IN194-197	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2008-13100-IN214-000971	Contrôle de réalisation	IN214	Chemin des Guillots	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2012-13100-IN220-001336	Contrôle de fonctionnement	IN220	Chemin Canto Perdigo	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001861	Contrôle de diagnostic	IN222	Haute Galine	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-IN233-001551	Contrôle de réalisation	IN233 - IN234 - IN238 - IN239	Lieu dit " La Grosse Galine"	Absent
ANC-2011-13100-IN25-001262	Contrôle de diagnostic	IN25	Mas Petit Chemin de Valrugues	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001829	Contrôle de diagnostic	IN284	La Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2015-13100-IN309-001527	Contrôle de réalisation	IN309	La Haute Galine	Absent
ANC-2007-13100-IN339	Contrôle de réalisation	IN339	Mas de Valrugues Chemin Petit et Valrugues	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001853	Contrôle de diagnostic	IN351	Chemin de Valrugues	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-IN367-000960	Contrôle de réalisation	IN367	Mas de Zelon Chemin dez Mussargues	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-001862	Contrôle de diagnostic	IN386	Chemin Perrières Vieilles	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002064	Contrôle de fonctionnement	IN391	Chemin Perrières Vieilles	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001863	Contrôle de diagnostic	IN394	Chemin Perrières Vieilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002079	Contrôle de fonctionnement	IN395	Quartier Saint Paul	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2007-13100-IN400	Contrôle de réalisation	IN400	chemin du grand gaussier	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-IN403-001140	Contrôle de fonctionnement	IN403	Mas lou Brasie Chemin des Carrières	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2015-13100-IN414-001496	Contrôle de réalisation	IN414 - IN424	Chemin des Carrières	Absent
ANC-2011-13100-001845	Contrôle de diagnostic	IN424	Chemin Carrières	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002070	Contrôle de fonctionnement	IN426	Voie communal des Carrieres	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001846	Contrôle de diagnostic	IN428	La Grosse Galine	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-IN446-001282	Contrôle de diagnostic	IN430-446	Chemin de Valrugues	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2012-13100-IN448-001283	Contrôle de diagnostic	IN448	Chemin de Valrugues	Le dispositif est à réhabiliter, le rejet des eaux usées même traitées sont interdits dans un puisard, puits perdu, cavité naturelle ou artificielle.
ANC-2011-13100-001839	Contrôle de diagnostic	IN469	Chemin de Valrugues	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2008-13100-IN475-000935	Contrôle de réalisation	IN475	lieu dit la Valeysselle et la Gardy	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-002069	Contrôle de fonctionnement	IN509	Voie communal des Carrieres	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2012-13100-IN546-001284	Contrôle de diagnostic	IN546	Chemin de Valrugues	La réhabilitation est urgente
ANC-2017-13100-001901	Contrôle de réalisation	IN557 - IN214	Chemin du Trou des Boeufs et des Guillots	Absent
ANC-2011-13100-001858	Contrôle de diagnostic	IN57	Valeiselle et la Gardy	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2015-13100-IN622-001506	Contrôle de diagnostic	IN622	Mas Haegel La Haute Galine	Le dispositif d'assainissement autonome doit être réhabilité dans les normes en vigueur.
ANC-2011-13100-001834	Contrôle de diagnostic	IN73	Chemin du Vallon de Valrugues	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-IO106	Contrôle de diagnostic	IO106	Quartier de la Haute Galine	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2008-13100-IO127-000945	Contrôle de réalisation	IO127	Mas Val Joas Haute Galine	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-IO130-001207	Contrôle de diagnostic	IO130	VC ANC VOIE AURELIA	Absent
ANC-2011-13100-002078	Contrôle de fonctionnement	IO135	Ancienne voie aurélie	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IO143-001265	Contrôle de diagnostic	IO143	LA HAUTE GALINE	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-IO147-001209	Contrôle de diagnostic	IO147	LA HAUTE GALINE	La réhabilitation n'est pas urgente
ANC-2011-13100-001840	Contrôle de diagnostic	IO148	Voie Aurélie	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IO170-001266	Contrôle de diagnostic	IO170	VC GRAND DRAILLE SUD	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001833	Contrôle de diagnostic	IO184	Quartier de la Grande Draille	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-IO198-001267	Contrôle de diagnostic	IO198	CRS DES QUATRE TERMES ROMAINS	Dispositif complet en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2015-13100-IO229-001519	Contrôle de diagnostic	IO229	Grand Draille Sud Mas de Polit	La réhabilitation est nécessaire
ANC-2011-13100-001864	Contrôle de diagnostic	IO232	La Grande Draille Sud	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001828	Contrôle de diagnostic	IO236	Cours de Camini Luen	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2003-13100-IO245	Contrôle de diagnostic	IO245	Chemin de la Grand Draille Sud Mas Catine	Dispositif complet, en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque
ANC-2011-13100-001832	Contrôle de diagnostic	IO245	Chemin de la Grande Draille Sud	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001838	Contrôle de diagnostic	IO248	Grande Draille Sud	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002073	Contrôle de fonctionnement	IO271	La Haute Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IO278-001227	Contrôle de diagnostic	IO278	Voie Aurélie - Haute Galine	La réhabilitation est urgente
ANC-2015-13100-IO287-001524	Contrôle de réalisation	IO287 - IO206 - IO207 - IO208 - IO219 - IO220 - IO285	La Grand Draille Haute	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2011-13100-IO298-001268	Contrôle de diagnostic	IO298	LA HAUTE GALINE - PERDIGUIERES	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2016-13100-IO300-001590	Contrôle de diagnostic	IO300	Voie Aurélie	La réhabilitation n'est pas indispensable
ANC-2011-13100-001836	Contrôle de diagnostic	IO301	Voie Aurélie	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002075	Contrôle de fonctionnement	IO313	Grande Draille Sud	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002076	Contrôle de fonctionnement	IO315	Haute Galine	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2012-13100-IO368-001280	Contrôle de fonctionnement	IO368	Quartier Haute Galine Mas de la Cassouse	La réhabilitation est urgente
ANC-2011-13100-001841	Contrôle de diagnostic	IO54	Haute Galine	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IO57-001202	Contrôle de diagnostic	IO57	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	Absent
ANC-2011-13100-001842	Contrôle de diagnostic	IO81	La Galine	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-IO95-001208	Contrôle de diagnostic	IO95	CRS DE CANTRE PERDRIX ET GALINE	Absent
ANC-2011-13100-001918	Contrôle de diagnostic	IP142	Cours du relais de Télévision	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001848	Contrôle de diagnostic	IR100	La Solane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001917	Contrôle de diagnostic	IR105	Voie Communal du Barrage	Installation complète ne présentant pas de défaut.

Numéro du dossier	Libellé étape ANC	Parcelles	Libellé voie dossier	CONCLUSION
ANC-2011-13100-001844	Contrôle de diagnostic	IR115	Chemin des Espagnols	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002065	Contrôle de fonctionnement	IR127	Voie communal du Barrage	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2004-13100-IR137	Contrôle de réalisation	IR137	Quartier les Panouilles	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2016-13100-IR142-001574	Contrôle de diagnostic	IR142 - IR141	Cabanon du Pregadiou	Absence d'installation. Non respects de l'article L1331-1-1 du CSP. Mise en demeure de réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais.
ANC-2003-13100-IR148	Contrôle de réalisation	IR148	Avenue Vincent Van Gogh	Le projet est Conforme à la réglementation technique, Respecte l'avis technique donné sur le projet présenté par le pétitionnaire ; par conséquent un avis Favorable est donnée sur la réalisation de l'installation.
ANC-2014-13100-IR176-001447	Contrôle de diagnostic	IR176	Quartier Perières Vieilles	Destinée à un usage d'habitation le bien doit être équipé d'un assainissement autonome conforme à la réglementation.
ANC-2012-13100-IR197-001299	Contrôle de diagnostic	IR197	Chemin des Carrières	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-002082	Contrôle de fonctionnement	IR212	Mas de Perrières Vieilles	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002084	Contrôle de fonctionnement	IR263	Chemin des Espagnols	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2003-13100-IR266	Contrôle de réalisation	IR266	Vallon de la Verdrière Mas le Grand Duc	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2005-13100-IR287	Contrôle de réalisation	IR287	Quartier Servièrès et Panouilles Mas de la Verdrière	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002071	Contrôle de fonctionnement	IR318	Voie communal de Carrières	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002066	Contrôle de fonctionnement	IR328	Avenue Antoine de la Salle	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002083	Contrôle de fonctionnement	IR351	Chemin des Espagnols	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002080	Contrôle de fonctionnement	IR80	Chemin des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2016-13100-IR81-001552	Contrôle de diagnostic	IR81 - IR47	Chemin des Panouilles	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-IR88-001334	Contrôle de fonctionnement	IR88	11 Avenue Antoine de la Sale	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2012-13100-002074	Contrôle de fonctionnement	IS148	Quartier du Grès	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002077	Contrôle de fonctionnement	IS153	Quartier du Gres	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2005-13100-IS158	Contrôle de réalisation	IS158	Mas de Bowis Lieu dit "La Leque	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001818	Contrôle de diagnostic	IS166	Quartier du Gres	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2004-13100-IS188	Contrôle de fonctionnement	IS188	Route des Baux Hôtel de Valmouriane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2008-13100-IS224-000934	Contrôle de réalisation	IS224	Bastide de Valmouriane petite route des baux cd27	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2013-13100-IS243-001362	Contrôle de fonctionnement	IS243	Petite route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-IS248	Contrôle de réalisation	IS248	Petite route des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001919	Contrôle de diagnostic	IS251	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-002063	Contrôle de fonctionnement	IS274	Chemin Servièrè et de Cadenières	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2006-13100-IS286	Contrôle de réalisation	IS286	Mas des Renards Chemin de Servièrès et cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2016-13100-IS289-001595	Contrôle de diagnostic	IS289	Mas de l'Arche Chemin de Servièrès et Cadenière	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2015-13100-IS305-001529	Contrôle de diagnostic	IS305	Le Mas de Mazan Chemin de Servièrès et Cadenières	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001855	Contrôle de diagnostic	IS321	Chemin des Peyroulets	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001854	Contrôle de diagnostic	IS323	Chemin de Cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2017-13100-001811	Contrôle de fonctionnement	IS336 - IS337 - IS338 - IS348 - IS349	Chemin des Cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2016-13100-IS350-001621	Contrôle de réalisation	IS350	1769 Chemin de Servièrès et Cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2004-13100-IS355	Contrôle de réalisation	IS355	Chemin de Servièrès et des Cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-002067	Contrôle de fonctionnement	IS380	Chemin de Valampe	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001859	Contrôle de diagnostic	IS386	Chemin de Servièrès et de Cadenières	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001852	Contrôle de diagnostic	IS465	Valmouriane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001856	Contrôle de diagnostic	IS466	Quartier Valmouriane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-IS467-001217	Contrôle de diagnostic	IS467	VALMOURANE - Route des Baux	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.
ANC-2011-13100-IS468-001224	Contrôle de diagnostic	IS468	Chemin des Baux	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001920	Contrôle de diagnostic	IS470	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001849	Contrôle de diagnostic	IS471	Valmouriane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001850	Contrôle de diagnostic	IS472	Valmouriane	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001851	Contrôle de diagnostic	IS473	Valmouriane	Installation complète ne présentant pas de défaut.
ANC-2011-13100-001921	Contrôle de diagnostic	IS474	Route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2011-13100-001831	Contrôle de diagnostic	IS475	Petite route des Baux	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.
ANC-2014-13100-IS90-001474	Contrôle de diagnostic	IS90	Mas Bel Air Vieux Chemin d'Arles	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.

6.2 ANNEXE 2 : PLAN D'APTITUDE DES SOLS A L'ANC ET PLAN DE LOCALISATION DES INSTALLATIONS D'ANC

Département des Bouches-du-Rhône (13)



ANNEXE SANITAIRE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

CARTE D'APTITUDE DES SOLS
A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Plan général

NOM DU FICHIER :
Disposition ANC-003

ECHELLE :
1 / 10 000



21 Bois des Lats
13 Allée des Gouverneurs
26130 SAINT REMY, 13000 CROZEAUX
Téléphone : 04 75 04 78 24
Téléfax : 04 75 04 78 25

GRUPE MERLIN/Ref doc : 13180004-ER1-ETU-PG-1-003

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	A. JACQUIN	P.E. JOSSERAND	06/02/2018	Création
B	B.PICONDE	P.E. JOSSERAND	20/04/2018	Modifications suites aux remarques de l'ARS

Légende

Dispositions des sols à l'ANC

- Codification SERP
- Site convenable avec filières classiques envisagées
 - Site moyennement convenable avec examens ponctuels nécessaires avant aménagements
 - Site présentant une contrainte majeure avec aménagements spécifiques nécessaires
 - Site présentant plusieurs contraintes majeures avec utilisation obligatoire de systèmes adaptés d'assainissement en sols reconstitués
- 1: données avantagées,
2: données moyennement bonnes,
3: données contraignantes.

Dispositif d'assainissement non collectif

Etat de conformité


- Conforme
- Non conforme
- Non visité
- SubDiv selection

Périmètres de protection de captage et PLU

- Nouvelles filières ANC interdites (Périmètres de protection de captages et règlement spécifique du PLU)
- Nouvelles filières ANC réglementées (Périmètre protection éloignée de captage)

UTILISATION DE LA CARTE D'APTITUDE DES SOLS

- Les filières envisagées ne sont pas destinées à la prescription d'équipements parcelle par parcelle mais à proposer les dispositions générales à l'assainissement non collectif par zone ;
- à l'intérieur d'une zone d'aptitude donnée, il peut exister des parcelles dont les caractéristiques diffèrent avec celle de la zone ;
- l'étude de sol à la parcelle lors du dépôt du permis de construire permettra de dimensionner avec précision le type d'installation d'assainissement non collectif à mettre en œuvre.



6.3 ANNEXE 3 : PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

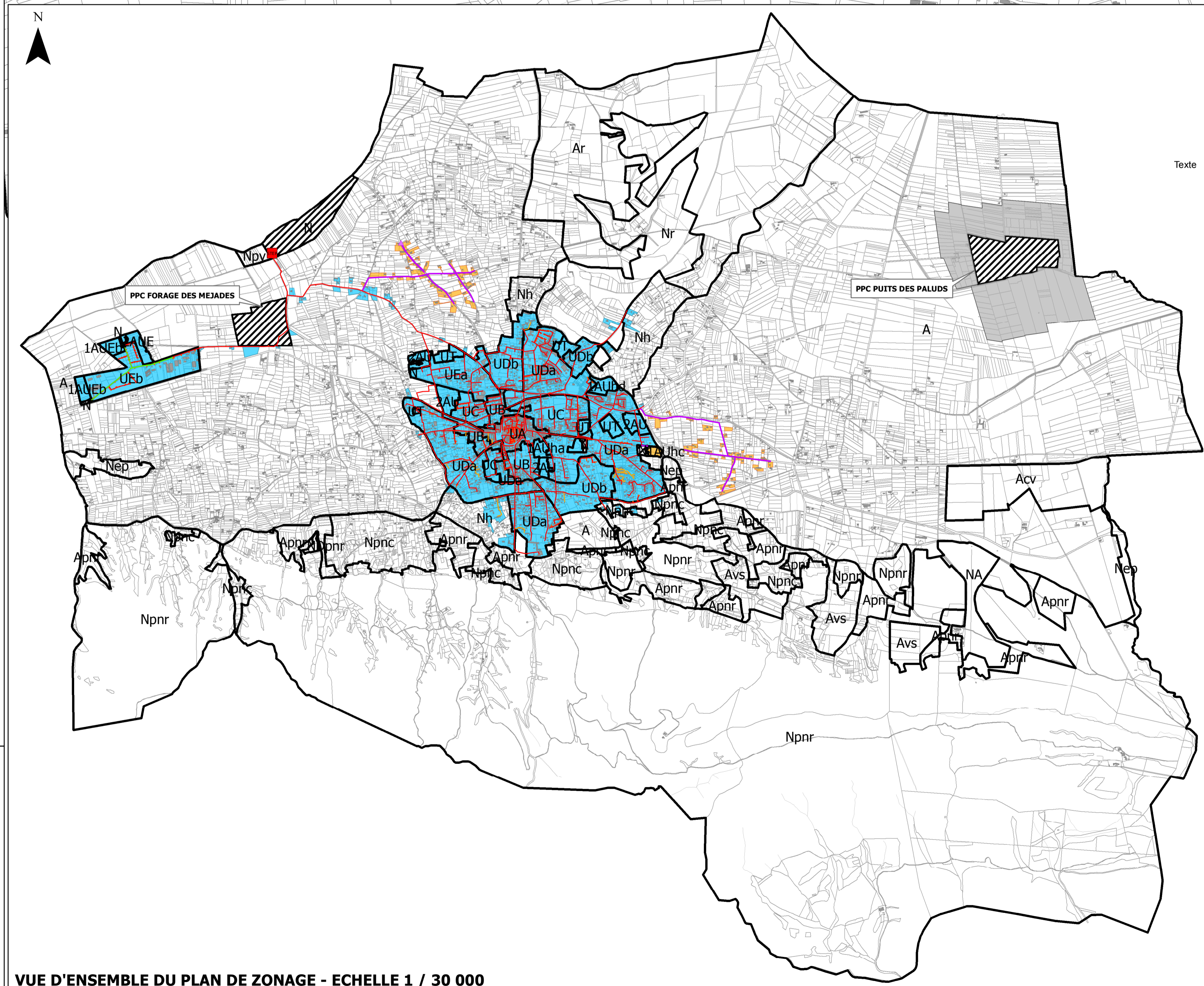

Plan général	NOM DU FICHIER : Zonage_P1-0
	ECHELLE : 1 / 6 000

GRUPE MERLIN/Réf doc : 13180004-ER1-ETU-PG-1-002

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	A. JACQUIN	P.-E. JOSSEBRAND	02/02/2018	Création
B	A. JACQUIN	P.-E. JOSSEBRAND	02/03/2018	Modifications apportées suite à l'évolution du zonage du PLU

Légende

- Réseau d'eaux usées**
- Regard
 - Regard privé
 - Poste de Refoulement
 - Poste de Refoulement projeté
 - Station d'épuration
 - Conduite de Refoulement
 - Réseau d'eaux usées gravitaire
 - Réseau d'eaux usées gravitaire privé
 - Extension projetée
 - Conduite de refoulement projeté
- Zonage d'assainissement**
- Zonage de PLU
 - Zone d'assainissement non collectif
 - Zone d'assainissement collectif
 - Zone d'assainissement collectif projetée
 - Nouvelles filières ANC interdites
 - Nouvelles filières ANC réglementées



VUE D'ENSEMBLE DU PLAN DE ZONAGE - ECHELLE 1 / 30 000